Küntzel, Georg

Die politischen Testamente der Hohenzollern nebst ergänzenden Aktenstücken

DD
370
K8
Bd. 2

QUELLENSAMMLUNG ZUR DEUTSCHEN GESCHICHTE

G. KÜNTZEL
DIE POLITISCHEN TESTAMENTE DER HOHENZOLLERN
II

B. G. TEUBNER LEIPZIG-BERLIN

R. Gottschalk.

QUELLENSAMMLUNG ZUR DEUTSCHEN GESCHICHTE
HERAUSGEGEBEN VON E. BRANDENBURG UND G. SEELIGER

DIE POLITISCHEN TESTAMENTE DER HOHENZOLLERN

NEBST ERGÄNZENDEN AKTENSTÜCKEN

BAND II

FRIEDRICH DER GROSSE

DAS POLITISCHE TESTAMENT VON 1752 NEBST ERGÄNZUNGEN

FRIEDRICH WILHELM III.

»GEDANKEN ÜBER DIE REGIERUNGSKUNST« VON 1796/97 · DENKSCHRIFT ÜBER DAS PREUSSISCHE HEERWESEN VOM NOVEMBER 1797 · GENERAL-INSTRUKTION FÜR DIE KOMMISSION DER FINANZEN VOM 19. FEBRUAR 1798

HERAUSGEGEBEN VON

GEORG KÜNTZEL

1911

LEIPZIG UND BERLIN

DRUCK UND VERLAG VON B. G. TEUBNER

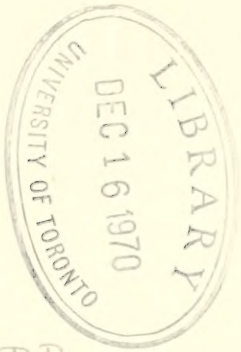

DD
370
K8
Bd. 2

COPYRIGHT 1911 BY B. G. TEUBNER IN LEIPZIG.

ALLE RECHTE,
EINSCHLIESSLICH DES ÜBERSETZUNGSRECHTS, VORBEHALTEN.

INHALTSVERZEICHNIS

Seite

1. **Politisches Testament Friedrichs des Großen von 1752** 1–84

Introduction 1
De l'administration de la justice 2
Des finances 4
De la recette 5
Des revenus de la caisse de guerre et de son administration 5
De la caisse de domaines 7
Des conseils préposés pour l'administration des domaines 10
De la dépense 14
Des revenus que je me suis faits 15
De la Landschaft 16
Des arrangements commencés 17
Du défrichement 17
Des canaux achevés 18
Des soieries 18
Les manufactures de soie 19
Des manufactures en laine 19
Des fileurs de laine 20
De la compagnie d'Emden 21
De ce qu'il reste à faire 22
Du défrichement des terres 22
Des canaux 23
Des soieries 23
Des manufactures de soie 24
Des manufactures de laine 24
Des fileurs 24
Des manufactures qui nous manquent 25
Des magasins d'abondance 26
Des règles pour le commerce et les manufactures . 26
De quelques impôts à rabaisser 27
Courte récapitulation 28
De la politique 29
De la politique intérieure 30
De quelques maximes de politique relativement à la noblesse 32
Des villes et bourgeois 33
Des paysans 33
Des ecclésiastiques et de la religion 34
Des princes du sang 35

Seite

Des peines et des récompenses 36
Si un souverain doit être avare ou prodigue . . 38
Qu'un souverain doit gouverner par lui-même . . 40
Du cérémonial 42
De la politique extérieure 42
De la politique à tenir vis-à-vis des puissances de l'Europe 46
Des grands projets de politique 46
Rêveries politiques 46
Des successions qui peuvent retomber à la maison royale 47
Du but auquel on doit se proposer d'atteindre pour consolider la puissance de l'État 48
Des changements qui pourront avenir en Europe . 49
Des tutelles 50
Conclusion 51
Du militaire 55
Du choix des hommes 57
Des cantons 57
Des revues de commissaire que le souverain doit faire 58
Des récompenses pour les officiers 60
De la discipline 61
De l'ordre des régiments 61
Des exercices et manœuvres 62
De l'artillerie 63
Des sapeurs 64
Des forteresses 65
De tout ce qu'il faut pour munir une place de guerre 67
Des magasins d'armes et de canons etc. pour l'armée 69
De la grande économie de l'armée pour l'armement, uniformes et chevaux 70
Du commissariat de guerre 70
Du service et des quartiers en temps de paix . . 72
Nécessité de toutes ces attentions 74
De l'état-major de l'armée 75
Spéculations pour l'avenir 75
De l'éducation d'un prince 77

2. **Avant-propos und Anfang der Histoire de mon temps Friedrichs des Großen von 1743** 85–90

3. **Exposé du gouvernement prussien von Friedrich dem Großen [1776]** 91–98
Des finances 91
Des magasins 93
De Wartenberg 93
De l'armée 93
De la politique 94
De la justice 96
Combinaison du total du gouvernement 96

Seite

4. **„Gedanken über die Regierungskunst, zu Papier gebracht im Jahre [17]96–97" von Friedrich Wilhelm (III.) als Kronprinz** 99–119
   Einleitung 99
   Was heißt selbst regieren? Zergliederung dieser Frage 100
   Haupteigenschaften eines Regenten 101
   Wahl der Räthe und Vertrauten 102
   Weise Gesetze und strenge Gerechtigkeit . . . 103
   Besetzung der Ämter 103
   Klagesachen der Unterthanen 104
   Publicandum dieserhalb zu erlassen 105
   Circulare an die Kammern, Departements etc. wegen des Vorhergehenden 106
   Bitten und Gnadensachen 107
   Ambition und Ehrgefühl 108
   Äußere Ehrenzeichen 108
   Nützliche Künste und Wissenschaften 109
   Gelehrte und Academien 109
   Finanz-Verwaltung 110
   Landeskultur 110
   Manufacturen, Fabriken, Handel 111
   Chausseen 114
   Staatsökonomie 114
   Anwendung der Einkünfte 115
   Salarirung der Staatsdiener 115
   Überflüssige Besetzung der Departements . . . 116
   Hofstaat. Privatausgaben eines Fürsten 117

5. **Denkschrift König Friedrich Wilhelms III. über das preußische Heerwesen** [November 1797] 120–125
   1. Neue Verteilung der Garnisonen und Cantons und Vermeidung einer Heeresvermehrung 120
   2. Rückverlegung der alten Kernregimenter aus den neu erworbenen polnischen Provinzen 121
   3. Rekrutierung, insbes. von Ausländern 121
   4. Neuorganisation der Infanterieregimenter 122
   5. Gleichheit im kleinen Dienst 122
   6. Unterricht für die jungen Offiziere und Junker . . 123
   7. Brodzulage für die Mannschaften 123
   8. Hebung der Lust zum Dienst bei den Offizieren . 124

6. **Instruktion für die Immediat-Militär-Organisationskommission vom 14. Januar 1798** 126–130
   Neuorganisation der Infanterieregimenter . . . 127
   Neue Verteilung der Truppen und Vermeidung ihrer Vermehrung 129
   Werbung insbes. von Ausländern 129
   Unterrichtswesen im Heere 130
   Zulagen 130

7. **Instruktion König Friedrich Wilhelms III. für Oberstleutnant v. Köckeritz, übergeben den 16. November 1797** 131–135

Seite

8. **General-Instruktion für die Kommission der Finanzen vom 19. Februar 1798** 136–155
   1. Beschleunigung und Vereinfachung des Geschäftsganges 137
   2. Vereinfachung des Geschäftsganges und Verringerung der Beamtenschaft 138
   3. Arbeitsabgrenzungen der Departements im Generaldirektorium 139
   4. Plenarberatungen im Generaldirektorium bei Fragen aus den Grenzgebieten der Departements 140
   5. Revision der Instruktionen für das Generaldirektorium und die Kriegs- und Domänenkammern. Entlastung des Generaldirektoriums von den unwichtigeren Sachen 140
   6. Forstdepartement 142
   7. Holzverwaltung 142
   8. Erbpacht der Domänen 143
   9. Unterstellung von Ansbach-Bayreuth unter das Generaldirektorium 143
   10. Vorspann 143
   11. Akzise- und Zollwesen 144
   12. Abschaffung der Landzölle 144
   13. Nahrungs-Stand der Armee: Brodzulage, Handwerksarbeit, Invalidenversorgung 144
   14. Verbesserung der Fabriken und der Landwirtschaft. Gemeinheitsaufteilung 146
   15. Plenarberatungen im Generaldirektorium für allgemeine Zoll-, Akzise-, Fabriken- und Handelsangelegenheiten 147
   16. Salzwesen 147
   17. Kammerjustiz 147
   18. Wasserbau-Departement 147
   19. Arbeits- und Invalidenhäuser 147
   20. Kornhandel 148
   21. Getreidehandelspolitik. Kornmagazine 148
   22. Potsdamer Waisenhaus 148
   23. Staats-Monopole 148
   24. Transit- und Speditionshandel 148
   25. Papiergeld 149
   26. Inländische Fabrikation 1786 und 1798 149
   27. Handelsbilanz 1786 und 1798 149
   28. Meliorationsgelder 149
   29. Landschaftliches Kredit-System 149
   30. Statistik 149
   31. Geldzirkulation und Handelsbilanz 149
   32. Verbesserung der Handelsbilanz 149

   Allgemeine Grundsätze 150
   Geschäftsordnung der Kommission 153
   Vertrauliche Behandlung dieser Instruktion 155

Politisches Testament Friedrichs des Großen

April bis Juli 1752, mit Nachtrag vom 27. August 1752[1])
Eigenhändige Niederschrift.

Testament Politique

(J'ai fait cet ouvrage l'année 1752, commencé au mois d'avril, fini au mois de juillet.)

Introduction

Le premier devoir d'un citoyen est de servir sa patrie; c'est une obligation que j'ai tâché de remplir dans tous les états différents de ma vie. Chargé comme je le suis de la première magistrature, j'ai eu l'occasion et les moyens de me rendre utile à mes concitoyens. L'amour que j'ai pour eux me fait désirer de pouvoir encore après ma mort leur rendre quelque service; je n'ai pas l'extravagance de croire que ma conduite doit servir de règle à ceux qui rempliront ma place, je sais que le moment de la mort détruit l'homme et ses projets et que tout dans l'univers est assujetti aux lois du changement; je n'ai d'autre intention en faisant ce Testament Politique que de communiquer à la postérité ce que j'ai appris par expérience, en qualité de pilote qui connaît les passages orageux de la mer politique; j'entreprends de leur indiquer les écueils qu'ils ont à éviter et les ports où ils peuvent trouver asile: je n'entre point dans des petits détails, j'embrasse tous les objets en grand, assuré que tous ceux qui conduiront eux-mêmes le gouvernail de l'État m'entendront suffisamment.

---

1) Es werden hier alle bisher bekannt gewordenen Stücke dieses Testamentes zusammengebracht. Der Hauptbestandteil ist übernommen aus dem von Hintze gegebenen Abdruck in den Acta Borussica, Behördenorganisation, Bd. IX, 327ff. (Berlin 1907). Von dort stammen auch die nicht eingeklammerten Anmerkungen. Größere Stücke aus den Abschnitten über Militärwesen und auswärtige Politik, welch letztere von Hintze grundsätzlich aus-

Le gouvernement roule sur quatre points principaux: l'administration de la justice, la sage économie des finances, l'entretien vigoureux de la discipline militaire et enfin l'art de prendre les mesures les plus justes pour favoriser ses intérêts qu'on nomme la politique. Parcourons successivement ces différentes parties.

De l'administration de la justice

Rendre justice soi-même est un soin dont aucun souverain ne peut se charger, et un roi de Prusse encore moins qu'un autre. Le détail immense d'une seule cause absorberait le temps qu'il doit donner par préférence aux autres parties du gouvernement. Mais parceque le prince ne juge pas lui-même, il ne s'ensuit point qu'il doit négliger la justice. J'ai trouvé des lois contentieuses dans ce pays qui, au lieu de favoriser les partis, embrouillaient les causes et allongeaient

---

gelassen worden sind, veröffentlichte Max Lehmann 1894 in seinem Buche: Friedrich der Große und der Ursprung des Siebenjährigen Krieges, S. 93–105. Mit weiteren Mitteilungen folgten Koser in seinem gegen Lehmann gerichteten Aufsatz: Zum Ursprung des Siebenjährigen Krieges in der Historischen Zeitschrift, Bd. 74, 70ff. (1895) und A. Naudé in den Beiträgen zur Entstehungsgeschichte des Siebenjährigen Krieges, Teil 1, S. 9ff. (Leipzig 1895; auch in den Forschungen zur brandenburgischen und preußischen Geschichte, Bd. 8, erschienen). Einzelne Sätze hatten bereits vorher veröffentlicht Ranke in den Zwölf Büchern preußischer Geschichte (Sämtliche Werke, Bd. 26, zuerst als Neun Bücher preußischer Geschichte 1848 ausgegeben) und in seinem Buche: Zwischen den Friedensschlüssen von Aachen und Hubertusburg (Sämtliche Werke, Bd. 30); Trendelenburg in seinem Vortrage: Aus Friedrichs des Großen politischen Vermächtnissen vom Jahre 1752 und 1768 (in den Monatsberichten der Kgl. preußischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin 1870, S. 23ff. (wieder abgedruckt in seinen Kleinen Schriften, Bd. 1, 54ff. [Leipzig 1871]; im folgenden Abdruck sind die Seitenzahlen dieser Ausgabe in Klammern beigefügt); J. G. Droysen in seiner Geschichte der preußischen Politik, 5. Hauptteil, Bd. 3 (Leipzig 1883) und in seinem Aufsatze: Projekt zu einer preußischen Flotte 1751 (in den Monatsberichten der Kgl. preuß. Akademie der Wissenschaften zu Berlin, Januar 1881); Max Lehmann in seinem Quellenwerke: Preußen und die katholische Kirche, Bd. 3, 316f. (Leipzig 1882 als Bd. 13 der Publikationen aus den Kgl. preußischen Staatsarchiven erschienen); endlich Koser in seiner Biographie: König Friedrich der Große, 2 Bände, 3. Aufl., Stuttgart 1904. Eine Gesamtcharakteristik des Königs auf Grund des Testamentes gibt außer Trendelenburg Hintze 1904 in der akademischen Festrede: Das politische Testament Friedrichs des Großen von 1752 (wieder abgedruckt in Bd. 98/99 der Deutschen Bücherei).

les procès. Je communiquai sur cela au Grand-Chancelier Cocceji[1]) le dessein que j'avais de réformer les lois et de n'en établir d'autres que celles qui se trouvent fondées dans l'équité naturelle. Ce vénérable magistrat exécuta ce projet avec une approbation universelle; à présent il est bien sûr que les injustices se font plus rarement qu'autrefois, que les juges sont plus intègres, les procès plus courts et qu'il y a peu de causes pendantes aux tribunaux. Il serait à souhaiter que les souverains aient une attention singulière pour bien remplir ce poste, et qu'ils trouvent des sujets de la droiture, de l'habileté et de l'intégrité du Grand-Chancelier: c'est l'unique moyen de conserver le bien qu'il a fait à l'État; et le choix de ce personnage doit se faire avec d'autant plus de connaissance et de sagesse que le souverain dépose entre ses mains une partie de son autorité et qu'il le rend arbitre de la fortune des citoyens. Nous voyons que, par un effet de l'imperfection des choses humaines, les meilleures institutions se corrompent: il faut par conséquent y apporter de temps en temps la réforme où elle est nécessaire et ramener toutes les choses au but de leur institution. Je me suis résolu de ne jamais troubler le cours des procédures: c'est dans les tribunaux où les lois doivent parler et où le souverain doit se taire; mais en même temps ce silence ne m'a point empêché d'avoir les yeux ouverts pour veiller sur la conduite des juges, et il est établi que deux conseillers du tribunal suprême font de trois en trois ans le tour des provinces, pour examiner la conduite des juges et pour les dénoncer, s'il s'en trouve des coupables. Il ne faut point faire miséricorde aux prévaricateurs; la voix des veuves et des orphelins en demande vengeance, et c'est au prince à retenir dans leur devoir, par des exemples de rigueur, des magistrats qui font un usage aussi coupable de son autorité en abusant de la foi publique sous l'ombre de droit et de justice. Il n'y a que ces sortes de prévarications contre lesquelles je ne puis me dispenser de conseiller une extrême sévérité; la raison en est que le souverain devient en quelque sorte complice du crime qu'il ne punit pas.

---

1) [Vgl. Hintze in Acta Borussica, Behördenorganisation, Bd. VI 1, S. 82ff., 106ff. (Berlin 1901).]

Des finances[1])

Si le pays doit être heureux, si le prince veut être respecté, il est nécessaire qu'il entretienne l'ordre dans ses finances; jamais gouvernement pauvre ne s'est attiré de considération: l'Europe riait des entreprises de l'empereur Maximilien, parceque ce prince, avide d'amasser et prodigue en ses dépenses, n'avait jamais d'argent, lorsqu'il devait entrer en jeu; les Italiens qui le connaissaient, l'appelèrent *Maximiliano senza denari*. Nous avons vu que le délabrement où l'empereur Charles VI laissa ses affaires en mourant, obligea la reine d'Hongrie à prendre des subsides anglais, ce qui la rendit esclave du roi George et lui coûta la cession de quelques belles provinces tant à nous qu'au roi de Sardaigne; cette sage princesse, qui a vu, combien le manque d'espèces a préjudicié à ses affaires, travaille à présent avec une application continuelle à réparer ce désordre. La Saxe, si les finances s'étaient trouvées bien administrées, aurait pu jouer un rôle dans la guerre qui commença l'année 1740; mais se trouvant obérée, elle se loua aux plus offrants et fut malheureuse de tous les côtés: Auguste ne gagna rien avec nous et les Français et il fut écrasé, lorsque les subsides anglais l'avaient soulevé contre la Prusse; s'il avait eu ses coffres pleins, il n'aurait pas eu besoin de vendre ses intérêts pour d'aussi modiques sommes. Cette même Hollande qui secoua le joug de ses tyrans et qui joua depuis un si grand rôle en Europe jusqu' après la guerre de succession, cette même république est à peine comptée à présent parmi les grandes puissances, à cause que le gouvernement est accablé de dettes et, ce qui pis est, sans crédit. Si la France continue à se déranger, comme elle fait à cette heure, elle pourra, malgré sa grande puissance, tomber dans l'abaissement et devenir un objet de mépris pour les rivaux. Ces exemples font voir qu'aucune puissance ne peut se rendre formidable sans ordre dans ses affaires, et que, si la Hollande, la Saxe et la France se perdent faute d'économie, nous serions

[1]) Vgl. zu den Abschnitten über innere Politik den Überblick bei Koser, König Friedrich der Große, Bd. I, 349 ff. und die ausführlicheren dort angeführten Studien über die wirtschaftliche Politik Friedrichs des Großen und Preußens überhaupt von 1680–1786 von G. Schmoller in seinem Jahrbuch für Gesetzgebung usw., Bd. 8 ff., 1884 ff.]

abîmés pour jamais, si nous les suivions dans leurs dérangements, d'autant plus tôt que la puissance de la Prusse n'est point fondée sur une force intrinsèque, mais uniquement sur l'industrie. Cela est si vrai que l'État n'a d'autres ressources que ses revenus fixes, et qu'en cas d'un besoin très pressant on ne peut s'attendre du pays même que d'un emprunt tout au plus de deux millions: nous n'avons ni Pérous, ni riches compagnies de négociants, ni banque, ni tant d'autres ressources qu'ont les Français, les Espagnols et les Anglais, mais au moyen de notre industrie nous pouvons parvenir à figurer à côté d'eux.

L'administration des finances roule sur l'exactitude dans la recette et l'ordre dans la dépense.

De la recette

La recette des finances a des branches bien différentes; tout ce qui s'appelle accises et contributions, est du ressort de la caisse de guerre.

Des revenus de la caisse de guerre et de son administration

Les contributions sont des impôts que payent les seigneurs des terres et les paysans. On les a réglées par tout le pays par des taxes proportionnelles; chaque cercle dans les provinces les paye dans la ville voisine d'où cet argent est envoyé au receveur de la province. Ainsi dans chaque province le receveur a l'argent des contributions en caisse. Pour qu'il ne puisse pas voler le pays, on fait tous les mois la visite de sa caisse; et s'il y a la moindre friponnerie de sa part, on l'arrête sur-le-champ, on s'en prend à sa caution, et de cette manière le pays ne souffre jamais de perte, et ce qu'il paye est employé pour l'entretien des troupes. J'ai trouvé ces caisses dans un assez grand dérangement; les receveurs ne rendaient compte à personne, et quand ils avaient volé, de leur propre autorité ils faisaient payer à la province un mois de contribution de plus qu'elle n'y était obligée[1]). Maintenant il est défendu sous peine de la vie d'imposer un sol de contribution sans un ordre de ma main[2]); et cet ordre je me garde bien de le donner, car le gentilhomme et le paysan ne doivent jamais être foulés:

1) Vgl. Acta Borussica, Behördenorganisation, Bd. VII, 525ff. [und Koser, König Friedrich der Große, Bd. I, 627].
2) Vgl. ebenda VII, 674f. (Art. VIII).

c'est au contraire un devoir d'améliorer leur état, si on le peut. Il n'est qu'un cas où les contributions peuvent être haussées, et c'est, si le prix des denrées se payait, d'une manière fixe, le double de ce qu'elles coûtent à présent: alors on serait obligé de hausser le prêt du soldat, d'augmenter les pensions, ce qui ne pourrait se faire sans augmenter les revenus de l'État.

Les accises sont le seconds fonds qui appartient à la caisse de guerre. Les accises sont de tous les impôts les plus équitables; elles ne chargent point les pauvres: le pain, la viande, la bière doivent être à bon marché. Cet impôt ne tombe que sur le luxe des riches. Chaque province a son tarif qui dirige les officiers de la douane; mais comme cet impôt, mal imposé, peut causer un grand tort tant au commerce qu'aux manufactures, voici à peu près les principes sur lesquels j'ai réformé les tarifs: permettre gratis l'entrée des premières matières que nos manufacturiers mettent en œuvre, comme laines étrangères, soies etc.; laisser sortir sans payer des droits tous ouvrages faits chez nous, afin d'en augmenter le débit chez l'étranger et d'entretenir chez nous d'autant plus d'ouvriers; faire payer bien cher les ouvrages des autres ou leurs productions dont nous pouvons nous passer, les ouvrages: le drap, les étoffes, les étamines, les bas, les chapeaux, les verres, les glaces, les galons, les ouvrages de ferronnerie, d'orfévrerie etc., parcequ'on les fait ici; les produits: le grain étranger, la bière étrangère, le café, la cannelle, de certains vins etc. Ces impôts ne chargent que les riches; ils défendent tacitement la sortie de l'argent et encouragent les manufactures. J'insiste si fort sur l'encouragement des manufactures par les raisons suivantes: 1. si vous travaillez chez vous ce que vous seriez obligés d'acheter du voisin, votre argent reste dans le pays; 2. vous pouvez fournir vos ouvrages à vos voisins, comme à la Pologne, la Russie, la Suède, le Danemarc, et leur imposer cette espèce de contribution volontaire qu'ils payent à votre industrie; 3. vous faites vivre chez vous des gens qui étaient sujets de vos voisins, que des étrangers nourrissent; 4. vous faites entrer tous les ans par vos ouvrages des sommes considérables dans le pays; 5. vous peuplez les villes, vous acquérez de nouveaux sujets, ce qui est la véritable richesse des princes; 6. vous augmentez les revenus de l'accise par la consomption de ces ouvriers nouveaux, ce qui n'est qu'un accessoire. L'accise des villes

ressortit à la chambre de chaque province, et ce revenu, joint aux contributions, est le fonds dont les troupes se payent dans chaque province. Les présidents des [chambres de] domaines ont une attention continuelle sur les officiers des accises, pour empêcher les défraudations; et depuis l'année 1746 cette attention, jointe à la bonté des dernières années, a produit une augmentation de 140 mille écus. Ce qui fait [que] le revenu de la caisse de guerre tant dans les vieilles provinces qu'en Silésie, passe les sept millions; outre cela cette caisse a besoin d'un fonds de 680 000 écus pour pouvoir avancer un mois de gage à l'armée, quand elle entre en campagne, et ce fonds doit être sacré.

De la caisse de domaines

Les revenus des terres de la couronne (que mon père a beaucoup augmentés), les revenus des salines, des bois, des péages, de la poste et des monnaies, joints ensemble, sont les fonds dont cette caisse dispose. Les domaines sont répandus dans toutes les provinces et incorporés en bailliages. C'est une règle de les affermer tous les 6 ans; elle est fondée sur ce qu'à chaque nouveau bail on rehausse l'amodiation; et en faisant l'examen des terres, il s'en trouve toujours par-ci par-là de nouvelles défrichées qui font hausser les revenus, que l'on perdrait, si on prolongeait le bail à 12 ans, comme le souhaitent les fermiers.

Dans l'administration de ces terres il faut prendre grand soin que le baillif n'opprime pas les paysans et qu'il n'érige pas une autorité tyrannique dans les terres qu'il a en ferme. Je ne conseillerais pas à la postérité d'augmenter le nombre des bailliages; cette politique qui est bonne pour les petits princes[1]), serait mauvaise pour un roi de Prusse, auquel il faut une nombreuse noblesse, pour servir dans les armées. Qu'on ne me dise pas qu'on peut avoir recours aux étrangers; je peux répondre à cette difficulté que j'ai appris par l'expérience que j'en ai faite, que jamais la noblesse étrangère ne sert avec ce zèle que celle du pays, que dans un service aussi exact que le nôtre les étrangers se dégoûtent vite et qu'ils quittent pour les sujets les plus frivoles et passent dans d'autres services qu'ils enrichissent de nos connaissances.

---

1) Vgl. Krauske, Leopold von Anhalt-Dessau, Hohenzollernjahrbuch 1898, S. 71.

Le revenu important des salines va de même fondre dans cette caisse. Ces salines sont en partie à Hal[le], à Salze, et j'en ai encore trouvé dans le comté de la Marche et dans la principauté de Minde[n]. Toutes les provinces, y comprise la Silésie, en reçoivent leur sel; nous avons de plus le débit de la Saxe, d'une partie de la Bohême (par contrebande), du Mecklenbourg, de la Franconie et d'une petite partie du pays de Munster. Il y a nombre d'officiers préposés pour empêcher le sel étranger d'entrer dans les provinces; et [ce] qu'on a imaginé de mieux pour empêcher la contrebande, c'est d'avoir distribué le sel par familles, ce qui les empêche sûrement d'en acheter ailleurs.

La vente des bois est un objet considérable en Poméranie, dans la Vieille, la Moyenne et la Nouvelle Marche; on prend la précaution d'en semer tous les ans du nouveau, de sorte qu'en laissant dans les forêts assez de pâturage pour les brebis, on perpétue cependant l'espèce des arbres qui, à l'exception des chênes, croissent vite. Nous retirons tous les ans de la France, du Danemarc et de la Suède au delà de 100 mille écus par ces ventes.

Les péages de la Memel, du Pregel, de l'Oder, de l'Elbe, du Weser, du Rhin, de la Meuse ne laissent pas d'être une bonne branche des domaines. Ces péages influent beaucoup dans le commerce: quand ils sont mal réglés, il en arrive de même que des accises; elles mettent des entraves aux marchands et étouffent l'industrie. J'ai fait faire une balance des péages de l'Elbe et de ceux de l'Oder; et afin de favoriser le commerce de Stettin au dommage de celui de Hambourg, j'ai fait diminuer la taxe des marchandises (non défendues) qui viennent par l'Oder, de manière que les vins de France, épiceries, couleurs de teinturiers s'achètent à meilleur marché par la voie de Stettin que par celle de Hambourg, ce qui fera nécessairement tomber tout le commerce entre les mains de nos marchands qui pourront devenir avec le temps les facteurs de la Saxe, de la Pologne et de la Bohême. On observe d'ailleurs pour les impositions des péages les mêmes règles que pour le tarif des accises.

Les postes sont très importantes dans cet État, à cause que nous possédons tout le cours de Memel à Gueldres, sans compter celui de Magdebourg à Hambourg et les postes de traverse. Avec beaucoup de soin et d'attention, ces postes peuvent devenir plus considérables qu'elles ne le

sont, en ajoutant de nouveaux cours, comme cela se peut faire, si l'on s'y prend bien.

La monnaie n'a proprement été établie que par mes soins. Nous n'avions personne dans le royaume qui possédât les connaissances de la grande finance; j'entendis parler de Graumann, et sur cela je l'ai fait venir[1]) et voici ses principes. Les métaux sont une marchandise: l'État qui peut les acheter le plus cher, en aura en plus grande quantité. Celui qui poussera le prix du marc d'argent à 15 écus, sera le seul qui monnayera en argent; et par le moyen de la monnaie il aura de l'or tant qu'il voudra. La véritable proportion de l'or et de l'argent se trouve en confrontant tous les changes de l'Europe et en trouvant un nombre qui s'ajuste dans tous les cas. Ce nombre est le marc à 15 écus. Nous travaillons sur ce plan. Le projet est d'avoir des monnaies à Koenigsberg, Stettin, Breslau, deux à Berlin, une à Magdebourg, une à Clèves, une à Aurich et une à Neufchâtel. La petite monnaie de Berlin ne frappe que des petites espèces, à 9 pour-cent d'avantage et on en achète l'or et l'argent à plus haut prix, moyennant quoi de 100 il reste encore 5 de gain. Quand ces cours de monnaie seront toutes établies, on pourra frapper 20 millions par an, nombre qui répond aux balances que le Portugal et l'Espagne payent annuellement à l'Europe. Les suites de cet arrangement sont que nous attirons le change de notre côté, étant les seuls qui frappent monnaie. Ceux qui ont des remises d'argent à faire, se trouvent obligés d'avoir recours à nous, et NB. ce change favorable est le plus haut dégré de bonheur pour un État. Le souverain gagne un million et plus de revenu de cette seule branche, sans compter le gain des marchands qui peut aller à la moitié du premier.

Toutes ces branches différentes de revenus forment la caisse des domaines qui a besoin de 360 mille écus d'avance pour payer exactement les pensions, les gages, et pour finir son compte le dernier jour de l'an qui est au quartier de la trinité. 160 mille écus sont actuellement dans cette caisse; les 200 mille écus qui manquent, s'y trouveront l'année 1755, si je reste en vie.

---

1) 1750, vgl. Acta Borussica, Bd. VII, 658 f. Näheres werden demnächst bringen die Acta Borussica. Münzwesen. Münzgeschichtlicher Teil. Band II.

Des conseils préposés pour l'administration des domaines

Dans chaque province il y a une chambre de domaines, composée d'un président et d'un certain nombre de conseillers, dont les uns ont à faire les bails des bailliages, d'autres ont l'inspection des bois, d'autres des digues, chaussées et étangs, d'autres l'inspection des villes, des accises, de la police et des manufactures. Elles ont toutes l'état des revenus de leur province, et [leurs] membres vaquent à ce que la perception s'en fasse avec exactitude, promptitude et ordre. Chaque chambre a une instruction qui lui sert de règle et de laquelle elle n'ose point s'écarter; comme toutes ces instructions se trouvent entre les mains des présidents, je me dispense d'en rapporter le contenu[1]).

Tous ces collèges des provinces, excepté-en ceux de la Silésie, sont subordonnés au Grand-Directoire qui règle toutes les bagatelles et renvoie au prince les choses les plus importantes, en lui exposant la chose avec le pour et le contre. Le Grand-Directoire a un fond de 150 mille écus[2]) pour donner des rémissions aux provinces, pour rebâtir des métairies brûlées, racheter des bestiaux, quand la mortalité en a fait périr dans les bailliages, rebâtir des moulins, des églises, des villages brûlés etc. Outre ces 150 mille écus, la Prusse et la Lithuanie ont encore 140 mille écus destinés à un même usage. Les collèges des provinces font tous les mois leur rapport au souverain, dans lequel ils détaillent l'état de la province, celui des caisses avec une balance de ce que les accises et les péages ont rapporté pendant le mois et de ce qu'elles ont rapporté l'année d'auparavant dans le même mois[3]). Tous les ans après la trinité ils envoient une balance du commerce extraite des livres d'accise, par laquelle on voit les différentes espèces de marchandises qui sont entrées dans le pays, et celles qui en sont sorties[4]). Par là nous apprenons quelles manufactures nous manquent et celles qu'il est possible d'établir. D'ailleurs, en faisant le bilan de l'argent qui sort et qui entre dans le pays, nous sommes en état de juger avec fondement de l'état de notre

1) Vgl. Acta Borussica, Bd. VII, S. 655–839.

2) Die Extraordinarienkasse, vgl. Acta Borussica, Bd. VII 1, S. 185.

3) Vgl. den Artikel „Zeitungsberichte" in den Registern zu Acta Borussica, Bd. VI, 2 ff., namentlich VIII, 164 f.

4) Angeordnet 1748; vgl. Acta Borussica, Bd. VII, 465 f.

commerce et de celui des provinces. On voit que dans tout le pays nous gagnons de nos voisins 6 millions et quelques cent mille écus; et l'on peut de plus juger si les provinces se peuvent soutenir. Par exemple: la Nouvelle Marche paye en tout, accises, contributions et domaines, 700 mille écus, dont il reste 520 mille écus dans la province, pour payer les dicastères et les troupes; 180 mille sont envoyés à Berlin. Par la balance du commerce on trouve que cette province y a profité 445 mille écus; donc en décomptant les exportations et les fonds qu'ils payent à la couronne, la province s'enrichit encore annuellement de 265 mille écus: par conséquent elle peut se soutenir et s'accroître encore. Il faut aller au fond des choses pour être en état de bien gouverner. De même le souverain reçoit tous les ans une liste des extraits mortuaires et baptistaires de chaque province par laquelle on peut évaluer le nombre d'habitants, ce qui est très important de savoir[1]). À la fin de l'année chaque province et chaque caisse m'envoie son compte général, où se trouvent tous les revenus, les non-valeurs et les surplus. Vers le mois de mai le Directoire dresse le nouvel état où l'on voit tous les revenus, ce que rapportent les améliorations des différentes provinces, et leur destination. Je compte de parler de l'état dans l'article de la dépense, ce qui fait que je me contente simplement de le nommer ici.

Pour remplir tous ces emplois d'économie, il faudrait plus d'honnêtes gens qu'un État n'en porte ordinairement. Croire que le monde est peuplé de scélérats, c'est penser en misanthrope; s'imaginer que tous les animaux à deux pieds sans plumes sont honnêtes gens, c'est s'abuser en imbécile. Il faut qu'un souverain se connaisse en hommes, pour choisir au moins des gens de probité à la tête des provinces; et le nombre étant petit, on le trouve plus facilement. J'ai fait présidents de vieux officiers qui n'étaient plus en état de servir, et je m'en suis mieux trouvé que de tous ceux qui sont élevés dans la robe, à cause que les officiers savent obéir et se faire obéir, que lorsqu'on leur donne quelque chose à examiner, ils le font eux-mêmes et avec plus de solidité que les autres. Mais ce n'est pas à

1) [Vgl. Koser, Zur Bevölkerungsstatistik des preußischen Staates von 1740—1756 in den Forschungen zur brandenb. und preuß. Geschichte, Bd. 7, 540ff. Für die Zeit von 1756—1786 eine Fortsetzung ebenda 16, 445ff.]

dire que tout officier tel qu'il soit se trouve propre à ces emplois. Il est impossible au prince de connaître tous ceux qu'on lui propose pour conseillers de domaine; il faut qu'il s'en rapporte à ceux qui les proposent; mais il doit chasser ceux qui se trouvent convaincus de malversation, et il y a des occasions où il peut donner ces sortes de postes à des officiers de fortune qui ont la santé faible. Quant au Grand-Directoire, il vaut mieux qu'il y ait des gens d'esprit avec une probité équivoque que des bêtes honnêtes gens. Dès que le souverain les connaît, il peut les tenir dans le devoir et les obliger à cheminer droit; mais quand ils sont imbéciles, on n'en peut tirer aucun parti. C'est encore une attention que de bien choisir les personnes auxquelles on donne des commissions, et d'employer un chacun selon son talent: l'économe dans des affaires de bail, l'homme d'ordre dans l'arrangement des grandes caisses, l'industrieux dans l'établissement des manufactures etc.

Les nombreuses provinces qui forment l'État, tiennent en largeur plus que la moitié de l'Europe. Situées sous des climats différents, et d'ailleurs ayant des mœurs, des usages et un commerce assortis à leur situation, il serait impossible de suivre les mêmes principes dans le détail de leur gouvernement. La Prusse ne produit proprement que des blés et du lin; la couronne y a un grand nombre de bailliages; mais comme l'intempérie de l'air et les inondations auxquelles elle est exposée, ruinent souvent les récoltes, il faut avoir sans cesse la main à la bourse, pour bonifier ces dommages. Ce pays manque presque tout-à-fait d'industrie et a besoin de beaucoup de bons établissements en manufactures. L'Électorat, la Poméranie, le Magdebourg et le Halberstadt ont à peu près les mêmes denrées et la même industrie; ces provinces, jointes à la Silésie, ont toujours fait l'objet principal de mon application, tant par rapport à leur continuité qu'à cause que c'est le cœur de l'État et qu'il peut se soutenir, au lieu que les autres provinces sont séparées et que, dans certains cas, on ne pourrait pas les défendre. La Poméranie et l'Électorat vendent des bois, du blé, des draps, et toutes sortes d'étoffes de laine à l'étranger; mais comme je me propose de parler dans la suite des arrangements pris et à prendre, je n'en dis pas davantage ici. La Silésie a des arrangements tout différents; la couronne y a peu de bailliages; les contributions y sont réglées sur un autre pied; les ecclésiastiques et les

nobles y payent beaucoup plus que dans aucune autre province, et le paysan y paye moins, proportion gardée: on a ménagé le paysan par politique, à cause qu'il fait le grand nombre, et on a chargé la noblesse pour se défaire de certains grands qui étaient attachés à la maison d'Autriche et qui la plupart ont vendu les terres qu'ils avaient en Silésie. Le commerce de toile et de drap que fait cette belle province, mérite d'être encouragé par les souverains. Les toiles rapportent presqu' autant à la Silésie que le Pérou donne au roi d'Espagne. Je conseillerais à la postérité de ne pas toucher sans de très bonnes raisons aux arrangements que j'ai faits dans ce duché. Le pays de Clèves ne tient rien ni de la Silésie ni de l'Électorat ni de la Prusse. Le peuple y est très paresseux. Comme le bois s'y fait rare, on y trouve de belles plantations; et des étrangers qui sous ma régence se sont établis dans ce pays, y ont rapporté de bonnes manufactures. Les héritages des paysans sont tous séparés les uns des autres et n'y forment pas des villages comme ici et dans l'Empire. La principauté de Minden ressemble davantage à ces provinces ici, ce sont à peu près les mêmes usages, et ils ont des manufactures de toile florissantes, mais bien moins considérables que celles de Silésie. La principauté d'Emden ne se nourrit que de ses bestiaux et ils tirent beaucoup d'argent de l'étranger par la vente de leurs chevaux, de leurs vaches, du lait, du fromage et des tuiles qui vont dans tout le Nord. Sur la connaissance de tous ces pays on a dressé pour chaque province l'instruction pour le président et pour la chambre des domaines. Les vouloir gouverner par les mêmes lois ce serait ruiner ces provinces de gaîté de cœur; et par cette raison je conseillerais à la postérité de ne rien changer aux principes établis avant que de les avoir bien examinés et prévu les inconvénients qui résulteraient d'autres arrangements. Il est cependant bon de revoir ces instructions de temps à autre, et comme les conjonctures changent, soit que le désordre ruine nos voisins, soit que la négligence des présidents fasse tomber l'industrie chez nous, ou qu'on se propose quelques nouveaux établissements, il faut renouveler les instructions, les adapter aux temps et aux circonstances, indiquer les remèdes pour réparer les dommages de la province ou prescrire les moyens par lesquels on pourra profiter de la décadence des puissances voisines. Dans cettes sortes d'occasions je crois

qu'il est très utile de changer les instructions, sans cependant toucher aux principes fondamentaux du gouvernement qui y maintiennent l'ordre et l'abondance.

De la dépense

Les revenus fixes de l'État montent à 12 150 000 écus et un million de la monnaie, dont la Silésie paye 3 400 000 écus, et les autres provinces 8 750 000. L'état se forme ainsi. La caisse de guerre paye les régiments qui font 135 600 hommes; elle paye pour l'entretien des fortifications, pour les uniformes de l'armée, la remonte de la cavalerie, pour la manufacture de poudre qui fait par an 4000 centner de poudre; la caisse de guerre paye de plus les pensions aux gouverneurs, commandants et à quelques autres officiers. Ce qui forme la caisse des chevaux et uniformes, a été si bien administré par le général Massow qu'elle fait par an une épargne de 150 mille écus, ce qui fait que son fonds va actuellement à 765 000 écus, ce qui n'est pas suffisant; il faut continuer cette épargne quelques années, pour avoir non seulement en argent comptant 900 mille écus, mais encore beaucoup de fournitures, ceinturons, armes, tentes etc. de faits dans les arsenaux. J'en parlerai dans l'article du militaire.

La caisse des domaines ajoute 1 700 000 écus tous les ans à la caisse de guerre, sans quoi elle ne pourrait pas payer les troupes. La caisse des domaines paye les apanages, les pensions aux dicastères et quelque peu d'argent au souverain. Tous frais faits, toute dépense acquittée, il reste 1 300 000 écus des domaines de superflu, avec un million des monnaies, ce qui fait 2 300 000 écus, ce qui augmente annuellement le trésor où cet argent sert en cas de malheur, de guerre ou de calamité publique. La bonté de nos arrangements consiste en ce que jamais les caisses ne se trouvent confondues; que, bien loin de manger d'avance, nous accumulons par année et, qu'au lieu d'être payés en comptes frivoles ou en papier, nous le sommes en bonnes espèces; et qu'enfin nous ne changeons jamais rien durant le cours de l'année à l'ordre du tableau une fois arrêté au commencement de l'année économique.

Des revenus que je me suis faits

La pension que je retire de l'État[1]) étant presque toute absorbée par des entretiens militaires, comme la haute paye du 3me bataillon[2]), mes supernuméraires, l'uniforme des officiers et l'entretien de leur table, j'ai eu recours à d'autres fonds qui font des sommes considérables résumés ensemble et qui ne sont point compris dans le nombre des revenus de l'État. Je me suis réservé 100 mille écus de la Frise; j'ai fait monter la vente des bois à 180 mille écus d'extraordinaire; les revenus des postes ont été poussés cette année à 110 mille écus de plus qu'ils n'ont jamais rapporté; les accises et péages de la Silésie, la vente extraordinaire des sels et l'argent de certains fonds de dépense ménagé ont produit la somme de 260 mille écus; les ports de Prusse ont rapporté 56 mille écus au delà de l'état, et les ménages des chambres de domaines tant de Prusse que de Lithuanie, quand il n'y a point d'années calamiteuses, montent à 30 mille de la Prusse et à 20 mille de la Lithuanie. Tous ces revenus dont mon père n'a retiré que des bagatelles, en y ajoutant quelques extraordinaires des domaines, peuvent monter, un an compté dans l'autre, à 700 mille écus. J'en ai pris pour moi 120 mille écus dont je me fais une pension de 10 mille écus par mois, et tout le reste je l'ai employé pour le bien de l'État, soit pour les fortifications, pour l'artillerie, pour la caisse des chevaux, soit pour des établissements utiles dans le pays; et j'en ai même donné au trésor, pour compléter des nombres qui n'étaient pas ronds, et pour remplir les non-valeurs, lorsqu'il s'en trouve.

---

1) In den General-Domänen-Etats sind für die Person des Königs ausgesetzt: an Reisegeldern 20 000 Tlr., zu Handgeldern 52 000 Tlr. Ferner Dispositionsquantum bei der Extraordinarienkasse 48 419 Tlr., Dispositionsquantum beim ehemaligen Jagdetat 3111 Tlr. 6 gr., zu der ehemaligen Kronprinzlichen Kasse 37 000 Tlr. – Die mit 211 139 Rtlr. 3 gr. aus der General-Domänenkasse gespeiste Hofstaatskasse bleibt bei dieser „pension" wohl außer Betracht.

2) Das von Friedrich II. bei seinem Regierungsantritt errichtete 3. Bataillon des Regiments Garde zu Fuß, Nr. 15 (Potsdam) das als kronprinzliches Regiment nur 2 Bataillone gehabt hatte. (Stammlisten.)

De la Landschaft

La *Landschaft* est la noblesse en corps[1]) qui, ayant avancé de l'argent aux anciens électeurs, reçut pour nantissement ce qu'on appelle siese, ce qui est un impôt sur la bière, avec quelques autres fonds pareils qu'elle administre elle-même, et qu'elle a fait valoir considérablement. Pendant la guerre de 1744 j'ai eu recours au crédit de cette compagnie et j'ai eu tout lieu de me louer du zèle et de l'attachement de cette respectable noblesse. J'ai trouvé par son moyen des ressources pour soutenir la guerre, sans lesquelles j'étais perdu par le manque total d'espèces et l'impossibilité d'en trouver ailleurs.

Le fonds de ce que doit la *Landschaft* aux particuliers, va à 5 millions d'écus. Je suis d'opinion qu'il ne faut point acquitter cette dette, ou bien des particuliers, ne sachant où placer leurs capitaux, se retireraient dans d'autres pays avec leurs biens, qu'ils ne pourraient pas faire valoir chez nous. Je ne conseillerais pas non plus d'augmenter cette dette, car les caisses du souverain s'en trouveraient trop chargées par les intérêts qu'il faudrait payer, et d'ailleurs, il faut, dans toutes les affaires de crédit, tenir un certain milieu dont on ne saurait s'écarter sans embrouiller les choses. Jusqu'à présent la *Landschaft* paye exactement les intérêts de ses dettes et rembourse les capitaux à l'échéance des billets; si la somme qu'ils auraient à payer augmentait trop considérablement, comment pourraient-ils rembourser le nombre des capitaux qu'il faudrait restituer à la fois? Et s'ils manquaient à leurs engagements, que deviendrait leur crédit? Cependant, dans des cas de nécessité, comme dans une guerre, on pourrait trouver jusqu'à la somme de deux millions à emprunter; mais il faudrait les restituer incessamment à la paix. Cette digne et fidèle noblesse qui dans toutes les occasions a donné des marques de son attachement pour le gouvernement, mérite d'être traitée avec une distinction particulière. Par cette raison il faut lui laisser le choix libre de son directeur, et comme de tout temps il a eu le caractère de ministre d'État, c'est au souverain à le décorer de ce titre après son élection et à ne se point mêler de l'administration des fonds qui sont

1) In der Kurmark. NB. Nicht ein Pfandbriefinstitut, wie die späteren „Landschaften", sondern das alte ständische „Kreditwerk" der Kurmark aus dem 16. Jahrhundert.

affectés à la *Landschaft*, d'autant plus que depuis que le gouvernement saxon a touché à l'administration de la *Steuer*[1]), le crédit des billets a été perdu.

Des arrangements commencés

J'ai cru de mon devoir de travailler au bien de l'État, et cela dans tous les genres. La guerre de trente ans, cette calamité affreuse, cette désolation qui ruina toute la Marche, la Poméranie et le Magdebourg, avait si bien anéanti ces provinces que trois règnes dont deux furent entièrement pacifiques, ne purent les rétablir. Par tant de malheurs les provinces, l'année 1740, se trouvaient encore infiniment éloignées de ce que doit être un pays bien policé et florissant. Après la paix, je me proposai de parcourir toutes les différentes parties de l'administration, par lesquelles on pouvait rétablir ces provinces et les rendre aussi heureuses que leur situation et le destin des hommes pouvait leur permettre de le devenir. Pour cet effet voici dans chaque partie ce que j'ai ébauché.

Du défrichement

Le long de l'Oder, de la Netze, petite rivière de la Nouvelle Marche, il se trouvait quantité de marais incultes, impénétrables et sauvages. Je commençai par faire défricher les marais de Damm auprès de Stettin; on travailla à une digue, pour contenir l'Oder dans ses bords, et ensuite on partagea le terrain en villages qui furent distribués à ceux qui entreprirent de les établir. Cet ouvrage sera achevé l'année qui vient, et peuplé d'environ 4000 âmes. Entre Freienwalde et Custrin, l'Oder inondait les plus belles prairies et submergeait sans cesse un terrain admirable, mais que ses eaux rendaient inutile. On a donné premièrement un nouveau lit à l'Oder par le moyen d'un canal qui, allant d'un coude à un autre, abrège la navigation de 4 milles. Ce canal sera achevé l'année qui vient, et la rivière, resserrée par des digues, découvrira désormais un terrain où 6000 âmes trouveront leur subsistance, des terres à cultiver et des troupeaux à nourrir. Si je vis, tout l'établissement

1) Die sächsische „Steuerkasse" war ein landschaftliches Kreditinstitut, das Obligationen (Steuerscheine) ausgab. Die Spekulation mit den im Werte gefallenen Steuerscheinen ist aus der Lebensgeschichte Voltaires bekannt. Vgl. Preuß, Friedrich d. Gr. I, 251 ff.

sera achevé l'année 1756. Les marais de la Netze ont été séchés de même et peuplés de Polonais qui se sont venus établir à leurs frais. D'ailleurs j'ai fait rechercher toutes les terres incultes de la Marche Électorale où 12 nouveaux villages ont été établis. De même les villes de la Poméranie se trouvaient avoir beaucoup plus de terrain qu'elles n'en pouvaient cultiver. Toutes y ont fait des villages dont la plupart sont achevés à présent. Dans la Priegnitz, les gentilshommes avaient des champs si étendus qu'ils ne pouvaient pas les cultiver. On leur a fait voir la nécessité de les peupler, et cette année ils y bâtissent 8 villages nouveaux et l'année qui vient 12 autres. Dans le Halberstadt il y en a 5 d'établis, de sorte qu'en résumant ce nombre depuis l'année 1746, j'en suis à présent au 122ième village.

Des canaux achevés

Pour abréger la navigation et communiquer des grandes rivières, de l'Oder à la Havel et de celle-ci à la Sprée, on a construit 3 canaux, à savoir celui de la Mietzel qui facilite le transport des bois de la Nouvelle Marche, celui de la Finow qui joint l'Oder à la Havel, et celui de Plauen qui coupe ce triangle de Havelberg; en partant de Plauen et joignant ainsi la Havel à l'Elbe, le canal de Plauen facilite le commerce de Magdebourg à Berlin et gagne 8 jours au moins de navigation pour le sel qui de là va en Prusse, Poméranie et Silésie, au lieu que ce sel se transportait par le canal de Frédéric-Guillaume à ‚Francfort. Celui qu'on envoie en Poméranie et en Prusse va par le canal de la Finow dans l'Oder et de là aux lieux de leur [!] destination; et, par une espèce de troc, le bois de la Nouvelle Marche, qui pourrissait dans les forêts, passe de la Mietzel par l'Oder, la Finow, la Havel, par Plauen dans l'Elbe, de là remonte la Saale et sert à Halle aux raffineries de sel. Depuis que ces canaux sont achevés, la ville de Stettin a considérablement augmenté son commerce de cuirs de Russie qu'elle envoie à Magdebourg et qui de là se répandent dans tout l'Empire.

Des soieries

Le Grand Électeur avait fait planter un grand nombre de mûriers dans presque tous les cimetières de la Marche. Ces mûriers avaient soutenu l'hiver de 1709 et de 1740. Quelques particuliers en petit nombre avaient fait de la soie.

De ces faits il était facile de tirer cette conséquence que le froid ne tuait pas les mûriers, et que ce que quelques particuliers faisaient en petit, pouvait réussir en grand. Sur cela on fit planter des mûriers; toutes les communautés furent obligées d'en avoir; les baillifs, au renouvellement de leur bail, furent obligés d'en planter un certain nombre; et à présent il y en a, petits et grands, au delà de 400 mille dans le pays, outre ceux qui se plantent tous les jours; au lieu de 200 livres de soie que l'on gagnait, nous en faisons 2000 livres, et ceci doit augmenter considérablement. Par les extraits des accises se trouve que toutes les provinces consument par an pour plus de 400 mille écus de soie; si nous gagnons donc 40 ou 50 mille livres de soie, l'État s'enrichit par an de 250 mille écus, et les particuliers, sans faire de nouvelles acquisitions que d'une industrie inusitée, améliorent leur bien-être. Pour encourager ces faibles commencements, je fais payer la soie de notre crû tout aussi chère que celle d'Italie; je donne des prix aux prêtres de village qui ont fait le plus de soie, et des bénéfices à ceux qui plantent des mûriers.

Les manufactures de soie

Pour que tout s'acheminât de concert à l'amélioration du pays, dans le même temps que les soieries naissaient, j'établis des manufactures d'étoffe et de velours. Ses ouvriers se sont établis ici en me causant de grandes dépenses; pour les diminuer avec le temps et pour rendre cet art étranger le nôtre, j'entretiens 40 élèves à mes dépens chez ces ouvriers que je remplace par d'autres à mesure que ceux-là deviennent maîtres. Nous avons actuellement 500 métiers en soie tant à Berlin qu'à Potsdam; mais ce n'est qu'un faible commencement.

Des manufactures en laine

Les manufactures en laine sont les plus naturelles au pays, parceque cette matière est un de ses principaux produits. Mon père avait établi le *Lagerhaus* qui s'est fort augmenté depuis qu'on y a fabriqué des draps comme ceux d'Aix-la-Chapelle. Ce raffinement a fait accroître de 300 métiers cette utile manufacture. Un marchand nommé Wegeli avait déjà du temps de mon père une manufacture considérable d'étamine, de serge et de petites étoffes; depuis il l'a augmentée du double, et beaucoup d'autres mar-

chands ont établi de pareilles manufactures. Depuis peu il se fabrique beaucoup de cotonnades à Berlin, et tous les jours on voit de nouveaux progrès de l'industrie. Pour soulager les drapiers des petites villes, tous pauvres et hors d'état de faire des avances, j'ai établi quelques magasins de laine dans le plat pays, dont on leur fournit à crédit la première matière, et qu'ils ne remboursent qu'après que les draps qu'ils en ont travaillés, sont vendus. Cette méthode d'établir des magasins de laine pour les petits ouvriers, et des magasins de soie pour ceux qui font des étoffes, est très bonne et presque la seule, par laquelle on puisse pousser ces sortes de manufactures. J'ai vu par les extraits des accises que nous manquons d'ouvriers en *Watte*, et je suis actuellement occupé d'établir une manufacture de ce genre à Brandebourg. Il est à observer que, lorsqu'on veut établir, en quelque genre que ce soit, une manufacture qui doit se soutenir, il faut préférablement à tout avoir soin de trouver un marchand qui s'en charge; car le manufacturier ne peut pas travailler et vendre en même temps sa marchandise, et de plus, le marchand entrepreneur a l'œil à ce que l'étoffe fabriquée soit bien conditionnée, ce qui en facilite la vente. Rien ne fait plus de tort au commerce que le manque de bonne foi, qu'un faux aunage ou de tricheries pareilles. Pour empêcher autant qu'il se peut les ouvriers de frauder le public et les étrangers, il y a dans tout le pays des inspecteurs établis qui revoient les marchandises et réprouvent avec fermeté ce qui n'est pas de bon aloi. Cette attention est d'une grande importance, surtout pour le débit étranger.

Des fileurs de laine

En examinant l'état des manufactures de laine, j'appris que généralement tous les entrepreneurs se plaignaient de ce qu'ils manquaient de fileurs. Pour y subvenir ils font travailler les Saxons pour eux, de sorte qu'une grande quantité de filasse entre tous les ans de Saxe dans ce pays-ci. Pour y procéder en forme, je recherchai cette qualité et le nombre de personnes qui pouvaient vivre ici de ce métier. Tout calcul fait, il se trouve que ce nombre va à 60 mille âmes. Je fus réjoui de cette découverte comme d'un moyen tout trouvé de rendre le pays plus peuplé; et d'abord je pris des mesures pour avoir et pour établir de ces sortes de gens. Pour qu'ils soient bien à leur aise, il leur faut

une maison, un petit jardin et assez de pré pour nourrir deux vaches. J'ai attiré de ces colonies de Saxe, de Pologne et même du Mecklenbourg. J'en ai établi ici auprès de Potsdam, à Koepenick, dans la Nouvelle Marche, en Poméranie, auprès d'Oranienbourg et dans beaucoup de villages par le moyen des baillifs. Tout ce que je peux faire, c'est d'établir 1000 familles par an; et en comptant la famille à 5 personnes, il me faudrait douze ans, pour avoir le nombre des 60 mille complet. Dès qu'on a placé de ces sortes d'ouvriers, le premier soin à prendre c'est de les attacher à un marchand qui incontinent leur fournisse de l'ouvrage. J'ai de même trouvé que nous manquions de garçons maçons et charpentiers; et afin d'y pourvoir, j'en ai établi 40 familles ici à Potsdam et 200 auprès de Berlin. Dans le pays de Magdebourg, le manque d'habitants obligeait les gentilshommes et baillifs d'avoir recours au travail des Thuringiens qui venaient tous les ans faire nos moissons et s'en retournaient chez eux avec notre argent. Pour empêcher cet abus, j'ai établi dans les villages du Magdebourg 600 familles de Thuringiens qui suffisent à présent à faire la récolte.

De la compagnie d'Emden

Après la paix de 1746 je fus sollicité par beaucoup de marchands de leur accorder un octroi pour une compagnie orientale qu'ils avaient envie de former à Emden. À la fin je le leur accordai 1. à cause que cela procure aux particuliers le moyen de placer leurs capitaux au denier cinq[1]), et même à moitié du capital d'intérêt; 2. que par ce commerce les billets de la compagnie, entrant en circulation, doublent le nombre des espèces; 3. que c'est une branche du commerce des Hollandais dont nous faisons l'acquisition; 4. que par le moyen de cette compagnie nous aurons à meilleur marché toutes ces drogues des Indes que nous achetons à présent de la seconde main; et 5. enfin qu'en liant le commerce d'Emden avec celui de Stettin, les entreprises de nos marchands en deviendront beaucoup plus considérables, et Stettin pourra faire une partie du commerce de Hambourg en Pologne, Bohême et Moravie. Pour faciliter le commerce de Stettin j'ai fait commencer à travailler à un port auprès de Swinemunde, ce qui était si indispensable que jusqu'à

1) = 20%.

présent les marchands ont souffert de grosses pertes faute de pouvoir faire hiverner sûrement leurs vaisseaux.

Telles sont à peu près les choses que j'ai ébauchées en divers genres; mais qu'on ne s'imagine point que ces essais ont achevé ce qu'il y a à faire. Je suis sorti d'une guerre onéreuse, j'ai été obligé d'employer les revenus de l'État aux besoins les plus pressants tant pour rétablir l'armée que pour faire des forteresses, remplir le trésor, augmenter et fournir l'artillerie (ce qui est d'un grand détail), payer les dettes anglaises[1]), moyennant quoi je n'ai pu employer à ces différents usages qu'un argent amassé par mes petites épargnes. Comme la vie est courte et que ma santé est mauvaise, je ne présume point que je pourrai perfectionner aucun de mes projets; mais j'en dois rendre compte à la postérité, à cause que j'ai fait examiner toutes ces différentes choses, et, par la connaissance que j'en ai, je peux la mettre sur les voies et lui indiquer les moyens de faire de ce pays un des États les plus peuplés et les plus florissants de l'Europe.

De ce qu'il reste à faire

Du défrichement des terres

Il faut regarder la Poméranie comme un pays à moitié inculte. Il y a tant dans la Poméranie citérieure qu'ultérieure grand nombre de marais à défricher et où l'on peut établir 100 mille âmes. Il y a d'abord le lac de la Madue et les marais de l'Oder; il y a entre les mains des nobles assez d'arpents incultes pour y faire 100 villages; il y a de même autour des villes des contrées où l'on peut établir beaucoup plus de monde qu'il y en a actuellement. C'est au souverain à faire défricher les biens de la couronne; il peut animer les gentilshommes à ces sortes d'établissement, en y envoyant des personnes entendues qui en fassent le projet et leur en fassent voir l'avantage; les villes ont commencé à faire des nouveaux établissements, il ne reste qu'[à] les encourager à poursuivre leur ouvrage; et dans toutes les fermes royales les fermiers, au renouvellement de leur bail, sont obligés (au lieu de hausser les bails) d'établir un certain nombre de demi-paysans qu'on appelle *Häusler*.

Dans la Nouvelle Marche il y a les marais de la Warthe et tout proche de Custrin du côté de Sonnenbourg un terrain

1) Vgl. Koser, Friedrich d. Gr. I, 565.

superbe à défricher où l'on peut établir au delà de 1200 familles. Il y en est de même à l'égard des gentilshommes de la Nouvelle Marche que de ceux de la Poméranie: grand nombre d'habitants peuvent encore peupler cette province.

La Vieille Marche est de ces provinces celle que je connais le moins, mais je sais que dans les grandes forêts de Gardelegen il y a des marais à défricher. Il ne restera guère de villages à établir dans la Moyenne Marche, à moins qu'on ne veuille sacrifier des métairies et y mettre des paysans, ce qui rapporte moins, mais ce qui, après tout, vaut mieux. Les pays de Magdebourg et de Halberstadt sont si bien peuplés que je ne crois pas qu'il y ait grande chose à faire dans le plat pays. Mais en Poméranie, dans la Nouvelle et Vieille Marche, le nombre des brebis peut être considérablement augmenté tant chez la noblesse qu'à l'égard des villes et surtout du côté de Stolp, Cörlin, Cöslin, et dans la Nouvelle Marche, vers Landsberg et les frontières de la Pologne. Quant aux villes, mon avis serait d' y faire bâtir tout massif tant pour ménager le bois que pour prévenir les incendies; d'ailleurs il n' y a que la pierre de durable.

Des canaux

On m' a proposé de rendre la Rega navigable, en Poméranie; l'Angerapp en Prusse; et de donner un cours droit et resserré à l'Oder entre Breslau et Glogau. Mais comme je ne me suis pas trouvé en fonds, j'ai été obligé de laisser reposer ces projets qui méritent d'être bien examinés avant de les entreprendre, afin d'être sûr que la chose est possible, que le pays en retire un grand avantage et que l'argent n'y est point placé avec perte.

Des soieries

Les soieries ne sont que dans le berceau. Dans 6 ans d'ici, lorsque les arbres seront assez forts pour qu'on puisse cueillir leurs feuilles, il faudra se pourvoir d'une grande quantité de graines de ver à soie, afin d'en pouvoir fournir abondamment au public; il faudra faire imprimer le procédé de l'éducation des vers et de la façon de faire de la soie, organsin, trame, filoselle etc., avoir des espèces d'écoles où des servantes et des gens de la campagne puissent apprendre, de quelle façon et quand il faut faire éclore les vers, comment il faut les nourrir, et comment il faut dévider

les cocons. Il y a un prêtre à Berlin[1]) qui a fondé un collège qu'il appelle la *Realschule*, où il a instruit tous les précepteurs à faire de la soie, et il n'y a qu'à les envoyer dans la suite marguilliers dans les villages; et la noblesse et les baillifs des environs apprendront d'eux à pousser cette utile culture. Dans nos climats froids le grand art consiste à ne pas faire éclore les oeufs trop tôt ni tous à la fois, et à ne point donner des feuilles chargées de la rosée aux vers qui en deviennent d'abord hydropiques.

Des manufactures de soie

Pour pousser ces manufactures il faut non seulement accorder la libre sortie des étoffes travaillées dans le pays, mais encore accorder de certains prix (comme cela se fait en Angleterre) aux marchands qui en auront débité chez l'étranger; et comme nous n'avons pas à beaucoup près autant de métiers qu'il en faut, le souverain ne parviendra à les bien établir qu'en donnant de grosses sommes aux marchands qui se chargeront de ces manufactures, cette dépense dût-elle même aller à 100 mille écus par an. Et alors il faudra augmenter le nombre d'élèves entretenus aux dépens du souverain jusqu' à 2 ou 300 pendant quelques années; et nous pourrons avoir 2000 métiers en tout. J'ai de plus établi un grand magasin de soie à Berlin, dont je compte d'augmenter le fond jusqu'à 100 mille écus, de sorte que dans un temps où les soies renchérissent, nos ouvriers pourront travailler au même marché et gagner la chance à ceux de Leipzic, de Hambourg et même à ceux de Hollande.

Des manufactures de laine

Je crois qu'il n' y a presque rien à ajouter à ces manufactures et qu'il ne s'agit que de continuer à les encourager, comme on a fait jusqu' à présent, et d'en établir davantage en Prusse.

Des fileurs

J'ai dit plus haut que nos manufactures peuvent entretenir 60 mille fileurs; il faut nécessairement les faire venir. Une famille coûte à établir 60 écus; si on dépense 60 mille écus par an, voilà de quoi établir 1000 familles, ainsi dans

1) Hecker von der Dreifaltigkeitskirche. Vgl. Allgem. Deutsche Biographie 11, 208ff. und Acta Borussica, Seidenindustrie I, 192f.

12 ans on n'en manquerait plus. La Nouvelle Marche, la Moyenne, la Vieille Marche et la Poméranie fournissent assez d'endroits incultes pour les placer.

Des manufactures qui nous manquent

Cet article est plus étendu qu'on ne pense. La manufacture de couteaux et de ciseaux qui est à Neustadt, n'est pas aussi étendue qu'elle pourrait l'être et mérite d'être portée au triple de ce qu'elle est. Il faut pour le moins de 200 métiers de *Watte* dans le pays. Nous n'avons point d'aiguilles; on en peut faire ici tout aussi bien qu'à Aix-la-Chapelle, et une pareille manufacture peut donner de l'entretien à beaucoup de monde. Nous manquons de beau papier; on peut établir un grand moulin de papier en Poméranie auprès d'une petite rivière qui, dans la Poméranie ultérieure, va se jeter dans l'Oder et qui a assez de rapidité pour mouvoir les roues. On peut acheter des Frisons les guenilles et les chiffons qu'ils vendent à présent aux Hollandais et qui pourraient arriver par Stettin à bon marché au moulin de papier. Les manufactures de cotonnade peuvent être considérablement augmentées. On peut augmenter de même celles de grosse toile qui sont dans le plat pays. On peut établir en grand nombre des manufactures de mouchoirs à soie, de rubans même faits sur des moulins, de cuir de Russie, de ce cuir d'Angleterre dont on fait les semelles pour les souliers. On peut augmenter les faiseurs de boutons et de gants, en leur procurant le débit qu'ont à présent les Hambourgeois en Pologne, par les foires de Francfort; on peut encourager l'imprimerie, ce qui fait un objet considérable tant pour la consommation du papier que par une espèce de commerce dont le Nord ne s'est pas avisé encore et qui produit que par le moyen d'un seul exemplaire que le libraire achète et réimprime, il dispense tous les citoyens d'envoyer leur argent chez d'étrangers, pouvant trouver ce livre imprimé ici, de sorte que tous les bons livres faits ailleurs ne deviennent que des manuscrits pour nos libraires. Mais toutes ces choses demandent des avances de la part du gouvernement, et cela m'a empêché de les pousser jusqu'à présent avec toute la force que je l'aurais désiré.

Des magasins d'abondance

Nous avons deux magasins d'abondance. Les uns sont pour l'armée: j'en parlerai dans son lieu. La destination des autres est de servir pour entretenir l'équilibre entre les villes et la campagne, vendre dans les villes, quand le blé est trop cher, et acheter à la campagne, quand il est à trop grand marché. On s'en sert aussi pour en avancer aux nobles et aux paysans qui ont souffert par quelque calamité, et qui seraient ruinés, si on ne leur procurait promptement cette sorte de soulagement. Nos magasins d'abondance destinés pour le pays contiennent actuellement 8000 *Winspel* de blé. La règle qu'on suit, c'est de tenir le blé de façon, à Berlin, qu'il ne passe pas un écu, et à la campagne, qu'il ne se vende pas sous le prix de la chambre qui est ici de 16 gros, dans la Nouvelle Marche et auprès de Stettin à 14, et en Prusse et dans le Lauenbourg à 12.[1])

Des règles pour le commerce et les manufactures

Le fondement du commerce et des manufactures est d'empêcher l'argent de sortir et d'en faire rentrer. On empêche l'argent de sortir en fabriquant chez soi toutes les choses qu'on prenait autrefois de l'étranger, ce qu'on apprend par les extraits[2]) des accises qui marquent toutes les marchandises qui entrent et se débitent dans l'État. Il est facile de juger, par ces extraits, des fabriques que l'on peut augmenter et des nouvelles que l'on peut établir. En second lieu, on empêche l'argent de sortir en aussi grande abondance qu'il arriverait sans cela, en cherchant les choses dont on ne peut se passer, à leur source, en trafiquant soi-même, ce qui fait que la marchandise qui coûtait un écu, lorsqu'on l'achetait à Hambourg, ne coûtera qu'un florin, achetée en Espagne. De cette sorte, en diminuant le prix des choses, on y gagne considérablement, outre le profit que font les marchands du pays, ce qui est autant de perdu pour ceux

---

1) Über die Kammertaxen: Roden, „Kurzgefaßte Nachricht von dem Finanzwesen" usw. (1774 75) bei Preuß, Friedrich d. Gr. IV, 458. [Dazu Polit. Testament von 1768 bei Reimann im 60. Jahresbericht der Schlesischen Gesellschaft für vaterländische Kultur (Breslau 1889) S. 231 und G. Schmoller und W. Naudé: Die Getreidehandelspolitik und Kriegsmagazinverwaltung Brandenburg-Preußens bis 1740, II, 202ff. in den Acta Borussica.]

2) Vgl. Acta Borussica, Behördenorganisation VI, 405ff.

de Hambourg et de Hollande. Les manufactures font naturellement entrer beaucoup d'argent comptant dans un État, et elles nous en peuvent procurer beaucoup plus encore, vu le voisinage de la Pologne et de la Russie, pays qui manquent de tout et qui sont obligés de payer l'industrie de leurs voisins. Ces raisons doivent porter les souverains à encourager les manufacturiers et les marchands, soit en leur donnant toute sorte de privilèges et immunités, soit en les secourant d'argent, pour les mettre en état de faire de grosses entreprises. Il faut de plus veiller sur les juifs et les empêcher de se mêler du gros du commerce, empêcher que leur nombre n'augmente, et à chaque friponnerie qu'ils font, leur ôter leur privilège d'asile, à cause que rien n'est plus contraire au commerce des marchands que le négoce illicite que font les juifs. J'ai introduit de plus que l'on montre à tous les marchands les extraits des entrées des marchandises, pour qu'ils aient plus de facilité à étendre leur commerce et à voir, de quel côté et par quels moyens ils peuvent l'augmenter. J'ai déjà parlé du commerce d'Emden et de Stettin[1]); ainsi il n'est pas nécessaire de répéter ici ce que j'en ai dit plus haut. Ce projet peut devenir très important, s'il se réalise. Je ne le verrai jamais achevé, mais la postérité pourra le voir, si elle suit le même plan, en se servant des moyens propres pour l'exécuter.

De quelques impôts à rabaisser

Je ne conseille point aux souverains de rehausser aucun impôt, mais plutôt d'en rabaisser deux qui me font saigner le cœur, lorsque j'y pense. L'un de ces impôts est sur le plat pays et se nomme Reuter-Verpflegung[2]): ce serait un objet de 150 mille écus par an, si on voulait l'abolir, mais ce serait une œuvre digne d'un bon prince et qui soulagerait beaucoup les gens de la campagne qui le payent. L'autre c'est le service des villes[3]). La Poméranie, le Magdebourg, la Silésie surtout en est excessivement chargée. Ce serait encore un objet de 150 mille écus qui retourneraient au profit des villes. impôt dont les bourgeois sont foulés et qui réellement empêche beaucoup de petites villes de devenir florissantes. Ceux qui liront ceci, diront sans doute:

1) Vgl. S. 21.
2) „Cavalleriegeld", vgl. Preuß, Friedrich der Große IV, 416, 427.
3) Vgl. ebendort 459.

il est plaisant à lui de donner des conseils à ses successeurs, quand il peut les exécuter lui-même. Je réponds à cette objection: que je ne suis pas maître de faire ce qui me plait; que je suis sorti d'une guerre fort onéreuse; que le principal soin après la paix a été d'assurer l'État, de refaire un trésor, de rétablir l'armée, d'achever les forteresses, d'assembler des magasins, enfin de mettre les caisses dans un ordre convenable; et il ne serait pas prudent de rien changer à cette méthode, avant que tous les coffres se trouvent remplis. Selon les arrangements de nos finances il y a tous les ans un reste d'environ 2 millions 3 à 400 mille écus; mais je n'ai pu y toucher à cause des raisons susdites; et si jamais on se trouve en état de rabaisser ces impôts, il faut que ce soit en acquérant de nouveaux revenus qui réparent cette perte.

Courte récapitulation

Il résulte de tout ce que j'ai dit ici au long de l'état des finances, qu'un prince peut encore considérablement augmenter ses revenus, non pas en foulant les peuples et en mettant de nouveaux impôts, mais en soulageant ses sujets et se servant d'une industrie louable pour s'agrandir. Quant aux caisses générales, le point principal c'est de faire exactement payer leurs contributions aux peuples et leur bail aux fermiers, pour être en état de payer régulièrement le militaire, les juges, les financiers, les apanages de la maison et toutes les dépenses de l'État, de ne point mêler ni brouiller la recette de ces différentes caisses, de ne jamais dépenser tout le revenu de l'année, afin que l'épargne et le trésor public soit sans cesse assez rempli pour qu'on puisse soutenir une guerre au moins pendant 4 années[1]) et parer à toutes les calamités qui peuvent arriver à l'État; de bien choisir les gens de finance, de les tenir dans une subordination militaire, et d'être moins soigneux de donner des ordres qu' exact à les faire exécuter. Il y a tels édits qu'il faut renouveler de trois en trois ans et il y a des fiscaux qu'il faut sans cesse animer à faire leur devoir et à contrôler ceux qui contreviennent aux édits. Quant aux défrichements, au commerce et aux manufactures, j'en ai parlé suffisamment; il ne me reste qu'un mot à dire sur le devoir du souverain, c'est d'aimer le peuple et de le ménager

1) [Vgl. Koser, König Friedrich der Große I, 498ff.]

dans toutes les occasions qui dépendent de lui, soit en lui accordant des rémissions, soit en le soulageant des impôts trop durs qu'il porte, soit en soutenant la noblesse et ses privilèges de même que les villes et en punissant les chambres de domaines et les fiscaux qui intentent malicieusement des procès aux nobles, aux villes et aux paysans. Un souverain doit regarder comme son devoir de protéger la noblesse qui fait le plus beau fleuron de sa couronne et le lustre de son armée; et par cette raison il doit non seulement les maintenir en repos, mais tâcher d'améliorer leur état et de les enrichir autant qu'il dépend de lui. Il y a une espèce de gens désœuvrés et fainéants qu'on appelle faiseurs de projet. Un souverain a lieu d'être en garde contre toutes leurs mauvaises insinuations où ils mettent sans cesse en avant l'intérêt du souverain, mais qui, bien examiné, n'est autre que la perte et la ruine des sujets. De mes jours je ne connais aucun prince en Europe qui n'ait pas été la dupe de cette sorte de fripons, mais le roi de Pologne l'a été plus grossièrement qu'aucun autre.

Un prince qui aurait bien rangé ses affaires, trouverait à faire des établissements bien beaux et dignes d'un père du peuple. L'un ce serait une maison avec des fonds attachés pour 200 veuves d'officiers; ce serait un objet de 25 à 30 mille écus. L'autre serait des établissements dans toutes les grandes villes pour élever les enfants trouvés aux dépens de l'État; et enfin une académie (qu'on pourrait fonder à Berlin), pour y élever 20 jeunes gentilshommes dans l'étude des belles lettres et dans tous les exercices qui conviennent à des gens de naissance. Ce sont des projets que j'ai faits depuis longtemps, mais que je ne serai peut-être jamais assez heureux que de pouvoir les exécuter.

De la politique

La politique est la science d'agir toujours par des moyens convenables conformément à ses intérêts. Pour agir conformément à ses intérêts il faut les connaître, et pour parvenir à cette connaissance il faut de l'étude, du recueillement et de l'application. La politique des souverains a deux parties: l'une qui regarde l'intérieur du gouvernement, contient les intérêts de l'État et le soutien du système du gouvernement; l'autre qui embrasse tout le système de l'Europe, travaille à consolider la sûreté de l'État et à étendre autant que cela se peut (par des voies usitées et

permises) le nombre des possessions, la puissance et la considération du prince.

De la politique intérieure

L'arrangement des finances dont je viens de parler fait partie de la politique intérieure de l'État; mais ce n'est pas tout: il y a bien d'autres choses à observer. Il faut d'abord s'appliquer à connaître le génie des peuples que l'on veut gouverner, afin de savoir s'il faut employer la douceur ou la sévérité envers eux, s'ils sont enclins à des révoltes, s'ils sont portés aux mouvements, aux intrigues, aux satires etc., quels sont leurs talents et à quels emplois ils sont les plus propres. Le jugement que je vais porter des nations que j'ai l'honneur de gouverner, ne portent que sur le nombre, et il faut toujours y faire l'exception de quelques particuliers, ou mieux nés que les autres ou plus vicieux que leurs concitoyens.

J'ai remarqué que les Prussiens ont l'esprit fin et délié, qu'ils ont de la souplesse (qui dégénère en fadeur, lorsqu'ils ne sortent pas de leur patrie); on les accuse d'être faux[1]), mais je ne les crois pas plus faux que les autres: beaucoup de Prussiens ont servi et servent avec distinction tant dans le militaire que dans le civil, mais je parlerais contre l'aveu de ma conscience, si j'accusais un seul de ceux que j'ai connus de fausseté.

Les Poméraniens ont un sens droit et de la naïveté; c'est de toutes les provinces celle qui a produit les meilleurs sujets tant pour la guerre que pour les autres emplois; il n'y a que les négociations dont je ne voudrais pas les charger, à cause que leur franchise ne convient pas dans des affaires où il faut souvent jouer fin contre fin. La noblesse de l'Électorat est voluptueuse; elle n'a ni l'esprit des Prussiens ni le solide des Poméraniens. Celle du Magdebourg a plus de sagacité et a produit quelques grands hommes. Les Silésiens de la Basse-Silésie sont ce qu'on appelle de bonnes gens, un peu bêtes, ce qui n'est que la suite de la mauvaise éducation qu'ils ont reçue: ils sont vains, ils aiment le luxe, la dépense, les titres et haïssent un travail suivi ou cette application austère que demande la discipline militaire; celui qui reformera un jour l'édu-

1) Vgl. oben Band I, 75 ff.; [zu der Gesamtschilderung der Provinzen vgl. auch diejenige im Polit. Testament von 1768 bei Reimann a. a. O. 232 ff.].

cation de cette noblesse, sera leur Prométhée qui les animera du feu céleste. Ceux de la Haute-Silésie ont la même vanité avec plus d'esprit, mais aussi moins d'attachement pour le gouvernement prussien, à cause qu'ils sont tous catholiques et que la plupart de leurs parents sont établis sous la domination autrichienne. Les gentilshommes du comté de la Marche et du pays de Minden ont fourni de bons sujets à l'État; leur éducation un peu grossière ne leur a pas donné ce brillant qu'on acquiert dans l'usage du monde; mais ils ont un talent supérieur à celui-là, qui est de se rendre utiles à la patrie. Les Clévois sont des imbéciles, confus et engendrés dans l'ivresse de leurs pères, qui n'ont ni des talents naturels ni de l'acquis.

En général cette noblesse fait un corps respectable, dont je distingue surtout les Poméraniens, les Prussiens, ceux de la Marche et du Magdebourg, ceux de Minden et du comté de la Marche. Cette digne noblesse a sacrifié sa vie et ses biens pour le service de l'État; sa fidélité et son mérite doivent lui attirer la protection de tous les souverains; et c'est un de ses [!] devoirs de soutenir les familles qui s'appauvrissent, pour les maintenir dans la possession de leurs terres: car ce sont eux qu'il faut regarder comme les bases et les colonnes de l'État.

Dans cet État il n' y a ni factions ni soulèvements à craindre; il ne faut employer que la douceur dans le gouvernement et ne se défier que de quelques gentilshommes obérés ou mécontents ou de quelques chanoines ou moines de la Silésie, mais qui, loin de se déclarer ouvertement, bornent leurs mauvaises manœuvres à se rendre les espions de nos ennemis.

Il n'est que peu d'occasions où l'on soit obligé d'employer la rigueur. J'ai été assez heureux jusqu'à présent d'avoir plutôt à me plaindre de manquer de récompenses pour des personnes qui en méritent, que de cachots pour enfermer les coupables. Le général Walrave[1]) est le seul que j'aie fait arrêter pour avoir voulu passer chez les Autrichiens et leur donner les plans de mes forteresses.

À ces connaissances générales et trop vagues il faut ajouter celle des individus et approfondir les personnes

1) [Über ihn und seine Beziehungen zu dem österreichischen Gesandten Grafen Bernes vgl. Droysen, Geschichte der preußischen Politik V, 3, 419ff. und Mollwo, Hans Carl von Winterfeldt, S. 94ff. (München und Leipzig 1899).]

dont on veut se servir, connaître leur mérite, leur fort et leur faible pour employer chacun dans ce qui est de sa compétence. Tous les souverains qui ne jugent de leurs ministres et de leurs généraux que par leur physionomie, confient l'administration de leurs finances à un fripon aimable, une expédition vive à un général lent qu'ils ont cru entreprenant, une commission qui exige de la prudence à un étourdi qui a l'honneur d'être leur maquereau, et par là ils gâtent toutes leurs affaires. Peu d'hommes sont nés sans talents: mettre chacun dans sa place, c'est tirer un double avantage de tous ensemble; c'est ne point se tromper et donner au corps du gouvernement plus de vigueur et de force, à cause que tout sert et que tout est à portée de servir utilement.

De quelques maximes de politique relativement à la noblesse

Un objet de la politique du souverain de cet État est de conserver sa noblesse; car quelque changement qui puisse arriver, il en aura peut-être de plus riche, mais jamais de plus valeureuse ni de plus fidèle. Pour qu'ils se maintiennent dans leurs possessions, il est nécessaire d'empêcher les roturiers d'acquérir des biens nobles et de les engager à placer leurs fonds dans le commerce, de sorte que, si quelque gentilhomme est obligé de vendre ses terres, qu'il ne se trouve que des gentilshommes qui les achètent. Il est nécessaire de même d'empêcher la noblesse de servir ailleurs, de leur inspirer un esprit de corps et de nation: c'est à quoi j'ai travaillé, et que pendant le cours de la première guerre je me suis donné tous les mouvements possibles pour faire passer le nom de Prussiens, pour apprendre à tous les officiers que de quelque province qu'ils fussent, ils étaient tous censés Prussiens, et par cette raison que toutes ces provinces, quoiqu' entrecoupées, font un corps ensemble. Il est juste que la noblesse voue préférablement ses services à la patrie qu'à quelqu' autre puissance que ce puisse être. Par cette raison on a publié des édits sévères contre les nobles qui prenaient service ailleurs sans en avoir la permission[1]). Mais comme beaucoup de gentilshommes préfèrent une vie fainéante et basse à la

1) Vgl. Bd. VI, 2, Nr. 24 und die folgenden Bände (Register s. v. Vasallen) der Acta Borussica, Behördenorganisation.

gloire des armes, il est nécessaire d'attacher des distinctions et de donner des préférences à ceux qui servent, à l'exclusion de ceux qui ne servent pas; de faire de temps en temps rassembler les jeunes gentilshommes tant en Poméranie qu'en Prusse et en Haute-Silésie pour les mettre dans les cadets et de là les placer dans les troupes.

Des villes et bourgeois

J'ai laissé aux villes dans les anciennes provinces la liberté d'élire leurs magistrats[1]) et ne me suis mêlé de ces élections que lorsqu'elles en abusaient, et que des familles bourgeoises attiraient à elles toute l'autorité au préjudice des autres bourgeois. En Silésie je leur ai ôté le droit des élections, de crainte qu'ils ne remplissent les places d'échevins de gens dévoués à la maison d'Autriche. Avec le temps et quand la génération présente sera éteinte, on pourra rendre à la Silésie ses droits d'élection sans courir aucun hasard.

Des paysans

J'ai relâché aux paysans des services qu'ils faisaient par le passé: au lieu de servir 6 jours de la semaine, comme par le passé, ils n'ont que trois jours de corvées[2]). Ceci a irrité les paysans de la noblesse qui dans beaucoup d'endroits se sont opposés à leurs seigneurs. Le souverain doit tenir un équilibre entre le paysan et le gentilhomme, de sorte qu'ils ne se ruinent pas l'un l'autre. En Silésie, le paysan, hors la Haute-Silésie près, est sur un très bon pied; en Haute-Silésie il est serf. Il faudrait avec le temps tâcher de le rendre libre. J'en ai donné l'exemple dans mes bailliages où j'ai commencé à les mettre sur le pied de ceux de la Basse-Silésie. On doit de plus empêcher les paysans d'acheter des terres de nobles, et les nobles d'acheter des terres de paysans; à cause que les paysans ne sauraient servir comme officiers dans l'armée, et que les nobles en faisant des métairies des biens des paysans acquis, feraient diminuer par là le nombre d'habitants et de cultivateurs.

---

1) Vgl. Acta Borussica, Bd. VII, Nr. 303.

2) Vgl. Hintze in den „Forschungen zur brandenb. u. preuß. Geschichte" Bd. 10, S. 275ff.

Des ecclésiastiques et de la religion[1])

Les catholiques, les luthériens, les réformés, les juifs et nombre d'autres sectes chrétiennes habitent dans cet État et y vivent en paix: si le souverain animé d'un zèle déplacé s'avisait de se déclarer pour une de ces religions, on verrait d'abord se former des partis, les disputes s'échauffer, les persécutions commencer peu à peu et enfin la religion persécutée quitter sa patrie et des milliers de sujets enrichir nos voisins de leur nombre et de leur industrie. . . . Le grand nombre des catholiques se trouve en Silésie, on leur laisse le libre exercice de leur religion, mais pour empêcher que les couvents n'ensevelissent pas dans leur célibat les espérances des familles, il est défendu de devenir moine ou religieuse avant l'âge de majorité. Je laisse d'ailleurs aux ecclésiastiques toute liberté et les droits qui leur appartiennent. Les curés sont d'assez bons gens, les moines sont plus portés pour la maison d'Autriche. Par cette raison je leur fais payer 50 pour-cent de leurs revenus à l'État afin qu'ils soient bons à quelque chose. Les jésuites, espèce la plus dangereuse de tous les moines decette communion, sont en Silésie singulièrement fanatiques de la maison d'Autriche. Pour opposer autel à autel, j'ai fait venir des jésuites français et lettrés qui élèvent la noblesse silésienne, et par l'animosité qui règne entre ces moines français et allemands, je les empêche de faire les intrigues dont ils seraient capables pour la maison d'Autriche. Les chanoines du Dôme convaincus d'une partialité fanatique pour la Reine[2]) m'ont obligé d'avoir l'œil pour que toutes les places vacantes ne se remplacent que par des sujets paisibles. Je suis en quelque façon le pape des luthériens et des réformés le chef de l'église, je fais des prêtres et je n'exige d'eux que des mœurs et de la douceur, je dispense des cas de mariages et je suis très indulgent sur cette matière, à cause que le mariage dans le fond n'est qu'un contrat civil qui peut être dissolu, dès que les deux partis y consentent. Hormis frère et sœur, mère et fils, fille et

1) [Übernommen aus M. Lehmann, Preußen und die katholische Kirche 3, 361 f. Vgl. zu diesem Abschnitt die aktenmäßige Darstellung von Hegemann: Friedrich der Große und die katholische Kirche in den reichsrechtlichen Territorien Preußens. München 1904.]

2) [Maria Theresia.]

père, je permets avec indulgence qu'on se marie à sa fantaisie, car il n'y a point de mal à ces alliances-là. Les autres sectes chrétiennes sont toutes tolérées ici, on ferme la bouche au premier qui veut allumer une guerre civile, et on couvre les opinions de novateurs du ridicule qu'elles méritent. Je suis neutre entre Rome et Genève. Si Rome veut empiéter sur Genève, elle y a du pire; si Genève veut opprimer Rome, Genève est condamnée. De cette façon je peux diminuer les haines de religion en prêchant la modération à tous les partis, et je tâche de les unir en leur remontrant qu'ils sont tous concitoyens, et qu'on peut aimer un homme qui porte un habit rouge, tout autant qu'un autre qui en porte un gris. Je tâche d'entretenir bonne amitié avec le Pape, afin de gagner par là les catholiques et de leur faire comprendre que la politique des princes est la même, quand même la religion dont ils portent le nom, est différente. Cependant je conseille à la postérité de ne se pas fier au clergé catholique, à moins que d'avoir des preuves authentiques de sa fidélité.

Des princes du sang

Il est une espèce d'être amphibie qui n'est ni souverain ni particulier, et qui quelquefois est bien difficile à gouverner: c'est ce qu'on appelle un prince du sang. La grandeur de leur extraction leur donne un certain orgueil qu'ils nomment noblesse, qui leur rend l'obéissance insupportable et tout assujettissement odieux. S'il y a quelque intrigue, quelque cabale ou quelque menée à appréhender, c'est d'eux qu'elle peut venir. Dans cet État, ils peuvent moins que toutes parts ailleurs; mais le meilleur parti qu'on puisse prendre avec eux, c'est de relancer vivement le premier qui lève l'étendard de l'indépendance, de les traiter avec toute la distinction qui appartient à leur naissance, de les accabler de tous ces honneurs extérieurs, mais de les éloigner des affaires et de ne leur confier la conduite des troupes qu'à bonnes enseignes, à savoir, lorsqu'ils ont des talents et qu'on peut se confier en leur caractère. Ce que je dis des princes, s'étend aux princesses qui ne doivent jamais, sous quelque prétexte que ce soit, se mêler du gouvernement.

Des peines et des récompenses

Deux motifs principaux gouvernent les hommes: la crainte des punitions et l'espoir des récompenses. Pour les conduire, on les empêche de ne se point écarter des lois de la société dans laquelle ils vivent, en leur faisant redouter les rigueurs de la justice, et on les anime et les encourage à des actions louables par l'appât de la fortune. Dans cet État le souverain n'a pas besoin, heureusement, d'user souvent de rigueur; il n'y a que des crimes de trahison contre l'État qui méritent d'être punis sévèrement, et même on peut empêcher bien des gens de se laisser séduire à commettre de semblables attentats. À la dernière guerre, j'étais informé que l'abbé de Grüssau[1]), quelques ecclésiastiques et quelques nobles tramaient en faveur de la cour de Vienne. Je les fis arrêter ou les reléguai pendant les troubles dans d'autres provinces, ce qui leur ôtant les moyens de se rendre coupables, leur fit éviter les punitions, qu'ils se seraient attirées infailliblement, si on leur avait laissé la liberté de suivre leur penchant. Après la paix, ils retournèrent tranquillement chez eux vaquer à leurs affaires, et ceux, d'entre eux, qui sont raisonnables, doivent me savoir gré de les avoir obligé à conserver leur innocence.

Je l'ai dit et je le répète: dans ce pays ici on est plus embarrassé de trouver autant de récompenses qu'en demandent les belles actions, qu'on n'est contraint à punir les mauvaises. On ne saurait assez estimer la vertu ni encourager ceux qui la pratiquent. L'intérêt de l'État est que ses citoyens la professent tous; il faut donc la faire connaître, amplifier même les belles actions, pour leur donner, s'il se peut, un plus grand lustre et inspirer de l'émulation aux âmes nobles qui en sont susceptibles. Supposé même qu'un homme qui, n'ayant pas reçu de la nature cette élévation d'âme qu'ont les esprits bien faits, fît une belle action par l'avidité des honneurs et des récompenses, c'est toutefois beaucoup gagné; et quoique le motif de l'action soit bas en lui-même, la belle action n'en est pas moins utile au public. Les vertus les plus utiles dans les citoyens sont l'humanité, l'équité, la valeur, la vigilance et l'amour du travail: cela fait des hommes utiles pour le civil et pour le militaire; ce sont ces sortes de qualités qu'il faut récompenser.

---

1) Vgl. Grünhagen, Schlesien unter Friedrich dem Großen I, 230.

Enrichir un homme sans mérite par faveur, c'est marquer autant d'aveuglement que la fortune; combler de bienfaits un maquerau, c'est dire au public: venez, faites le même office, et les récompenses seront pour vous; élever aux grandeurs un chasseur, c'est témoigner que la chasse est la première profession, le premier métier de l'État, et animer la noblesse à choisir ce métier par préférence. Mais qu'arrive-t-il de cette mauvaise distribution? que le mérite languit dans l'oubli, que la vertu ne jouit pas de l'estime qui lui est due et que, faute d'émulation et d'encouragement, beaucoup de personnes qui seraient capables de se porter au bien, se négligent et ne rendent pas à l'État tous les services qu'il en pourrait attendre. L'espèce de gens, qui doivent être récompensés, sont des juges intègres, des financiers qui sans fouler le peuple ont par industrie fait hausser les revenus de la couronne, des négociateurs qui ont servi avec fidélité et adresse dans temps critiques, des militaires qui ont généreusement hasardé leurs jours pour leur patrie, qui par la longueur de leurs services ou par leurs blessures méritent des récompenses, des officiers entendus et capables de rendre à l'avenir des services, d'autres qui ont perdu leur santé et qui ne sont plus en état de vaquer à leurs emplois et qu'il y aurait de l'ingratitude de ne point assister dans leurs besoins. Enfin pour qui seraient les récompenses, si ce n'est pour ces officiers qui se distinguent à la guerre par des actions éclatantes, conduites avec art et exécutées avec audace? Pour tant de personnes qui ont droit d'aspirer aux récompenses, nous n' avons que les décorations de deux ordres sans pensions, 40 *Amtshauptmannschaft* ou capitaineries, des bénéfices dans les cathédrales de Magdebourg, Halberstadt, Minden, Brandebourg et Camin, quelques gouvernements de peu de rapport, des pensions sur les bénéfices de la Silésie et sur les commanderies de l'ordre de Malte; ajoutez à cela quelques pensions sur la caisse des domaines. Quelles que soient ces faibles récompenses, il faut s'en servir avec art et relever, par la façon de donner, le prix de la chose que l'on donne. Si la faveur surtout n'a point de part à la dispensation de ces bienfaits et qu'on ne les donne qu'au mérite, il est sûr que c'est le moyen le plus infaillible d'encourager à la vertu et de faire que beaucoup de personnes en revêtissent les dehors, qui dans tout autre gouvernement lâcheraient le frein au dérèglement de leur cœur; et

tout État où il y a le plus de vertu doit à la longue l'emporter sur les autres: ce sera là que se feront des belles actions en plus grand nombre que chez tous les voisins, et que, par conséquent, le nombre de grands hommes sera supérieur à celui des autres peuples. Comme tous les hommes par un effet de leur inquiétude naturelle tendent sans cesse à améliorer leur état, il faut de l'économie jusque dans la distribution des récompenses, afin d'avoir toujours quelque faveur en réserve qui serve à tranquilliser les plus avides. Donner peu et souvent c'est un moyen infaillible de rendre les hommes heureux.

Une belle qualité dans un prince est de rechercher le mérite inconnu, de récompenser une belle action faite sans témoins, et c'est à quoi il doit être attentif et tenir autant d'espions pour être informé des bonnes qualités des citoyens que les tyrans en entretiennent pour découvrir les conspirations qu'on trame contre eux.

Si un souverain doit être avare ou prodigue[1])

Je crois qu'il convient aussi peu à un souverain d'être avare que d'être prodigue; mais il doit être économe et généreux: économe parcequ'il est l'administrateur des biens de l'État, que l'argent qu'il reçoit est le sang et la sueur du peuple et qu'il le faut employer au bien de tout le corps; dépenser mal à propos cet argent en temps de paix et manquer des grandes choses en temps de guerre, dissiper tous ses revenus sans prévoir l'avenir et être obligé de fouler le peuple par des impôts nouveaux, quand l'État se trouve attaqué, c'est agir en insensé et plutôt en tyran qu'en père du peuple. Un politique ne doit jamais dire: je n'ai pas cru que telle ou telle chose arrivât; son métier est de tout prévoir et d'être préparé à tout. Or dans ce pays qui se soutient par l'industrie, celui qui le gouverne doit ne pas tarder à s'apercevoir qu'il n'a d'autres ressources pécuniaires que celles qu'il peut se procurer en les préparant pendant la paix. Il faut alors être sourd aux discours du public et mépriser ses vains jugements. Qu'il vous accuse d'être avare ou ladre, qu'importe? il juge par de fausses notions et serait de votre avis, si vous lui communiquiez vos raisons. Il faut suivre son système, quand une fois il

1) [Vgl. hierzu Polit. Testament von 1768 bei Reimann a. a. O. S. 230.]

est bien fait, sans se laisser distraire dans son chemin par les cris des cigales ou par le croassement des grenouilles.

Il nous faut environ 5 millions pour faire une campagne; ainsi 20 millions en font quatre. Amasser ces 20 millions et remplir les autres caisses selon le plan que j'en ai donné dans l'article des finances[1]), est un devoir du souverain; c'est un soin dont il ne saurait se dispenser et dont le peuple lui sait bon gré, lorsque dans un temps de guerre il ne se voit pas opprimé par de nouvelles charges.

Un prince économe est un prince sage et prévoyant qui se prépare des ressources d'avance et retranche à son luxe et à sa dépense ces fonds qu'il destine en d'autres temps au soulagement des peuples. Un prince prodigue est comme un corps sans cesse dévoyé qui mange avec avidité, mais auquel les aliments les plus substantiels ne tournent pas à bien. Un prince généreux est comme un corps sain qui se nourrit sobrement et distribue avec égalité par le moyen des veines à tous ses membres la vigueur et la force. Un prodigue est une espèce de fou qui fait des dépenses inutiles et en néglige de nécessaires . . .[2])

La générosité est une vertu clairvoyante qui agit avec connaissance de cause; elle est portée à assister les malheureux, à partager avec eux sa fortune; elle récompense libéralement les services; elle est la dernière ressource et le refuge de ceux qui n'ont plus d'espoir que dans l'assistance du prince; elle prévient les besoins, soulage tous ceux auxquels elle peut atteindre; et si cette générosité est sincère, elle est modeste, douce, n'exige point de reconnaissance ni ne s'empresse d'instruire la renommée de ses bienfaits. Peu dépenser pour soi, donner à propos et suffisamment, soulager à temps, prévenir ceux qui ont besoin de secours, être bon, ménager les deniers de l'État, les administrer sans confusion et avec épargne: ce sont des qualités royales qui s'éloignent autant de l'avarice que de la prodigalité.

Ce pays ici est trop pauvre pour pouvoir fournir de grosses pensions à des fainéants; il faut choisir tant que l'on peut de bons sujets laborieux et actifs et leur donner de quoi vivre honnêtement; et pour ceux qui n'ont point de talents, il faut qu'ils s'attendent à ne trouver point de fortune pour eux.

1) [Vgl. oben Bd. II, 14 f., 28.]
2) Hier sind einige Zeilen ausgefallen.

Qu'un souverain doit gouverner par lui-même[1])

Dans un État comme celui-ci il faut de nécessité que le prince fasse ses affaires par lui-même, à cause qu'il ne suivra, s'il est sage, que l'intérêt public qui est le sien, et qu'un ministre a toujours des vues détournées dans les affaires qui regardent ses propres intérêts, qu'au lieu d'avancer des personnes de mérite, il remplira les places de ses créatures et tâchera de s'affermir par le nombre de personnes qu'il attache à sa fortune; au lieu que le souverain soutiendra la noblesse, réprimera le clergé dans ses justes bornes, ne permettra point que les princes du sang intriguent ou cabalent, et qu'il récompensera le mérite sans ces vues d'intérêt que les ministres ont en secret dans tout ce qu'ils font.

Mais s'il est nécessaire que le prince gouverne par lui-même l'intérieur de son État, combien plus l'est-il qu'il dirige sa politique lui-même, qu'il fasse les alliances qui lui conviennent, qu'il forme lui-même ses desseins et prenne son parti dans les conjonctures délicates et scabreuses.

Les finances, le gouvernement interne, la politique et le militaire tiennent de si près ensemble qu'il est impossible de traiter une de ces branches, en se passant des autres. Lorsque cela arrive, les princes s'en trouvent mal. En France, quatre ministres gouvernent le royaume: celui de la finance sous le nom de contrôleur-général, celui de la marine, celui de la guerre et celui des affaires étrangères. Ces quatre rois ne s'entendent ni s'accordent jamais; de là viennent toutes les contradictions que nous voyons dans le gouvernement français: l'un renverse par jalousie ce que l'autre élève par habileté; point de système, point de projet; le hasard gouverne, et tout se fait en France comme il plaît aux intrigues de la cour; les Anglais savent tout ce qui se traite à Versailles; point de secret et par conséquent point de politique.

Il faut qu'un gouvernement bien conduit ait un système aussi lié que peut l'être un système de philosophie, que toutes les mesures prises soient bien raisonnées, et que les finances, la politique et le militaire concourent à un même but, qui est l'affermissement de l'État et l'accroissement de sa puissance. Or, un système ne peut émaner que d'une

1) [Vgl. Polit. Testament von 1768 bei Reimann a. a. O. S. 235.]

tête; donc il faut qu'il parte de celle du souverain. La paresse, la volupté ou l'imbécilité sont les causes qui empêchent les princes de travailler au noble emploi de faire le bonheur de leurs peuples. Ces souverains se rendent si méprisables qu'ils deviennent la fable et la risée de leurs contemporains et que dans l'histoire leurs noms servent au plus d'époque à la chronologie. Ils végètent sur le trône, indignes de l'occuper, occupés à se satisfaire eux-mêmes. La négligence qu'ils ont de leurs peuples devient même criminelle. Un souverain n'est pas élevé à ce haut rang, on ne lui a pas confié le pouvoir suprême, pour qu'il vive dans la mollesse, pour qu'il s'engraisse de la substance du peuple et qu'il soit heureux, pendant que tout le monde souffre[1]). Le souverain est le premier serviteur de l'État[2]); il est bien payé pour qu'il soutienne la dignité de son caractère; mais on demande de lui qu'il travaille efficacement pour le bien de l'État et qu'il gouverne au moins avec attention les principales affaires. Il lui faut sans doute des secours; le travail des détails est trop vaste pour lui; mais il doit écouter les plaintes de tout le monde et faire rendre prompte justice à ceux qu'on veut opprimer. Une femme vint présenter une requête à un roi d'Épire[3]), qui la brusqua en lui disant qu'elle devait le laisser en repos: et pourquoi es-tu donc roi, repartit-elle, si ce n'est pour me rendre justice? belle sentence dont les princes devraient se souvenir sans cesse. Nous avons ici le Grand Directoire, les collèges de la justice et les ministres du cabinet qui envoient tous les jours leurs dépêches au souverain avec des mémoires plus détaillés sur les affaires qui demandent sa décision. Les ministres exposent même le pour et le contre dans les cas litigieux ou difficiles, ce qui met le souverain en état de prendre son parti du premier coup d'œil, pourvu qu'il se donne la peine de lire et de bien entendre l'affaire proposée. Un esprit juste saisit avec facilité le point capital d'une question. Cette méthode d'expédier les affaires est

---

1) [Vgl. oben Bd. I, 72.]

2) [In seinem Antimachiavell schrieb Friedrich „le premier domestique". Vgl. die lehrreiche Zusammenstellung der aus dieser Schrift sich ergebenden Dienstpragmatik bei Koser, Friedrich der Große als Kronprinz (Stuttgart 1901), 2. Auflage. S. 264.]

3) Vielmehr Philipp von Macedonien; vgl. Koser, Friedrich der Große I, 622. Vgl. oben Bd. I, 72.

préférable à l'usage des conseils qu'on pratique ailleurs[1]), à cause que ce n'est pas des grandes compagnies que résultent des avis sages, que les ministres ont entre eux des intrigues qui les divisent, que des haines et des passions de particuliers se mêlent dans les affaires de l'État, que leur façon de débattre les affaires par des disputes souvent trop vives y répand des ténèbres au lieu d'y apporter des lumières, et qu'enfin le secret, qui est l'âme des affaires, n'est jamais bien gardé par tant de personnes.

Il peut être bon dans des cas embarrassants de consulter un ministre qu'on croira le plus sage et le plus expérimenté; si on en veut consulter un autre, que ce soit séparément, pour ne point jeter par la préférence d'un avis sur celui d'un autre des semences d'animosité qui ne finissent jamais. Je renferme mon secret en moi-même; je n'ai qu'un secrétaire[2]) (de la fidélité duquel je suis assuré) dont je me sers: à moins donc de ne me corrompre moi-même, il est impossible que l'on devine mes desseins. Les ministres ne sont chargés ici que des affaires de l'Empire; tout ce qui est négociation d'importance, traité ou alliance, passe par mes mains.

Du cérémonial

La plupart des rois de l'Europe se sont forgés des espèces de chaînes, sous le poids desquelles ils gémissent souvent. Mon père a eu le courage de rompre les siennes, et en suivant ses traces j'ai conservé précieusement le dépôt de la liberté qu'il m'a transmis. J'ai même renchéri là-dessus, en écartant les ministres étrangers le plus que j'ai pu de ma personne. Il n'y a point de rang ici, point d'étiquette, point d'ambassadeurs. Par cela même nous sommes à l'abri des disputes de préséance et de toutes ces chicanes de l'orgueil des rois qui dans d'autres cours demandent des attentions sérieuses et qui dérobent un temps qu'on peut employer plus utilement au bien public.

De la politique extérieure[3])

„Die[4]) Provinzen der preußischen Monarchie sind fast alle voneinander getrennt. Der Körper des Staates, in dem

1) [Vgl. oben Bd. I, S. 49.] 2) Eichel.

3) [Zur Ergänzung insbesondere dieses lückenhaften Abschnittes vgl. das unten S. 85 ff. abgedruckte „Avant-propos" und das Exposé du gouvernement Prussien.]

4) [Trendelenburg 31, (63).]

seine Kraft ihren Sitz hat, ist das Kurfürstentum, Pommern, Magdeburg, Halberstadt und Schlesien. Diese Provinzen, das Herz des Königreichs, verdienen hauptsächlich die Aufmerksamkeit des Fürsten, weil man hier sowohl für das Innere wie für die Verteidigung dieser Provinzen sichere Anordnungen treffen kann. Preußen, durch das polnische Preußen von Pommern getrennt, ist mit Polen und mit Rußland benachbart, dont[1]) l'impératrice est toute-puissante en Courlande. Das Herzogtum Cleve und Friesland berühren Holland. Schlesien grenzt an Böhmen, Mähren und sogar an Ungarn. Das Kurfürstentum und das Gebiet von Magdeburg liegen um Sachsen herum. Pommern ist nur durch die Peene von den deutschen Besitzungen des Königs von Schweden getrennt, und das Fürstentum Minden ist mit Land von Hannover, Münster, Kassel, Hildesheim und Braunschweig untermischt.

„Ihr seht, daß wir durch diese geographische Lage Nachbaren der größten Fürsten Europas sind; alle diese Nachbaren sind ebenso viele eifersüchtige oder ebenso viele geheime Feinde unserer Macht. Die örtliche Lage ihrer Länder, ihr Ehrgeiz, ihre Interessen, alle diese verschiedenen Verbindungen bilden die Grundlage ihrer mehr oder weniger versteckten Politik je nach Zeit und Umständen."

Österreich[2]) habe Schlesien nicht vergessen, und Maria Theresia werde, sobald sie ihren inneren Staatshaushalt geordnet, ihre Armee wiederhergestellt habe und ihre politische Lage gesichert sei, zum Angriff schreiten, um Schlesien wiederzuerobern. Sie werde den Anlaß von den polnischen Angelegenheiten nehmen, in Verbindung mit Rußland und selbst mit dem König von England, der des Wiener Hofes seiner Hannoverschen Angelegenheiten wegen bedürfe. ... La[3]) Russie ne doit point se compter parmi nos véritables ennemis; elle n'a rien à démêler avec la Prusse; c'est un ennemi accidentel. Un ministre[4]) corrompu par l'Angleterre et l'Autriche a eu bien de la peine à trouver un prétexte apparent pour brouiller nos deux cours; la chute de ce ministre doit remettre les choses dans leur état naturel ...

La[5]) France est un de nos plus puissants alliés. „Die Ge-

1) [Lehmann 93. — Kaiserin Elisabeth † 1762.]
2) [Ranke 30, 115 f.] 3) [Ranke 29, 264 Anm.]
4) [Bestushew.] 5) [Lehmann 93.]

schäfte[1]) werden in diesem Lande, dessen Gottheit das Vergnügen ist, oberflächlich behandelt. Ein schwacher Fürst redet sich ein, daß er diese Monarchie regiert, während seine Minister sich in seine Autorität teilen und ihm nichts als einen unfruchtbaren Namen lassen. Eine Maitresse, die nur auf ihre Bereicherung hinarbeitet, Verwaltungsbeamte, welche die Truhen des Königs plündern, viel Unordnung und viel Räuberei stürzen diesen Staat in einen Abgrund von Schulden." . . . Malgré[2]) tous ces abus la France est le royaume le plus puissant de l'Europe. . . . Ses vues d'agrandissement sont d'étendre ses limites jusqu'au Rhin. . . .

Nous[3]) n'avons jamais reçu de subside de personne. Er tadelt streng den ersten König, der im Spanischen Erbfolgekrieg anders verfahren war[4]). Il est bon de vous dire que toute puissance qui se met au gage d'une autre, se lie les mains et ne joue qu'un second rôle, toujours dans la dépendance de celui qui paye, et à la paix, obligée de passer par où le veut cet allié trop puissant.

. . . . . .

„Das[5]) christliche Europa ist wie eine Republik von Souveränen, die sich in zwei mächtige Parteien teilt. England und Frankreich haben seit einem Jahrhundert zu allen Bewegungen den Anstoß gegeben; wollte ein kriegerischer Fürst etwas unternehmen, wenn jene beiden einverstanden sind, den Frieden zu erhalten, so würden sie ihm ihre Vermittlung anbieten und ihn nötigen, sie anzunehmen. Einmal bestehend, hindert das politische System alle großen Eroberungen und macht die Kriege unfruchtbar, wenn sie nicht mit großer Überlegenheit der Macht und unausgesetztem Glück geführt werden."

„Preußen[6]) wird es nie an Alliierten fehlen; sie richtig zu wählen, muß man sich alles persönlichen Hasses, aller Vorurteile, der günstigen wie der ungünstigen entkleiden; das Interesse des Staates allein darf in dem Rate des Regenten entscheiden. . . ."

Frankreich[7]) könne eine Wiedereroberung von Schlesien nicht begünstigen noch dulden, weil Österreich ihm dadurch

1) [Koser, Friedrich der Große I, 569f.]
2) [Lehmann 93.] 3) [Droysen 5, 3, 35.]
4) [Trendelenburg 33 (65). Droysen 4, 1, 159.]
5) [Droysen 5, 3, 45.] 6) [Droysen 5, 3, 45.]
7) [Ranke 30, 116.]

zu stark werden würde. Frankreich habe ein Interesse gegen England wie Preußen gegen Hannover, es könne Preußen durch Diversionen zu Hilfe kommen. Die Allianz mit Frankreich sei eine solche, die nicht auf Negociationen, sondern auf der Natur der Sache beruhe. Nur[1]) sie sei eine für Preußen natürliche und auch vorteilhafte, „weil vereint mit Frankreich wir auf Erwerbungen hoffen können im Falle eines glücklichen Krieges; hingegen in Verbindung mit England und Österreich können wir uns keine Vergrößerung versprechen". Quoi[2]) que nous puissions nous attendre de la guerre, mon système présent est de prolonger la paix autant que cela se pourra sans choquer la majesté de l'État. Durch[3]) ihre innere Unordnung wird es der französischen Macht unmöglich, mit der Energie, die ihr zukäme, auf dem Kriegsschauplatze zu erscheinen ... Il[4]) ne nous convient point de recommencer la guerre; un coup d'éclat comme la conquête de la Silésie est semblable aux livres dont les originaux réussissent et dont les imitations tombent. Nous[5]) avons attiré sur nous l'envie de l'Europe par l'acquisition de la Silésie, ce qui a rendu tous nos voisins alertes; il n'y a aucun qui ne se défie [pas] de nous. „Mein[6]) Leben wird zu kurz sein, um sie in die beruhigte Stimmung (sécurité) zurückzuversetzen, wie sie unsern Interessen vorteilhaft ist." „Sollte[7]) wohl ein Krieg uns anstehen, während Rußland gewaltig gerüstet an unsern Grenzen steht und nur den günstigen Augenblick abwartet, um Preußen anzugreifen, (was es indessen nur mit Hilfe englischer Subsidien tun kann), und während eine Diversion der Russen alle unsere Projekte sofort vom Anfang unserer Operationen an umstürzen würde?" „In[8]) Lagen wie der jetzigen ist das Sicherste, in Frieden zu verharren und in fester Haltung neue Ereignisse abzuwarten." Solche[9]) würden sein: der Sturz Bestushews in Rußland, die Gewinnung seines Nachfolgers, ein Soliman auf dem Thron von Kon-

1) [Naudé 12.] 2) [Naudé 12 und 14, Anm. 1.]
3) [Ranke 30, 116.]
4) [Droysen 5, 3, 45. Naudé 11, Anm. 2.]
5) [Droysen 5, 3, 44, Anm. 2.] 6) [Droysen 5, 3, 44. Naudé 12.]
7) [Ranke 30, 116. Koser, Friedrich der Große I, 299. Naudé 11f.]
8) [Koser, Friedrich der Große I, 609. Naudé 14.]
9) [Koser, Friedrich der Große I, 298 und H. Z. N. F. 38, 71.]

stantinopel, eine Minorennitätsregierung in England, ein ehrgeiziger und allmächtiger Premierminister in Frankreich. Alors[1]) et dans un arrangement pareil des affaires il est temps d'agir, quoiqu'il n'est pas nécessaire de paraître des premiers sur la scène, sondern[2]) man solle warten, bis die Gegner vom Kampfe erschöpft sind....

De la politique à tenir vis-à-vis des puissances de l'Europe

... Der König verlangt[3]), verschwiegen zu sein, sich selbst zu beobachten, der eigenen Affekte Herr zu sein, seine Absichten zu verdecken, seinen Charakter zu verhüllen und nichts sehen zu lassen als une fermeté mesurée et tempérée par la justice ...

Im diplomatischen Verkehr[4]) mit den Franzosen bedürfe es großer Rücksichten auf die Eigenliebe der französischen Nation und auf die überlegene politische Einsicht, die sie als ihr Teil betrachten. Er gönne ihnen deshalb die Ehre aller seiner Entwürfe, als wären es ihre eigenen Ideen, denen er nur folge ...

Des grands projets de politique

... La[5]) politique consiste plutôt à profiter des conjonctures favorables qu'à les préparer d'avance; c'est pourquoi je vous conseille de ne pas faire des traités anticipés sur des événements incertains et de garder les mains libres, pour que vous puissiez prendre votre parti selon le temps, les lieux, la situation de vos affaires: en un mot selon que votre intérêt l'exigera alors de vous. Je me suis bien trouvé d'en avoir usé ainsi l'année 1740; et j'en fais de même à présent pour les affaires de Pologne. J'avertis la France des desseins de la maison d'Autriche; je la presse d'éveiller le Turc, mais je me garde bien de me lier par des traités, et j'attends l'événement, pour alors prendre mon parti

Rêveries[6]) politiques

Voici pour le solide et pour le fond de conduite qu'il convient de tenir dans cet État. Venons-en à présent au chimérique. La politique a sa métaphysique, et comme il n'y a de philosophe, qui ne se soit amusé à faire son

---

1) [Koser H. Z. 72, Anm. 1.] 2) [Naudé 15.]
3) [Trendelenburg 35 (68).] 4) [Koser, Friedrich der Große I, 568.] 5) [Lehmann 93f.] 6) [Lehmann 94.]

système et n'ait expliqué selon son génie ces choses abstraites, il est permis de même aux politiques de s'égayer dans le vaste chou des projets chimériques, qui quelquefois peuvent devenir réels, si on ne les perd pas de vue et que quelques générations de suite, en cheminant vers le même but, aient assez d'art, pour cacher profondément leurs desseins aux yeux curieux et pénétrants des puissances européennes.

Machiavel dit[1]) qu'une puissance désintéressée, qui se trouverait parmi des puissances ambitieuses, ne manquerait pas de périr enfin. J'en suis bien fâché, mais je suis obligé d'avouer que Machiavel a raison. Il faut nécessairement aux princes de l'ambition, mais il faut qu'elle soit sage, mesurée et éclairée par la raison. Si le désir de son agrandissement ne procure pas des acquisitions au prince politique, du moins soutient-il sa puissance, parceque les mêmes moyens qu'il destine à agir offensivement, se trouvent toujours tout prêts, pour défendre l'État, en cas que cette défense soit nécessaire et qu'il s'y trouve obligé.

On s'agrandit de deux manières, par de riches successions ou par des conquêtes.

Des[2]) successions qui peuvent retomber à la maison royale

Erörterung über Ansbach-Bayreuth[3]) und Mecklenburg[4]).

Über Eroberungen

Sachsen, Polnisch-Preußen und Schwedisch-Pommern kommen in Betracht. „Nur[5]) so kann der preußische Staat den nötigen Zusammenhang und eine gute Grenze gewinnen."

Sachsen[6]): Der König hält es für möglich, im Falle eines siegreichen Krieges gegen Österreich Böhmen zu erobern und gegen Sachsen einzutauschen. Plan der Ausführung[7]): Nach der Unterwerfung Sachsens so-

1) [Vgl. Principe, Kap. 15, auch 18.] 2) [Lehmann 94.]

3) [Kurfürst Albrecht Achill hatte die fränkische Linie der Hohenzollern durch Zuweisung von Ansbach und Bayreuth an seine Söhne Friedrich und Sigismund begründet. Nach dem Heimfall des Fürstentums, infolge des Todes Georg Friedrichs 1603, begründete Kurfürst Joachim Friedrich von Brandenburg hier zwei neue Sekundogenituren. 1769 erfolgte die Vereinigung beider Fürstentümer und 1791 die Übertragung an Preußen.]

4) [Vgl. über den Wittstocker Erbvergleich Bd. I, 87, Anm. 6.]

5) [Hintze, Deutsche Bücherei Bd. 98/99 S. 11.]

6) [Lehmann 66. Koser H. Z. 71. Naudé 16.] 7) [Naudé 16f.]

fort die entschiedenste Offensive gegen Mähren, daselbst eine große Entscheidungsschlacht, den Krieg der feindlichen Hauptstadt genähert. Im zweiten Jahre Aufwiegelung der Ungarn und Besetzung des wehrlosen Böhmens durch die in Sachsen ausgehobenen Truppen. Ferner wird angeraten militärische Unterstützung durch in Sold zu nehmende Truppen deutscher Fürsten, und wenn nötig, durch französische Subsidientruppen gegen Hannover, während die russischen Streitkräfte durch die Türken, ein Teil der österreichischen durch die Franzosen, die mit Flandern zu belohnen seien, und durch die Sardinier gefesselt werden müssen. Er[1]) erwidert auf das Bedenken, daß der Anschlag auf Sachsen am Ende doch mißlingen könne: das werde nichts schaden, wenn es nur geglückt sei, ihn geheim zu halten.

Les[2]) points principaux seraient que la Russie et la reine de Hongrie eussent à soutenir une guerre contre le Turc, la France et le roi de Sardaigne.

Polnisch-Preußen[3]): Dieses Land werde besser nicht durch Waffen erobert, sondern im Frieden verspeist, in der Weise einer Artischocke, Stück für Stück: gerade so, wie der König von Sardinien sich das Herzogtum Mailand aneigne. Polens Wahlmonarchie werde die Gelegenheit dazu geben. Preußen möge seine Neutralität in den polnischen Wirren verkaufen, indem es sich durch eine Stadt nach der andern, einen Distrikt nach dem andern bezahlen lasse, mit Danzig zuletzt, denn es werde als Emporium des Getreidehandels das größte Geschrei bei den Polen verursachen.

Schwedisch-Pommern[4]): Wenn Schweden versuchen würde, Livland von Rußland zurückzuerobern, könne Preußen sich Schwedisch-Pommern als Preis seines Beistandes ausmachen.

Du but[5]) auquel on doit se proposer d'atteindre pour consolider la puissance de l'État

Notre État manque encore de force intrinsèque. Toutes nos provinces ne contiennent que 5 millions d'âmes. Le militaire est respectable, mais il n'est pas assez nombreux pour résister aux ennemis qui nous environnent. Nos re-

1) [Lehmann 68.] 2) [Koser H. Z. 71.]
3) [Lehmann 62 f.] 4) [Lehmann 62.]
5) [Lehmann 95.]

venus sont considérables, mais nous manquons de ressource en cas de nécessité. Par industrie nous nous tirons d'affaire avec les troupes, en les faisant manœuvrer deux fois plus que celles de l'ennemi et lui présentant, de quelque côté qu'il vienne, toujours les mêmes hommes, ce qui ne laisse pas de les fatiguer beaucoup et de supposer beaucoup de vigilance dans celui qui les mène. Nos finances tournent toutes en épargnes et nous servent à faire la guerre, sans que nous ayons d'autres secours que ceux de la sagesse dans leur administration. Or pour que le destin de l'État soit solide, il ne faut pas que la fortune tienne aux qualités bonnes ou mauvaises d'un seul homme. Pour qu'il se soutienne par lui-même, voilà ce me semble le pied où le militaire et les finances devraient être portés. Je voudrais qu'on eût assez de provinces pour entretenir 180 000 hommes, ce qui en ferait 44 000 de plus qu'il y en a à présent; je voudrais que, toutes les dépenses faites, il se trouvât tous les ans un surplus de 5 millions d'écus, sur lesquels il ne faudrait assigner aucun revenu fixe, mais dont le souverain pourrait disposer à sa fantaisie, après avoir amassé 20 millions dans le trésor[1]). Ces 5 millions sont à peu près les frais d'une campagne, moyennant quoi on ferait la guerre de ses revenus, sans s'incommoder et sans charger personne, et en temps de paix on emploierait ce revenu à toute sorte d'usages utiles à l'État.

Des[2]) changements qui pourront avenir en Europe

Comme[3]) nous sommes en train de nous livrer aux saillies de l'imagination ... Aus dem Abschnitt über Frankreich: La[4]) France: Après l'Allemagne la France est la monarchie la plus puissante de l'Europe, mais les États ne sont que ce que les font les hommes qui les gouvernent.... Folgt sehr ungünstiges Urteil über Dynastien.... La négligence et les abus, qui sont dans ce royaume[5]), feront toujours commettre de grosses fautes à cette nation.

... „Die Königreiche[6]) sind von den Männern abhängig, die sie regieren. Erinnert Euch, daß England unter Cromwell geachtet, unter Karl II. verachtet wurde." ...

---

1) [Vgl. oben S. 39 Anm. 1.] 2) [Lehmann 95.]
3) [Naudé 18 und Anm. 3.] 4) [Lehmann 95 f.]
5) [Frankreich.] 6) [Trendelenburg 41 (74).]

Ne[1]) faites d'alliances qu'avec ceux qui ont précisément les mêmes intérêts que les vôtres; ne faites jamais des traités, pour prendre des mesures sur des événements éloignés; attendez que le cas existe pour prendre votre parti et pour agir alors en conséquence; „hütet Euch wohl, Euer Vertrauen auf die Zahl und die Treue Eurer Verbündeten zu setzen"[2]); ne[1]) comptez que sur vous-même, alors vous ne vous tromperez jamais, et ne regardez vos alliés et vos traités que comme une œuvre surrogatoire. Le grand nombre des traités nuit plus qu'il ne sert; faites-en peu, toujours à propos et de sorte que vous en ayez tout l'avantage, en y courant le moins de risque. . . . Les esprits pénétrants calculent une conduite uniforme; c'est pourquoi il faut, le plus qu'on peut, changer son jeu, le déguiser et se transformer en Protée, en paraissant tantôt vif, tantôt lent, tantôt guerrier et tantôt pacifique. C'est le moyen de désorienter vos ennemis. Er[3]) empfiehlt seinen Nachfolgern, in den Unterhandlungen so verbindlich wie möglich zu sein, nie stolze oder beleidigende Worte zu gebrauchen, nie zu drohen. Soyez[1]) discrets dans vos affaires, dissimulez vos desseins. Si la gloire de l'État vous oblige de tirer l'épée, que le foudre et l'éclair tombent en même temps sur vos ennemis. . . .

Des tutelles

Si la Divinité se mêle des misères humaines, si la faible voix des hommes peut parvenir jusqu'à elle, j'ose implorer cet être inconnu et tout-puissant, pour qu'il daigne préserver cet État du fléau d'une minorité. Il n'y a point d'exemple que le gouvernement d'un tuteur ait été heureux; tous les exemples que l'histoire nous en rapporte, sont caractérisés par les malheurs des peuples, les divisions et souvent par des guerres étrangères ou civiles. Ce ne sont pas des guerres civiles que la Prusse doit craindre pendant une minorité, mais un gouvernement faible, une mauvaise administration des finances, une politique vacillante, un relâchement dans la discipline militaire et la décadence de cet ordre des troupes qui les a rendu invincibles jusqu'à présent. Surtout ce qu'il y aurait le plus à craindre, serait une guerre dans ce temps de faiblesse. La maison d'Autriche se hâterait d'en profiter, et ce serait le moment d'abaisser la puis-

1) [Lehmann 96.] 2) [Trendelenburg 33 (65).]
3) [Droysen 5, 3, 45.]

sance naissante de cet État, si jamais l'occasion s'en présente. Il est cependant dans la nature des choses que ce cas vienne à exister à la longue. Il me serait impossible, ne connaissant pas la génération qui doit naître, de conseiller de quelle manière il faudrait se conduire dans une aussi triste conjoncture. Je crois cependant qu'il serait plus avantageux à l'État de choisir le plus proche parent du jeune roi pour tuteur et de ne jamais confier une administration aussi délicate à une femme. En voici les raisons. Un homme communément agit avec plus de réflexion qu'une femme, il est plus fait au travail et, par conséquent, plus capable d'entretenir l'ordre établi dans toutes les parties du gouvernement qu'une reine douairière, nouvelle dans les affaires, portée à se laisser gouverner par des ministres et incapable de bien administrer les affaires qui ont rapport à l'armée. Vous m'objecterez peut-être qu'il y a beaucoup de hasard pour le jeune roi de dépendre de l'ambition de son oncle ou de son cousin. Je réponds à cela que le temps des empoisonnements n'est plus, que l'armée et tout le pays ont fait serment au jeune roi, que le tuteur ne peut rien entreprendre au delà des bornes qui lui sont prescrites, et qu'il faut autant un homme seul pour conduire un État avec une main assurée qu'il faut un tuteur absolu pour donner une bonne éducation à un prince destiné au trône. Ce tuteur peut l'élever comme son fils, éloigner de son berceau les flatteurs qui corrompent la vertu des princes, réprimer son orgueil et l'obliger d'acquérir les talents qui lui sont nécessaires pour bien gouverner. De même qu'on donne des pleins pouvoirs à un général habile pour faire les mouvements les plus utiles pour le bien des affaires, de même il faut que ce tuteur soit despotique pendant la régence, et qu'il ne soit point lié à l'approbation d'un conseil qui lui donnerait ou des entraves mal à propos ou des occasions à faire des factions.

Conclusion

Par ces détails déjà trop allongés vous voyez sans doute de quelle importance il est qu'un roi de Prusse gouverne par lui-même. Aussi peu qu'il aurait été possible à Newton d'arranger son système de l'attraction, s'il avait travaillé de concert avec Leibniz et Descartes, aussi peu un système de politique peut-il se faire et se soutenir, s'il ne sort pas d'une seule tête. Il faut que ce soit celle du souverain; il faut que la tête de Jupiter accouche de Minerve toute armée, c'est-

à-dire que le prince fasse son système et l'exécute lui-même. Plus vivement affecté de ce qu'il a pensé, que des pensées des autres, il suivra ses desseins avec ce feu qu'il faut pour les faire réussir; et son amour-propre qui l'intéresse à son ouvrage, deviendra par cela même utile à la patrie.

Toutes les parties du gouvernement ont une liaison intime les unes avec les autres. La finance, la politique et le militaire sont inséparables; il ne suffit pas qu'une de ces parties soit bien administrée, il faut qu'elles le soient toutes et qu'elles soient menées de front comme ces chevaux attelés au char des jeux olympiques qui, faisant les mêmes efforts et tirant également, parcouraient rapidement la carrière prescrite et amenaient le char à son but, rendaient leur conducteur victorieux. Un prince qui gouverne par lui-même, qui s'est formé son système de politique, ne sera pas embarrassé dans des occasions où il faut prendre promptement un parti, parcequ'il ramène toutes les choses au fin qu'il se propose. C'est surtout dans les détails du militaire qu'il doit avoir acquis le plus de connaissances qu'il lui a été possible. Les gens de robe font mal les projets de campagne, et à quoi mènent même ses beaux projets, s'ils manquent dans l'exécution par l'ignorance de celui qui s'en charge? Quiconque ne connaît pas les besoins d'une armée, qui n'entre pas dans les détails immenses des subsistances, qui ne sait point les moyens de rendre une armée mobile, qui ignore les règles de l'art militaire, qui ne sait ni discipliner les troupes dans les garnisons ni les conduire dans les campagnes, fût-il d'ailleurs l'homme le plus spirituel, le meilleur économe, le politique le plus raffiné, ne fera jamais de grandes choses, s'il n'est général lui-même. Je me propose d'entrer dans un ample détail de ce qui regarde cette science dans l'article suivant; je ne veux ici que vous convaincre de la nécessité qu'il y a pour un roi de Prusse d'en faire sa principale étude et d'encourager l'ardeur de ceux qui embrassent la noble et périlleuse profession des armes.

La Prusse est entourée de voisins puissants . . .[1]) Ceci doit vous préparer à voir arriver des guerres fréquentes. De cela même il résulte que le militaire doit être le premier état dans le royaume, de même qu'il le fut chez les Romains, lorsque ces conquérants du monde étaient dans le période de leur agrandissement, de même qu'il le fut en Suède,

1) Hier ist eine Zeile ausgefallen. [Vgl. oben S. 43.]

lorsque Gustave-Adolphe, Charles X et Charles XII remplissaient l'univers de leur gloire et faisaient retentir le nom suédois jusqu'aux plus lointains climats. Les charges, les honneurs, les récompenses excitent et encouragent les talents tour à tour; les louanges données au mérite font naître cette généreuse émulation dans le cœur de la noblesse qui la porte à prendre la profession des armes, à acquérir des connaissances, qui la conduit aux distinctions et à la fortune. Mépriser les officiers et prétendre qu'ils servent avec honneur, c'est vouloir des contradictions. Encourager une profession qui fait la puissance du royaume, estimer ces colonnes de l'État (si je puis m'exprimer ainsi) qui le soutiennent, les préférer à cette espèce d'hommes moux et pusillanimes qui ne servent qu'à meubler une antichambre, ce n'est point les favoriser trop, ni agir par caprice, mais c'est rendre au mérite ce qui lui appartient et brûler un faible encens sur l'autel d'officiers qui sont tous les moments prêts à verser leur sang pour la patrie.

J'ai fait la guerre moi-même et j'ai vu que des colonels ont quelquefois décidé du sort de l'État. On ne saurait faire la guerre sans en venir à ces actions qui fixent la destinée des empires. Une bataille gagnée ou perdue en élevant le parti victorieux terrasse le vaincu. La bataille de Ramillies entraîna la perte de toute la Flandre pour la France; la bataille de Höchstedt fit perdre son Électorat et toute la Suabe à l'électeur de Bavière; Turin chassa les Français de la Lombardie et Villa-Viciosa [1]) plaça Philippe V sur le trône d'Espagne et en fit descendre Charles VI. C'est pourquoi Henri IV disait qu'une bataille avait une longue queue. C'est dans ces jours importants et décisifs qu'on sent le prix de bons officiers; c'est alors qu'on les aime, quand on voit que, par un généreux mépris de la mort et par une constance inébranlable, ils forcent les ennemis à fuir et à leur céder le terrain avec la victoire. Mais il ne suffit pas de les estimer dans le moment qu'on a besoin d'eux et que leurs actions vous extorquent des applaudissements; il faut qu'ils jouissent en temps de paix de la réputation qu'ils se sont si justement acquise, et qu'on distingue par des honneurs des hommes qui n'ont versé leur sang que pour l'honneur et pour le soutien de l'État.

Tout le monde a les yeux sur le souverain dans les États

1) [10. Dezember 1710.]

monarchiques. Le public suit ses goûts et semble prêt à recevoir les impressions qu'il leur donne. De là il vint que les prélats romains étaient voluptueux et magnifiques sous Léon X, rusés et politiques sous Sixte-Quint[1]), que l'Angleterre, cruelle sous Cromwell, devint galante sous Charles II, que les Provinces-Unies, quoique libres, devinrent une nation guerrière, animées par l'exemple des princes d'Orange, et que l'Empire Romain, païen sous les Antonin et les Titus, devint chrétien sous Constantin qui suivit le premier le nouveau culte. Dans cet empire il faut que le souverain soit ce qu'il y a de plus utile au bien de l'État, et par conséquent qu'il se mette à la tête du militaire; c'est le moyen de donner du relief à cette profession et de soutenir l'excellence de notre discipline et de l'ordre qui est établi dans les troupes. Je dis, de maintenir cet ordre; car si le prince ne s'y connaît pas lui-même, comment pourra-t-il juger de l'ordre et de la discipline des différents corps et des régiments? comment pourra-t-il corriger ce qu'il n'entend pas? comment pourra-t-il reprendre les colonels des fautes qu'ils ont faites, remarquer d'abord les parties qu'ils ont négligées et leur enseigner, comment et par quels moyens ils pourront remettre les régiments en bon état? S'il n'entend pas lui-même l'économie des régiments, celle des compagnies, la façon de mener les troupes, d'exécuter des manœuvres de guerre, sera-t-il assez étourdi pour s'en mêler? ce qui le rendrait ridicule par les absurdités qu'il prétendrait, autant que par les faux mouvements qu'il voudrait faire exécuter. Toutes ces connaissances demandent une routine continuelle qu'on ne saurait acquérir qu'en servant soi-même et en se faisant une application continuelle au service.

J'ose dire enfin qu'il n'y a que le souverain qui puisse mettre cette discipline admirable dans une armée et la soutenir, à cause qu'il faut souvent user d'autorité, réprimander sévèrement les uns sans considération de la qualité ni du grade, récompenser libéralement les autres, revoir le plus qu'il se peut les troupes et ne leur pas passer la moindre négligence. Il faut donc de nécessité qu'un roi de Prusse soit militaire et qu'il soit le chef de l'armée, emploi si brigué dans toutes les républiques, si ambitionné dans les monarchies et cependant assez méprisé par la plupart des rois de l'Europe qu'ils croient se dégrader, s'ils

1) [Sixtus V. 1585–1590.]

commandaient leurs armées. C'est la honte du trône que ces princes moux et fainéants qui, remettant le commandement de leurs troupes à leurs généraux, font en même temps un aveu tacite de leur pusillanimité ou de leur incapacité.

Dans cet État il y a certainement de l'honneur à travailler conjointement avec la fleur de la noblesse et l'élite de la nation à l'affermissement de cette discipline qui soutient la gloire de la patrie, la rendant respectable pendant la paix et victorieuse pendant la guerre. Il faudrait être né bien misérable, absorbé dans la paresse et énervé par la volupté, pour regretter les peines et les soins que coûte le maintien de cette discipline militaire dont on est certainement récompensé par des conquêtes et par la réputation, plus avantageuse encore pour les princes que le plus haut point de grandeur et la plus vaste puissance.

Du militaire[1])

Le militaire veut être administré pendant la paix de la façon la plus propre à le rendre utile en temps de guerre. Il faut, dit Végèce, que la paix soit une étude de cet art et que la guerre en soit la pratique. L'art de la guerre se divise en deux parties. La première regarde le petit service, la subordination, l'exercice, l'ordre des troupes, le choix des hommes et des chevaux, l'économie du soldat et celle de l'officier etc. La seconde partie regarde les connaissances du général: les projets de campagne, la tactique, les sièges etc. Je me borne dans ce chapitre à traiter cette première partie, réservant l'autre au chapitre suivant.[2])

Il faut que le prince-connétable connaisse bien l'importance d'entretenir une discipline sévère dans les troupes. Cette discipline fait l'âme des armées. Tant qu'elle est en vigueur, elle soutient les empires. On n'a qu'à lire ce que Végèce[3])

---

1) Zu vergleichen ist der von v. Taysen in den „Miscellaneen zur Geschichte Friedrichs d. Gr." (Berlin 1878) publizierte militärische Abschnitt des Politischen Testaments Friedrichs von 1768.

2) Vgl. das Nachwort unten S. 84.

3) [Vegetius, Epitoma rei militaris Buch 1, Kap. 1, von Friedrich auch zitiert in Œuvres, 28, 3 Anmerk. a: les principes généraux de la guerre appliqués à la tactique et à la discipline des troupes prussiennes: es ist die Schrift, auf die das in der vorausgehenden Anmerkung erwähnte Nachwort hinweist. Vegetius Flavius Renatus widmete sein Werk einem römischen Kaiser, wohl Valentinian II. (375–392 n. Chr.); nach anderen Theodosius II. (405–450 n. Chr.).]

dit de la milice romaine; et si l'on veut des exemples plus récents, j'en trouve deux qui se sont passés de mon temps: c'est la perte de la discipline des Suédois qui causa les malheurs de la guerre de Finlande[1]): les officiers avaient oublié les règles de l'art et les soldats, paysans de profession, ne savaient ni obéir à leurs commandants ni manœuvrer devant l'ennemi: de là se suivit la perte de la Finlande. L'autre exemple que j'ai vu regarde les Hollandais. Leurs troupes étaient le modèle de la milice européenne sous tous les princes d'Orange; les Prussiens ont appris d'eux l'ordre et l'art de la guerre. Après la mort du roi Guillaume[2]) les marchands d'Amsterdam, décorés des titres de greffiers, de pensionnaires et d'états-généraux, gouvernèrent l'État. Ils firent leurs courtauds de boutique officiers; ils méprisèrent ceux qui étaient les défenseurs de la république; l'âge et la mort enlevèrent leurs bons officiers; les colonels devinrent les fermiers de leurs régiments; les subalternes s'amollirent, la lie du peuple, le rebut de la nation embrassa le métier des armes, et faute du nombre on enrôla des mercenaires. Personne n'avait l'œil sur les troupes. La guerre[3]) survint; ce ramas méprisable de milice républicaine fut fait prisonnier ou se couvrit de honte par sa lâcheté; la Flandre fut prise par les Français, et la Hollande aurait été à la discrétion de Louis XV, s'il avait voulu ou su profiter de ses avantages.

Vous voyez donc de quelle importance il est pour tous les empires et surtout pour une puissance qui est dans son accroissement, que le prince soit son connétable, qu'il tienne la main à la sévérité de la discipline militaire et qu'il ne se dégoûte pas des minuties du détail.

J'ai été élevé dans l'armée de mon enfance. Mon berceau a été entouré d'armes. J'ai servi de capitaine en remontant par tous les autres grades. Mon père m'obligea dans ma jeunesse de m'appliquer à tout ce qui regarde la discipline des troupes, l'économie, l'exercice, et à toutes les manœuvres qui appartiennent à la tactique de la guerre. Je puis donc vous parler sur ces matières avec connaissance de cause et

1) 1741—1743.

2) Des Erbstatthalters Wilhelms III., Königs von England, † 1702.

3) Gemeint ist der österreichische Erbfolgekrieg, namentlich die Jahre 1744 bis 1747, wo die militärische Unzulänglichkeit der Republik zur Wiederherstellung der oranischen Erbstatthalterschaft in der Person Wilhelms IV. führte.

vous dire toutes les choses, sur lesquelles vous devez porter votre attention, si vous avez la noble ambition de conserver l'armée dans l'état formidable où elle se trouve à présent. La première chose que nous examinons, c'est le choix des hommes dont les régiments sont composés.

Du choix des hommes

Dans les vieux régiments d'infanterie nous ne voulons point d'homme dans le premier rang au-dessous de 5 pieds 8 pouces et dans le second au-dessous de 6 pouces bien mesurés. Les régiments de ma création ont en tous les rangs un pouce de moins que les anciens, mais ceux de Silésie s'égaleront dans peu aux vieux corps. Cette haute taille est nécessaire; les hommes qui l'ont sont plus forts que les autres, et aucunes troupes de l'univers ne sauraient leur résister, lorsqu'ils attaquent la baïonnette au bout du fusil. Dans la cavalerie nous n'avons pas tant égard à la taille qu'à la carrure, pourvu que les cuirassiers ne soient pas au-dessous de 6 pouces et les dragons de même: cela est suffisant; il leur faut cette taille pour monter sur des grands chevaux sans aide. Dans les houssards la taille n'y fait rien, mais on regarde à l'âge et on ne souffre pas d'enfants dans les régiments.

Des cantons

Tous les régiments, tant infanterie que cavalerie, ont des cantons. Ces cantons rendent les corps immortels en ce qu'ils leur fournissent des recrues et qu'en temps de guerre ils servent à les compléter. Une des raisons pour laquelle nous voulons que l'infanterie soit de haute taille, c'est que par là ils se voient obligés de ménager leurs cantons et à ne les pas appauvrir pendant la paix. Il ne faut pas qu'une compagnie d'infanterie ait au delà de 60 hommes du canton; le reste de la troupe doit être enrôlé dans les pays étrangers. Une compagnie de cavalerie ne doit avoir en paix que 30 hommes du canton. Par la bonne économie que j'ai établie dans les cantons, l'armée a actuellement dans le pays une ressource de 20 mille hommes capables de porter les armes, dont une partie a déjà fait la guerre et a été renvoyée dans les villages, et l'autre a la taille de 5 pieds 4, 5 et 6 pouces. Il est de plus ordonné que les officiers accordent des permissions de se marier gratis à tous les enrôlés du canton et à tous les soldats nationaux qui le de-

mandent. C'est pour peupler le pays et pour ne point laisser dépérir l'espèce qui est admirable. Tout établissement est sujet à des abus; celui des cantons c'est de même: les voici. Les officiers se font quelquefois payer cher les congés qu'ils accordent à des enrôlés, ou ils prennent de l'argent du canton sous divers prétextes, ou ils enrôlent des fils de marchands ou des manufacturiers ou des fils uniques de paysans. Ceux qui font des concussions méritent d'être punis sévèrement, et il ne faut pas souffrir non plus que les officiers enrôlent des manufacturiers ni des fils de marchands, et les obliger à les relâcher d'abord. Mais d'un autre côté, il faut aussi tenir la main à ce que les gentilshommes, les baillifs et les prêtres, surtout en Haute-Silésie et en Westphalie, n'empêchent les enrôlements, et soutenir dans ces occasions le militaire contre le pays; et il faut sans cesse que le souverain tienne une espèce d'équilibre entre le soldat et les gens des villes et des campagnes, pour que les uns et les autres ne s'émancipent point à sortir de leurs bornes.

Des revues de commissaire que le souverain doit faire[1])

Dans ce pays, ici tous les printemps, en Silésie vers l'automne, tous les régiments s'assemblent pour l'exercice. Il faut que tous les officiers s'y trouvent et que les compagnies soient complètes. Les chefs doivent alors répondre qu'ils ont fait sortir tous les invalides, soit blessures incurables, soit jambes pourries, poitrinaires ou ceux que la vieillesse ou le défaut des dents empêchent de faire le service. Tous ces invalides ne pourraient pas fournir la première campagne. On croirait les régiments complets, s'ils les traînaient avec eux, et l'année d'après on s'apercevrait des nonvaleurs que leur infirmité ferait dans les compagnies dont il faudrait pourtant les sortir alors. Si leur nombre était toléré pendant un an, il deviendrait considérable; et au lieu de compter, comme cela se doit, sur la force des régiments, l'armée, sans même qu'elle eût combattu, se trouverait affaiblie dès le commencement de la guerre de quelques milliers d'hommes. Afin donc que les régiments soient en bon état, il faut que le prince-connétable en fasse la revue tous les ans ou du moins le plus souvent qu'il peut, qu'il

1) [Vgl. zu diesem Abschnitt E. Pfeiffer, Die Revuereisen Friedrichs des Großen, besonders die schlesischen nach 1763, und der Zustand Schlesiens von 1763–1768. Berlin 1904.]

examine les compagnies, les recrues, qu'il voie si les morts et les invalides ont été remplacés par des hommes aussi grands et aussi forts qu'eux, qu'il réprimande sévèrement les officiers qui sur ce point ont négligé leur devoir, et qu'il donne des éloges à ceux qui l'ont rempli. À la revue on montre au prince les soldats invalides; il y a des fonds, sur lesquels on leur assigne des pensions, et on en place d'autres qui reçoivent de petits services dans les accises de même que les bas-officiers qui reçoivent de meilleurs emplois.

On examine aux revues les nouveaux bas-officiers. Il faut que ce soient tous de vieux soldats, et je n'ai point souffert qu'un étudiant ou un jeune homme, à moins qu'il ne fût noble, ne m'ait été présenté, à cause qu'un vieux soldat aguerri et brave se fait respecter du commun soldat et qu'un écrivain n'a pas le ton de commandement ni cette vigueur qu'il faut pour résister aux fatigues.

Ce que je dis de l'infanterie, regarde la cavalerie également. La cavalerie exige de plus qu'on examine la taille des chevaux. Je n'en souffre point sous 5 pieds 2 pouces, soit cuirassiers ou dragons. Si un régiment est mal monté, on en fait sortir toutes les mauvaises rosses qui ne sont pas en état de fournir la carrière. On examine de plus si les régiments sont bien bridés, ce qui est un article important; de plus, s'ils sont bien sellés, et si les étriers sont également raccourcis, pour que les hommes ne montent pas l'un trop long et l'autre trop court.

Aux revues de commissaire on donne le congé aux officiers invalides; on chasse ceux dont la conduite ne répond pas à leur caractère et au mérite que des gens d'honneur doivent avoir; et on remplace ceux qui sortent, par des porte-enseignes du régiment, dont on choisit ceux qui ont le plus d'esprit, dont la conduite est la meilleure et qui ont les meilleures attestations des officiers de l'état-major.

Une des principales attentions du prince est d'avoir dans l'armée de bons officiers de l'état-major et un corps de capitaines bien composé. Il faut que les capitaines soutiennent les compagnies et qu'ils servent par inclination de corps et d'âme. Les officiers de l'état-major doivent être des gens d'esprit. Quand l'ancien capitaine se trouve trop lourd ou trop pesant, on l'avance dans un régiment de garnison et on en choisit un autre pour lui donner la majorité. Il faut choisir avec encore plus de soin les commandeurs des régiments; pour qu'ils soient bons, ils doivent

être braves, déterminés, capables de prendre leur parti par eux-mêmes et sévères observateurs de la discipline. C'est l'école des généraux. Ces derniers, on les choisit avec plus de soin encore; et si j'avais pu trouver des Turenne, je n'aurais employé que ceux-là. On exige d'un général de la bravoure, des connaissances de l'art de la guerre, de la capacité et surtout cet heureux instinct qui fait qu'un officier s'oriente d'abord, qu'il se détermine sans peine et qu'il a des dispositions dans l'esprit et des ressources dans l'imagination. On veut que, sans se relâcher sur les détails, il possède les grandes parties de la guerre et qu'il soit agissant et rempli de vigilance. Comme on a besoin de beaucoup d'officiers généraux dans une armée, il est impossible de les trouver également bons; du moins se garde-t-on de choisir des bêtes ou des personnes auxquelles on peut reprocher quelque défaut de valeur, et l'on s'applique à en trouver qui aient au moins assez d'intelligence pour bien exécuter les ordres qu'on leur donne. Ainsi quand des commandeurs de régiments ou des généraux viennent à mourir, le prince-connétable doit choisir sur tout le corps des officiers quelqu'un qui ait la capacité de le remplacer; l'ordre et le bon état des régiments dépend de la bonté de leurs commandeurs, et l'exécution des dispositions d'une armée de l'intelligence et l'activité des généraux. C'est pourquoi le prince ne saurait assez employer d'attention de les bien choisir.

Des récompenses pour les officiers

Nous n'avons pas autant de moyens qu'il en faudrait pour récompenser les officiers qui se sont distingués. Les décorations sont: l'ordre de l'aigle noir que n'obtiennent que les lieutenants-généraux, et l'ordre pour le mérite. Mais tous deux ne rapportent pas le sol. Les pensions sont: sur la caisse des domaines environ 25 mille écus, et 40 capitaineries dont chacune rapporte 500 écus. J'ai fait payer aux abbayes de Silésie quelques pensions pour les officiers; j'ai de plus dans tous les chapitres des prébendes à donner, quelques gouvernements. Mais à dire le vrai, tous ces différents bénéfices donnent bien de quoi vivre honnêtement, mais pas assez, pour que les officiers et les généraux puissent faire des établissements pour leurs familles. C'est cependant ce qui serait à souhaiter autant pour un nombre de militaires pleins de mérite et peu grati-

fiés des dons de la fortune que pour l'État même, auquel il est honorable de récompenser largement les services, et que dans des familles les petits-fils de ceux qui vivent à présent, puissent dire: voilà du bien que notre grand-père a gagné en servant la patrie!

De la discipline

La discipline militaire introduit dans les troupes une obéissance aveugle. Cette subordination soumet le soldat à l'officier, l'officier à son commandeur, le colonel au général et le corps des généraux à celui qui commande l'armée. Un soldat qui murmure contre un bas-officier ou qui tire le sabre pour se défendre, un officier qui tire l'épée contre son commandeur et ainsi du reste — contre tous ceux-là est dicté peine de mort. Ce n'est point envers eux que le souverain peut user de clémence; l'exemple en serait dangereux: le moindre relâchement entraînerait le libertinage, celui-là l'esprit de sédition, et enfin les chefs, n'étant plus les maîtres de leurs subordonnés, se verraient obligés de leur obéir. Voilà pourquoi les généraux et les colonels ont une autorité despotique sur leurs régiments. Ils sont obligés d'en répondre, corps pour corps, au souverain; le chef reçoit les ordres du prince, et ce dernier est sûr de leur exécution. Il arrive de là que des troupes, nourries dans cette subordination sévère, ne savent ni désobéir ni raisonner ni se plaindre; qu'elles sont dociles aux commandements dans les plus grands dangers et qu'elles affrontent la mort, lorsque leurs chefs le leur ordonnent; elles vont où elles sont menées, et font des merveilles, lorsque l'exemple de braves officiers les encourage. La discipline contient le soldat et l'oblige de mener une vie sage et réglée; elle l'abstient de toute violence, du vol, de l'ivrognerie, du jeu et l'oblige à être retiré dans son quartier à l'heure de la retraite. Un régiment bien discipliné doit être plus sage qu'aucun couvent de moine; et par cette sévère subordination on fait que toute une armée dépend de la conduite d'un seul homme, et que, si celui-là est un habile capitaine il n'a qu'à bien penser et être sûr de l'exactitude de l'exécution.

De l'ordre des régiments

On entend par le mot d'ordre l'égalité du service et la précision de l'exercice. Dans un régiment en bon ordre, il

faut qu'une compagnie soit semblable à l'autre, même tournure, même ajustement, même habillement, même façon de porter les armes. L'ordre établit la grande exactitude dans les mouvements et les manœuvres de la guerre et influe dans tout ce que la tactique a de mécanique pour l'exécution. L'ordre embrasse en même temps tout ce qui concerne la vigilance des gardes, des patrouilles, l'exactitude de l'officier, son attention à visiter les quartiers, les hôpitaux, selon que cela est ordonné par mes institutions militaires, à quelques petits changements près dans l'exercice dont j'ai introduit l'usage. Comme je ne veux pas copier ici ces Institutions militaires[1]), je vous y renvoie, en me bornant à vous faire remarquer qu'il est nécessaire que le souverain ait un régiment, qu'il le discipline et l'exerce lui-même, tant pour donner l'exemple à l'armée qu'afin qu'il apprenne lui-même à remarquer les fautes et à savoir les corriger, pour instruire les officiers à dresser, discipliner et exercer les troupes.

Des exercices et manœuvres

Les régiments se rassemblent tous les deux ans[2]) pendant deux mois pour faire l'exercice. Cet exercice ne tend qu'à dresser le soldat et à le rendre adroit. Après ce temps j'ai introduit l'usage d'assembler dans des camps les troupes par province et de leur faire faire les manœuvres de guerre pour former les officiers et les entretenir dans l'habitude du grand service. J'ai tâché de perfectionner la tactique et d'exercer les troupes à des façons différentes de se former en lignes par la droite, par la gauche, à déployer par le centre et avec diverses colonnes, afin de les former plus vite qu'aucunes troupes de la terre. J'ai exercé les officiers à bien juger de leur terrain et à l'occuper comme il faut, surtout à se bien garantir les flancs. Je les ai dressé à marcher avec un grand pas à l'ennemi, à ne point tirer et à se servir de la baïonnette, parcequ'on chassera à coup sûr l'ennemi avec cette marche audacieuse et qu'on perdra beaucoup moins que si on marchait à lui lentement. Gagner une bataille c'est forcer l'ennemi à vous céder son terrain.

1) [„Reglement vor die Königl. Preuß. Infanterie" und „Reglement vor die Königl. Preuß. Cavallerie-Regimenter". Vgl. Les principes généraux de la guerre, Œuvres 28, 35.]

2) Wohl verschrieben für tous les ans.

Si vous marchez à lui lentement, son feu vous fait perdre beaucoup de monde; si vous avancez à lui à grands pas, vous épargnez vos soldats, et votre contenance assurée le bat et le force de s'enfuir en confusion. J'ai de même dressé les trois rangs de l'infanterie également, de sorte qu'ils alignent tous au moindre mot qu'on leur dit, et que les deux derniers rangs sont aussi bien dressés que le premier, ce qui est d'autant plus nécessaire que le premier rang perd beaucoup dans la guerre, et que bientôt les deux autres deviennent les premiers; alors il n'est plus temps de les dresser: il faut qu'ils le soient d'avance. J'ai formé la cavalerie à faire toutes sortes d'attaques avec vivacité, à combattre dans toute sorte de terrain, à se former avec vitesse, à se rallier promptement, à couvrir ses flancs et à gagner ceux de l'ennemi. Voilà, en peu de mots, en quoi consiste toute la science des généraux qui la commandent. On exige d'eux qu'ils soient prompts dans leurs résolutions, c'est ce que je ne saurais leur apprendre. On peut cultiver les talents que les hommes ont reçus de la nature, mais il ne dépend pas des rois de les distribuer à qui il leur plaît. Quand j'ai rassemblé de gros corps de cavalerie, je ne me suis pas contenté de leur faire faire toutes sortes d'attaques; je leur ai fait exécuter des retraites qu'ils ont couvertes, des fourrages verts et secs, selon les différents terrains, des affaires d'arrière-garde; je les ai fait attaquer par les houssards qui font chez nous la petite guerre dans le courant de la campagne et le service de cavalerie pesamment armée dans les batailles. Il est nécessaire que le prince-connétable fasse ces dispositions lui-même et qu'il tienne la main pour qu'elles soient exécutées avec précision; s'il ne se trouvait pas présent, les généraux se négligeraient, et leur nonchalance serait cause que l'armée ne profiterait pas de ces manœuvres et que le temps des campements s'écoulerait à pure perte.

De l'artillerie

L'artillerie mérite en temps de paix la même attention que la cavalerie et l'infanterie. Je ne répète point ce que j'ai dit sur le choix des officiers. Ceux de l'artillerie doivent surtout avoir étudié le génie et se sevrer du caprice attaché à tous les artilleurs de l'Europe, qui est de faire les difficiles mal à propos. L'exercice qu'on fait faire à l'artillerie est relatif aux batailles et aux sièges. Pour ce qui concerne

les batailles, on dresse les canonniers à charger, viser et tirer vite des petits canons de campagne, à les traîner à force de bras avec une célérité égale à la marche de l'infanterie. Pour ce qui regarde les sièges, on accoutume les canonniers à bien viser, à tirer avec des canons de tout calibre au blanc en leur donnant des distances différentes de 12 000 pas jusqu'à 600. On fait ensuite dresser des batteries à ricochet pour enfiler les lignes de prolongation d'un polygone qu'on a fait élever à cet usage. On exerce les canonniers à faire leurs batteries en une nuit, et quant aux ricochets, à bien juger de la quantité de poudre qu'il faut charger pour faire bondir le boulet. Les obus servent le mieux à cet usage, et je les préfère aux canons. On dresse de même les bombardiers à jeter les bombes de distances différentes à l'endroit où on veut qu'elles tombent. J'ai annexé les charpentiers des régiments au corps de l'artillerie, pour que le canon se trouvât mieux servi dans les batailles et surtout pour suppléer aux artilleurs dont le nombre ne répond pas aux besoins de l'armée. On fait exercer de même les canonniers qui se trouvent dans les forteresses, pour que chacun entende et sache son métier. J'ai levé deux compagnies de mineurs que je fais exercer tous les ans d'une façon relative à leur métier. On les fait travailler les uns à la rencontre des autres, afin que sous terre ils apprennent à juger du chemin qu'ils ont fait, et quand il est temps de faire sauter leur mine. À Bergen-op-Zoom[1]) les mineurs français s'y sont tous trompés, et en se hâtant de faire sauter leurs mines, ils n'ont point éventé celles des ennemis. On fait aussi faire des fourneaux que l'on charge, et on enseigne aux mineurs à connaître les divers effets de la poudre et à construire ces fourneaux en proportionnant la poudre et la digue qui le ferme, de sorte que la mine en sautant produise l'effet qu'on en attend. Il faut un continuel exercice dans toutes ces parties de l'art militaire; si l'on ne forme pas chacun en temps de paix à ce qu'il doit faire pendant la guerre, on aura des hommes qui portent le nom d'une profession qu'ils ne savent pas exercer.

Des sapeurs

Il me manque un corps de sapeurs. Je suis résolu d'en former un aussitôt que j'en aurai les moyens. J'en vou-

1) In dem Feldzuge von 1747, wo die Festung am 6. September von den Franzosen mit Sturm genommen wurde.

drais deux compagnies, chacune de 140 hommes, 10 bas-officiers et 4 officiers. On choisit des charpentiers, menuisiers, maréchaux etc. pour former ce corps; et il est nécessaire de le former de même en temps de paix, en employant le commun à construire toutes sortes de sapes, comme on dresse les autres soldats.

Des forteresses[1])

Les soins d'un prince-connétable ne se bornent pas simplement à entretenir les troupes en bon ordre; il faut qu'il porte ses attentions sur tous les grands arrangements qui assurent la tranquillité de ses États, et qui sont nécessaires à faire ou à soutenir la guerre. Je compte des premiers l'entretien des forteresses et leur ravitaillement.

Les places fortes sont comme des clous puissants qui tiennent et attachent les provinces à la domination du souverain. Pendant la guerre elles servent de points d'appui à l'armée qui se trouve dans leur voisinage. Ce sont les nourrices des troupes; leur enceinte formidable sert à mettre en sûreté les magasins, les malades, les blessés et les amunitions de l'armée. Les forteresses qui se trouvent le plus proche des frontières, deviennent des têtes de quartiers où de grands corps peuvent s'assembler pour hiverner ou pour porter de là la guerre dans le pays ennemi, ou enfin pour camper en assurance en attendant la jonction d'autres troupes. Je ne crois pas qu'il serait à propos de les trop multiplier, tant parcequ'elles coûtent à bâtir, d'entretien, surtout de garnison[2]). Le cas de faire de nouvelles places serait celui d'avoir ajouté par des conquêtes de nouvelles provinces aux anciennes. Quant à la structure des ouvrages, je crois qu'on pourrait se modeler sur ceux qui se trouvent dans nos forteresses, variés à l'infini selon la nature du terrain et des vues que les endroits différents font concevoir, par rapport aux ennemis que l'on craint ou contre lesquels on médite une rupture. Les règles principales qu'il faut observer dans la construction des places sont: 1. de bien occuper le terrain qu'on veut fortifier en y

1) [Vgl. zu diesem Abschnitt Volz in den Preußischen und Österreichischen Akten zur Vorgeschichte des Siebenjährigen Krieges (Publikationen aus den Königl. Preuß. Staatsarchiven 74, XVIIIff. Leipzig 1899.)]

2) So im Or.; es sollte wohl zu lesen sein: parcequ'elles coûtent tant à bâtir etc.

appliquant des ouvrages convenables, en plaçant ces ouvrages de façon qu'ils ne soient dominés par aucune hauteur et qu'ils se prêtent par leurs flancs des secours réciproques. C'est un grand défaut aux ingénieurs de pousser trop loin les ouvrages dans la campagne et de les rendre si étendus et si nombreux qu'il faut une armée pour les défendre. Le grand art est d'opérer avec peu de moyens des effets considérables; et comme un habit, pour être bien fait, doit aller au juste à la taille de celui qui se le fait faire, de même une place bien fortifiée doit avoir des ouvrages proportionnés à l'étendue de la ville qu'ils environnent, et de la garnison qu'on destine à la défendre. Ceux qui n'observent pas ces proportions, tombent dans l'inconvénient de ne pas trouver dans de petites villes le couvert dont ils ont besoin pour une forte garnison, ni assez de place pour les vastes magasins de vivres et de munitions qu'une grande forteresse remplie de troupes exige. De plus, beaucoup de fortes garnisons affaiblissent une armée et la mettent presque hors d'état de tenir la campagne. Examinons donc ici, de quels moyens de défense il faut se servir, pour faire avec peu de moyens une grande défense. J'en trouve deux principaux. Deux éléments, l'eau et le feu, chacun employé dans son lieu, opposent les plus grandes difficultés à l'assiégeant et ménagent beaucoup les troupes de l'assiégé. On emploie l'eau aux inondations et aux avant-fossés, et lorsqu'on trouve des bassins pareils à celui où Neisse est situé, on peut se servir des avant-fossés, des écluses et des inondations de même que je l'ai pratiqué là-bas. Au défaut de l'eau il faut avoir recours au feu et bien miner le chemin couvert, le glacis et les ouvrages. Les mines allongent plus un siège et le[1]) défendent mieux que les travaux; elles obligent l'ennemi d'agir avec circonspection, et lorsqu'on les a fait construire à fleur d'eau, il est impossible à l'assiégeant de les éventer. Une mine bien faite doit pouvoir sauter trois fois: premièrement la fougade, en second lieu la chambre, qui est à dix pieds sous terre, et enfin la véritable mine qui est souvent profonde de 25 pieds et davantage. On se sert même souvent de galeries majeures et de galeries commandantes, pour pousser ces rameaux le plus loin que l'on peut au-devant de l'ennemi. On peut prendre

1) So im Orig.; natürlich ist die Festung gemeint.

pour modèle de mines celles qui sont à Neisse au fort de Prusse, et toutes celles de Schweidnitz. Il est nécessaire d'ajouter encore une défense au glacis des places qui se trouvent sur les frontières de l'Impératrice-Reine. Ce sont des caponnières construites à l'épreuve de la bombe, qu'on place au rentrant du chemin ouvert[1]) et qu'on garnit chacune d'un bas-officier et de 12 hommes. Ces sortes de caponnières sont d'un usage excellent contre les surprises que les troupes légères, les Pandours et Cravates, tentent quelquefois assez effrontément. Quant aux ouvrages, je crois que les meilleurs sont les doubles chemins couverts, pareils à celui de Wésel, les enveloppes étroites, les ravelins avec des coupures et des flancs retirés, les bastions à flancs retirés où l'on ménage des endroits d'où le canon, sans être vu, peut défendre le fossé. Je dois ajouter à ceci une invention que j'ai fait exécuter à Glatz, qui est de faire, au lieu de lignes droites dans le glacis, des lignes courbes pour le défendre de l'enfilade dont les traverses ne garantissent jamais les lignes de prolongation. Je crois même qu'on peut prendre sur cette place le modèle des bonnets dont on se sert, pour éviter de se voir dominé par les hauteurs; et quant aux hauteurs voisines d'une ville, je ne conseillerais jamais de les faire fortifier; et il en coûte moins (lorsque ce ne sont pas des rochers) d'aplanir le haut des montagnes qu'on trouve trop proches et de combler des creux qui serviraient à l'ennemi de queue de tranchée, que de fortifier toute une campagne à l'infini. C'est par ces moyens qu'on parvient à faire de bonnes places de guerre et qu'on conserve de fortes armées en campagne.

De tout ce qu'il faut pour munir une place de guerre

Il faut qu'une place, quand les ouvrages sont achevés, soit munie de tout ce qu'il faut pour soutenir un siège; et si cette place est située aux frontières, elle doit être pourvue pour sa défense et en même temps de vivres et de munitions, pour procurer à votre armée la facilité d'entreprendre de là sur vos voisins. Quant au premier point, on peut regarder les ouvrages qui entourent une forteresse, comme la moindre dépense; il faut ensuite y construire

1) So im Orig.; es muß wohl couvert heißen. Vgl. übrigens die Ausführungen des Pol. Testaments von 1768 in den „Miscellaneen" S. 140f. und v. Taysens Kommentar dazu S. 179ff.

des casernes vastes pour y loger beaucoup de monde et les meubler de lits et d'autres ustensiles nécessaires. On peut y construire un grand hôpital pour y placer sûrement les malades et les blessés. Il faut un arsenal muni d'une nombreuse artillerie, de pièces de 12 et 24 livres pour les remparts, de 3 et de 6 livres pour le chemin couvert, et de mortiers à proportion de la défense. La construction des magasins à poudre ne demande pas moins d'attention et de dépense; on les fait d'ordinaire dans les épaules des ravelins aux endroits où l'on craint le moins d'être attaqué; on en construit même de plus grands proche de rivières, en les bâtissant de façon qu'en cas qu'ils vinssent à sauter, la muraille du côté de la campagne étant la plus faible, l'effort de la poudre ne puisse pas endommager la ville ni les fortifications. Dans une ville où les ouvrages sont minés, il faut beaucoup plus de poudre que dans celles qui n'ont pas de défenses souterraines; huit mille *Centner* de poudre n'est pas trop pour une ville d'une médiocre grandeur; on compte mille boulets par canon, 500 bombes pour chaque mortier et quelques millions de balles pour le feu de la mousqueterie. Afin de ne s'y pas tromper, on peut compter 1800 coups pour chaque soldat de la garnison de même que trois fusils par homme. On remplit les magasins d'artillerie de soufre, de salpêtre, de mèches, de plomb, de fer, de goudron, de cordes, de pioches, de haches, de pelles, d'affûts de rechange, de *Sattel-Wagens*, de grues et de tous les ustensiles dont une ville assiégée a besoin pour se défendre. On bâtit un grand magasin d'abondance, lequel doit contenir au moins de la farine pour nourrir la garnison pendant un an.

Voici à peu près et très sommairement les choses principales qu'il faut dans une forteresse. Si c'est ce qu'on appelle une place de guerre, et dont on veut se servir pour faire de là une guerre offensive, les magasins de farine doivent s'y trouver assez considérables, pour fournir à l'entretien de 60 mille hommes pendant 4 mois. Il faut qu'on y rassemble un train d'artillerie, pour faire un siège, consistant en 25 mortiers, 30 pièces de 24, 20 pièces de 12, et 12 obus avec le double de boulets qu'il faut pour la défense d'une place. Il faut pour l'armée 8000 *Centner* de poudre, quelques millions de gargousses faites et chargées, 30 ou 40 pontons avec leurs haquets[1]), 15 ou

1) [Im Orig. irrtümlich hoquetons.]

20 000 fusils, des housses, des selles, des pistolets, épées, bridons, ceinturons, gibernes etc., afin que cette place puisse fournir à l'armée qui agit tout ce de quoi elle peut avoir besoin.

Si tous ces préparatifs ne sont pas faits d'avance, on les payera le double plus cher dans le besoin, on ne les rassemblera pas au temps et au lieu marqué, et le général, arrêté à tout moment dans ses expéditions, hors d'état de profiter de ses avantages, ne fera qu'une mauvaise et malheureuse guerre.

Des magasins d'armes et de canons etc. pour l'armée

Nos magasins pour l'armée de campagne sont en grande partie à Berlin et Breslau, à Magdebourg et Stettin. Nous avons cent coups par homme dans les capitales de chaque province pour les troupes qui y sont en quartier. L'artillerie de campagne, consistant en deux canons de trois livres pour chaque bataillon de fantassins tant que de grenadiers, est partagée entre Berlin et Breslau; à cette artillerie est annexé un train de grosse artillerie légère, pour servir en campagne, surtout dans les batailles, de petits mortiers et quelques obus avec toute la munition convenable; avec cent boulets par canon les artilleurs comptent d'être munis pour deux campagnes. Je fais travailler actuellement à augmenter ces munitions et à en porter le nombre au double pour n'être point pris au dépourvu. Nous avons d'ailleurs trois ponts de pontons, dont le plus grand se trouve à Berlin, le second à Magdebourg et le troisième à Neisse. Tout le plomb qui était à Berlin, a été jeté en balles; j'en ai muni les forteresses et n'en ai gardé dans la capitale qu'autant qu'il en faut pour les régiments de cette province et pour la provision de l'artillerie. Il faut se pourvoir d'avance de plomb; on l'achète au *Harz* au meilleur marché. Les boulets et bombes ne se font pas ici en assez grande quantité, et pour gagner du temps, j'en fais venir de Suède. À Berlin se trouve de plus le magasin général de l'armée. En fait d'armes et de fournitures il se trouve actuellement 21 000 fusils à l'arsenal (il en faut 20 000 de plus), des selles pour 3000 cavaliers, des ceinturons pour 8 régiments, des gibernes, bandoulières etc. Mais ce n'est qu'un ébauche du magasin qu'il faut pour l'armée, dont j'aurai occasion de parler dans un moment. Si l'on médite de faire une augmentation considérable dans les troupes, il faut

s'y préparer et amasser d'avance armes, épées, bandoulières, gibernes, pistolets, selles, brides, étriers, mors, ceinturons, tant pour la cavalerie que pour l'infanterie. Ces sages précautions, prises à temps, rendent la guerre moins onéreuse, lorsqu'il faut la faire, et procurent des ressources pour se compléter plus vite qu'on ne le pourrait, si les armements n'étaient pas tous faits d'avance.

De la grande économie de l'armée pour l'armement, uniformes et chevaux

L'habillement de la cavalerie, de l'infanterie et des hussards et l'argent que l'État paie pour la remonte, entre dans trois caisses, dont le lieutenant-général Massow[1]) a la direction. L'uniforme de l'infanterie coûte par an 503 650 écus; l'uniforme de la cavalerie, dragons et hussards est payée par l'État à 255 686 écus. On ménage sur cela 40 000 écus. La remonte est payée par l'État à 214 258 écus; les rations vacantes importent 88 103, donc on ménage 127 000 écus; de sorte que ces trois caisses épargnent sûrement par an 152 000 écus. De ce revenu s'est formé un fonds de 668 000 écus, qui peut fournir des chevaux à l'armée pendant deux campagnes, et de 100 000 écus pour remonter les supernuméraires. Outre cela cette caisse a fait faire pour 100 000 écus de fourniments pour le magasin de l'armée; ce magasin, pour le compléter, coûtera encore 300 000 écus. Par-dessus toute cette économie, toute l'infanterie a un uniforme de réserve, ce qui n'est point lésine, mais précaution sage pour avoir le dernier écu en poche et ne point être obligé à saigner du nez devant un ennemi puissant qui, ayant plus de ressources que la Prusse, n'aurait qu'à traîner la guerre en longueur selon l'usage de ceux qui, pour mater leur partie adverse, traînent les procès et obligent leurs adversaires à quitter la partie, faute d'avoir les moyens de fournir aux dépens.

Du commissariat de guerre

Le commissariat de guerre sert de base à une armée; c'est lui qui la nourrit. Pour cet effet j'ai établi des magasins d'abondance dans toutes les provinces pour l'armée, séparés de ceux qui servent pour le pays dans les mauvaises années. Tout l'amas consiste en 53 000 boisseaux,

1) [Vgl. oben Bd. II, 14.]

dont 49 000 sont suffisants pour nourrir 100 000 hommes pendant 17 mois 3 jours. Ces magasins sont distribués dans les places et les villes le long des grandes rivières, de sorte que, de quelque côté que se tourne la guerre, on les y peut transporter sans peine. Deux tiers de ces magasins consistent en farine, à cause qu'elle se conserve mieux que le blé, et qu'en temps de guerre on ne peut pas trouver assez de moulins pour moudre la quantité qu'il faut pour l'armée. Le tiers de ces magasins est en blé, afin de s'en servir, s'il y avait une cherté d'avoine, pour en nourrir les chevaux. Ce qui reste en blé, se change tous les trois ans, pour qu'il ne se gâte pas. Par ces arrangements, la chaleur, les souris et les insectes ne nous gâtent jamais nos magasins.

Le commissariat a l'inspection sur les caissons attachés aux régiments. Pour en donner une véritable idée, j'entrerai dans un détail succinct de nos arrangements de vivres en temps de guerre. Quand on veut faire une expédition un peu longue, on distribue au soldat pour 6 jours de pain; les caissons attachés aux compagnies en charient pour autres 6 jours; et outre cela le commissariat a des voitures dont chacune transporte 3 tonneaux de farine. Ces chariots sont distribués à Königsberg, Berlin et Breslau et sont suffisants pour conduire pour dix jours de farine, ce qui fait donc: le soldat porte 6 jours, les caissons des compagnies 6 et le grand charroi 10, total 22 jours de subsistance. Pour augmenter promptement les dépôts qu'on fait en pays ennemis où l'on trouve du grain partout, j'ai fait faire pour chaque compagnie et distribuer à toute l'armée des moulins à bras; en battant le blé et le faisant moudre par le soldat, on peut avoir dans 8 jours pour 15 jours de farine, et celle-là, mêlée avec la farine du commissariat, fournit du bon pain.

Outre tous ces charrois nous menons avec l'armée des fours de fer pour la boulangerie; nous n'en avions pas suffisamment la campagne de 1744, ce qui me mit dans un grand embarras, et comme l'expérience rend prévoyant, j'en ai fait faire 48, ce qui suffit à peu près pour une armée de 100 mille hommes. Dans les guerres précédentes nous avons été obligés de faire un embargo sur les bateaux des marchands; mais comme on s'est aperçu que cela altérait trop le commerce, on m'a proposé de faire construire des bateaux fermés en haut pour transporter les blés et

les fourrages. 30 de ces bateaux sont faits; il en faut encore 140. Mais comme ils seraient exposés à se pourrir pendant la paix, je me contenterai de faire couper et préparer les bois de charpente nécessaires et de les déposer à Custrin dans un magasin, et lorsqu'on en aura besoin, on pourra construire ces bateaux [en] moins de 3 semaines.

Le commissariat tient, de plus, des tables de toutes les provinces et les répartitions pour les chevaux d'artillerie, des caissons et pour les valets et goujats de l'armée. Les chevaux pour l'artillerie et les vivres sont fournis par le Havelland, le Magdebourg, le Halberstadt, le pays de Minden et la Poméranie. Les régiments de cavalerie fournissent les valets d'artillerie de leurs cantons; chaque régiment tire de même ses goujats des paysans enclassés du canton; les chevaux sont de même enregistrés et passent en revue deux fois par an devant le conseiller provincial. Les chevaux de bagage pour les officiers forment la plus grande difficulté; je les paye aux officiers; mais comme ils auraient de la peine de les rassembler vite, j'en ai fait acheter quelques mille dans le Mecklenbourg et les ai fournis aux officiers, au lieu de leur en donner l'argent, et cela vaut mieux.

Münchow[1]) a fait un arrangement en Silésie, dont l'utilité sera grande dans des cas pressés et qu'on pourra imiter dans les autres provinces. Il consiste en ce que les cercles de Silésie tiennent sans cesse une certaine quantité d'avoine, de paille et de foin prête, qui est suffisante pour entretenir les chevaux qu'a une armée de 60 000 hommes, pendant 4 semaines.

Du service et des quartiers en temps de paix

Le service des villes consiste dans une certaine somme d'argent que la bourgeoisie paye à la garnison, pour qu'elle cherche ses logements et les bonifie aux bourgeois. Comme toute l'armée a pendant 10 mois de l'année des congédiés (afin que par l'argent qui en revient au capitaine, il puisse enrôler du beau monde dans les pays étrangers pour élever et recruter sa compagnie), les villes payent un certain nombre de soldats, c'est-à-dire dans les grandes ou dans

1) [Provinzialminister für Schlesien 1742–1753. Vgl. über ihn Grünhagen, Die beiden ersten schlesischen Sonderminister, in den Forschungen zur brandenb. und preuß. Geschichte 20, 126 ff. (Leipzig 1907).]

les capitales des provinces, on fournit le service pour 90 hommes, les bas-officiers et les officiers, et le complet pendant les deux mois d'exercice. La façon de loger et de conserver le soldat en temps de paix demande de bons arrangements. Voici ce que son entretien exige. Les dix mois de l'année que les congédiés n'y sont pas, il faut qu'il couche dans de bons lits, qu'il n'y ait pas plus de 4 hommes dans une chambre, qu'il ne soit pas logé dans des caves ou au-dessous des toits dans des galetas malpropres et malsains, qu'il ait 3 nuits franches de la garde, qu'il fasse ménage, donnant, au jour de prêt, 5 gros de sa paye à son camarade qui tient le ménage et qui le nourrit; le soldat cuit au feu du bourgeois où il est logé. Par cet arrangement, on conserve le soldat sain, robuste et propre. Le ménage l'oblige à ne point tant se débaucher. Il est sûr de son dîner; il ne peut pas s'enivrer tous les jours en eau de vie; il prend des liaisons dans la compagnie, s'attache à ses camarades; il devient moins malade; et surtout, il est entretenu en temps de paix à peu près dans le même genre qu'il doit l'être en temps de guerre, accoutumé à cuire et à faire bouillir sa marmite lui-même.

Toute notre infanterie est dans des villes[1]). Le plus grand avantage pour l'ordre et la discipline des régiments est, quand ils se trouvent en garnison dans le même endroit, et là on punit sévèrement les soldats qui font les impertinents chez leurs hôtes, pour que le bourgeois n'ait pas lieu de se plaindre du soldat ni le soldat du bourgeois. La cavalerie est de même dans les villes[2]); mais il n'y a que peu de régiments qui soient dans la même garnison. Les gendarmes, le régiment de Buddenbrock, 5 escadrons de Schorlemer et 5 de Zieten ont cet avantage; les autres sont tous plus ou moins partagés dans des petites villes. Ceux dont les quartiers ont le plus besoin d'être resserrés, sont le régiment de Fridric, de Prusse[3]), de Bredow et des carabiniers. Mais les difficultés qui s'y opposent, sont le manque de fourrage ou d'écuries suffisantes. La cavalerie a pour l'ordinaire permission d'envoyer 20 chevaux par escadron au vert pendant 6 semaines; mais il faut bien se garder de lui allonger la courroie sur cet article.

---

1) [Seit 1684.] 2) [Seit 1718.]
3) [Die Kürassierregimenter Markgraf Friedrich und Prinz von Preußen.]

Je n'ai pas encore parlé des casernes. Elles sont bonnes dans de certains cas et lorsqu'on n'en abuse pas. Par exemple, dans les grandes villes il est bon d'encaserner tous les soldats mariés pour le soulagement de la bourgeoisie. Par cette raison, j'ai dessein de faire bâtir à Berlin pour chaque régiment une caserne pour loger 100 hommes. C'est d'ailleurs la perte des régiments que d'encaserner les soldats non mariés; mais ces casernes deviennent nécessaires dans des places frontières où, pendant la guerre, il faut assembler un corps de troupes considérable; et alors le proverbe devient vrai que nécessité n'a point de loi.

Tout ce que j'ai remarqué d'ailleurs au sujet du ménage et de la conservation des fantassins, doit s'entendre de même de la cavalerie.

Nécessité de toutes ces attentions

Voilà à peu près tous les soins que le militaire exige en temps de paix. Si, au temps de ma mort, l'Europe se trouve tranquille, il sera aisé d'entretenir toutes ces choses dans le train où elles sont, et où, par l'habitude de quelques années, elles ont déjà pris leur allure. Mais le moment où le souverain peut avoir le plus d'ouvrage, c'est après avoir terminé la guerre, et que lui seul peut, par son exemple et son application, remettre les troupes et toutes les affaires dans l'ancien train, d'autant plus que ces détails sont mis en oubli chez nombre d'officiers ou jugés superflus par d'autres. Alors il faut que le prince-connétable travaille à remettre la discipline en vigueur dans ses troupes, à les exercer, à leur faire faire des manœuvres de guerre, à punir les officiers qui se négligent, et à les obliger par le poids de l'autorité souveraine à s'acquitter exactement de leur devoir. C'est alors que le prince doit penser à bien remonter sa cavalerie, à compléter l'artillerie de campagne et de siège, à remettre l'économie dans les caisses, à bien régler l'économie et les quartiers des régiments, à rétablir les charrois du commissariat, à réparer, faire ou approvisionner ses forteresses, à ramasser le plus d'argent qu'il peut par des voies légitimes, et à remettre tout ce qui regarde l'armée, sur le pied où cela était avant la guerre. C'est encore après la guerre que le prince doit s'appliquer à connaître le caractère des officiers de l'état-major qui sont avancés en campagne, afin de savoir au cas d'une nouvelle guerre, à quoi il les peut employer. Sans cette

étude, tout souverain qui commande son armée lui-même, ou se verra obligé de consulter ses généraux sur les choix qu'il a à faire, ou de choisir mal. Le premier cas est sujet à caution, parceque les généraux sont hommes à passions; le second cas est de s'abandonner au hasard. Il faut donc qu'un prince s'applique à bien connaître la capacité des officiers, pour qu'il les charge de commissions qui sont à leur portée et de leur compétence.

De l'état-major de l'armée

Si le souverain veut lui-même commander son armée, il doit avoir l'état-major de l'armée attaché à sa personne. Voici à peu près ce que j'ai à présent. Un quartier-maître-général, un quartier-maître-lieutenant, 5 ingénieurs ou dessinateurs, ce qui suffit pour une armée; mais il en faut le double et le triple selon le nombre de l'armée. J'ai 4 capitaines qui font le service de majors de brigade, un adjutant qui a le détail de l'armée, quelques généraux et colonels pour leur donner des commandements de choix, des lieutenants-colonels et majors pour commander les bataillons de grenadiers en temps de guerre, et quelques aides de camp galopins. Je les sors de l'armée, à cause que, si je les ôtais des régiments pendant la campagne, leurs compagnies et le service du régiment en souffrirait. Les capitaines s'emploient à faire préparer les chemins, à avoir l'inspection sur le bagage pour qu'il marche en ordre, pour s'en servir de même auprès des convois. Outre cela, le colonel Retzow est à la tête du commissariat et il a 4 officiers qui servent sous lui dans le détail qui regarde cette partie. Tous ces officiers, sans cesse employés au même métier pendant la paix, apprennent leur métier et le savent en temps de guerre.

Spéculations pour l'avenir[1])

... Si l'on se trouve en état d'augmenter l'armée, en quoi doivent consister les nouvelles levées? Selon qu'est le pays, que vous avez conquis. Si c'est la Saxe, vous pouvez y entretenir 40 bataillons et 40 escadrons; si c'est la Prusse polonaise, vous pouvez y lever deux à trois régiments de hussards; si c'est le Mecklenbourg, vous pouvez y entretenir 10 bataillons et 10 escadrons de dragons. ...

1) [Lehmann 104.]

En considérant les voisins puissants de cet État, il serait à souhaiter que l'armée fût portée sur le pied suivant: 180 bataillons tant d'infanterie que de grenadiers, 100 escadrons de cuirassiers et 100 de hussards, 4 bataillons d'artillerie de campagne, 4 bataillons d'artillerie de garnison, 6 compagnies de mineurs, 4 compagnies de sapeurs, 200 officiers ingénieurs, l'état-major, le commissariat et le reste à proportion. Avec une armée aussi nombreuse l'État pourrait faire face de tous côtés et se soutenir avec supériorité vis-à-vis de ses ennemis. Pour[1]) moi, j'ai contribué de toutes mes forces à l'augmentation de l'armée et de la force de l'État. Je crois[2]) que mon temps est passé, et je laisse ces projets à la postérité, pour qu'elle ne pense pas que tout est fait dans cet État, et que dans toutes les parties du gouvernement ce qu'elle trouve établi, n'est rien en comparaison de ce qui lui reste à faire.

„Man[3]) wird mir einwenden, daß ich immer nur von der Landmacht spreche, von der Seemacht schweige. Bis jetzt sind die Hilfsquellen des Staates kaum ausreichend, die Armee zu bezahlen und so viel im Schatz niederzulegen, wie nötig ist, sie vor dem Feinde manövrieren zu lassen. Es würde jetzt ein großer politischer Fehler sein, wenn man daran denken wollte, unsere militärische Kraft zu zerrütten." Les[4]) Autrichiens sont nos véritables ennemis; ils n'ont que des troupes de terre; et c'est à eux que nous devons penser dans tous nos arrangements militaires. „Rußland[5]) hat in der Tat eine Flotte und eine große Zahl von Galeeren; aber unsere Küsten sind zu Landungen für sie nicht geeignet." Ihre Flotte ne[6]) peut nous faire d'autre mal que d'entrer dans le port neutre de Danzig et d'y débarquer des troupes, pour couper celles de Prusse de la Poméranie. „Wären[7]) wir Herrn von Polnisch-Preußen und besonders von Danzig, so würde die Sache sehr anders stehen." Alors[8]) je conseillerais d'avoir une trentaine de galères avec quelques bacs, comme les Suédois, sur lesquels ils ont des batteries

---

1) [Naudé 20.] 2) [Lehmann 104.]
3) [Droysen, Monatsberichte der Königl. Preuß. Akademie der Wissenschaften. Januar 1881, 10f.]
4) [Lehmann 104.]
5) [Droysen, Monatsberichte 11.]
6) [Lehmann 104.]
7) [Droysen, Monatsberichte 11.]
8) [Ranke 29, 306 Anm.]

considérables qui entre les îles forment un môle et servent à défendre les galères qui sont à la rade; on pourrait outre cela entretenir 8 ou 10 frégates qui escorteront ces galères aux lieux où l'on en aurait besoin. „Ich[1]) würde nicht raten, Linienschiffe zu bauen, weil man sie in der Ostsee wenig brauchen kann und sie unermeßliche Kosten machen. Und wozu könnte man sie verwenden? Etwa zum Kriege gegen Rußland? Was kann man gewinnen" dans[2]) ces provinces barbares et désertes de la domination de la Czarine? Les conquérir pour nous serait folie; les conquérir pour d'autres serait assez inutile, „und[3]) wenn es geschehen sollte, so müßten die, welche dieser Eroberungen sich erfreuen wollten, ihre Schiffe und ihre Flotte dazu leihen." ...

Il[4]) y a d'autres arrangements plus nécessaires à prendre dans cet État pour l'avantage de l'armée: c'est d'encourager les manufactures de salpêtre, d'augmenter celles de poudre à canon, de sorte qu'elles puissent fournir 10,000 *Centner* par an, d'augmenter les fonderies de bombes et de boulets, d'augmenter la manufacture des armes et de la pousser au point qu'elle puisse livrer par an 20,000 fusils, 10,000 épées et 4,000 sabres.

Après[5]) avoir parlé dans ce testament politique de toutes les parties du gouvernement, j' ajoute les idées que je me suis formées de l'éducation qu'il convient de donner à un prince, pour qu'il puisse fournir à tous ces travaux différents, lorsqu'il parviendra au trône.

De l'éducation d'un prince

Les mauvais effets qu'a produits l'éducation qu'on donne assez généralement aux princes souverains, m'a fait réfléchir souvent aux moyens qu'il conviendrait d'employer, pour former un homme digne de commander aux autres. C'est sans doute à la politique des ministres et à l'intérêt des ecclésiastiques, trouvant leur compte à élever des princes dans la timidité de la dépendance, qu'on doit le plan des mauvaises éducations que reçoivent les fils des rois. Les ministres, jaloux de leur autorité et de leur pouvoir, ne voudraient laisser aux souverains que la représentation; et tandis qu'ils gouvernent despotiquement, ils désireraient que

1) [Droysen, Monatsberichte 11.] 2) [Lehmann 104.]
3) [Droysen, Monatsberichte 11.] 4) [Lehmann 104.]
5) [Von hier ab wieder nach dem Drucke der Acta Borussica IX, 398 ff.]

leur maître se contentât de la prérogative frivole que leurs ordres s'expédient en son nom. Pour accoutumer dès l'enfance un prince au joug qu'ils lui destinent, ils l'élèvent dans l'appareil de la grandeur et de la majesté; ils le séquestrent de la société sous le prétexte que la haute élévation de son rang ne lui permet pas de s'abaisser au niveau des mortels. Ils lui impriment une si folle opinion de son illustre naissance qu'il se croit une espèce d'être divin dont les volontés sont des lois, qui doit vivre, comme les dieux d'Épicure, dans une éternelle quiétude. Ils lui font envisager les détails comme indignes de sa[!] application; il n'a qu'à dire que la lumière soit, et la lumière sera; c'est à ses domestiques à travailler, et à lui, fainéant heureux, à jouir du fruit de leurs peines. À toutes ces illustres chimères se joint la gêne de l'étiquette. Ses pas sont mesurés par le compas du cérémonial; ses discours, ses conversations sont dictées par son gouverneur; ses révérences sont assujetties aux qualifications de ceux auxquels il les fait, ses divertissements sont marqués dans le livre des étiquettes et fixés aux jours et aux heures qu'il lui est permis d'en prendre. Son gouverneur lui inspire une grande méfiance de lui-même; il n'ose pas entreprendre une bagatelle sans avoir demandé conseil et sans en avoir obtenu la permission; et enfin cette habitude, longtemps continuée, rend l'élève embarrassé avec le monde qu'il ne connait pas, méfiant de ses propres forces, timide, craintif, inappliqué, ennuyé des affaires, et on en fait un esclave au lieu d'un maître qu'il devrait être.

Les ecclésiastiques de leur côté tâchent de le rendre superstitieux et bigot; ils essaient d'en faire un animal semblable aux fondateurs des ordres monastiques; ils lui font un crime de ses moindres actions, afin que sa conscience, timorée et sans cesse dans la crainte des flammes éternelles, soit plus docile à être gouvernée par eux. On lui inspire une profonde vénération pour le sacerdoce, une sainte haine contre toute autre religion que celle des prêtres qui l'élèvent; et enfin, à l'aide des terreurs que le diable lui fait sentir, les prêtres parviennent à le gouverner selon qu'il leur plaît.

Aux vues ambitieuses des ministres et intéressées des ecclésiastiques se joignent les bonnes intentions de ses parents qui achèvent de tout gâter. Ils veulent que leur fils devienne un mortel parfait. Ces bonnes gens ne compren-

nent pas qu'il serait un imbécile, s'il était sans passions; cependant tous leurs vœux sont pour qu'il n'en ait aucune. Pour qu'il devienne savant, ils lui mettent dans la tête de l'érudition sans choix; ou ils parviennent à le dégoûter des sciences pour jamais, ou à en faire un pédant parfait. Pour réformer ses mœurs, ils tyrannisent ses moindres désirs. À 15 ans ils prétendent que son esprit soit formé et qu'il ait cette maturité de raison que la nation française n'attrape guère avant les 40. On prétend même qu'il devienne amoureux au moment que son père le veut, et de la personne dont son père fait choix, et qu'il soit pour le reste des femmes aussi froid que Priame l'était pour la belle Hélène. Il résulte de cette éducation si sagement conduite que le pupille sorti de la tutelle devient un homme vulgaire et, après la mort de son père, un souverain écrasé sous le poids du gouvernement.

Voilà ce que j'ai vu arriver pendant ma vie; et si j'en excepte la reine d'Hongrie et le roi de Sardaigne[1]), dont les génies ont triomphé de leur mauvaise éducation, tous les autres princes de l'Europe ne sont que d'illustres imbéciles.

Voyons à présent, comment on doit faire pour former un homme d'État, capable de remplir tous les devoirs du gouvernement. Je suppose qu'on élève un enfant, dont les organes de l'entendement sont bien construits et qui n'ait pas apporté au monde quelque vice incorrigible. Il faut lui choisir un gouverneur d'un caractère ferme et doux, qui suive exactement le plan d'éducation qu'on lui prescrit, avoir la même attention pour les domestiques qu'on place auprès de sa personne, pour qu'il ne reçoive dans sa jeunesse que les impressions qu'on veut lui donner. Depuis 6 jusqu'à 12 ans[2]) il faut qu'il apprenne à lire, à écrire, à compter, qu'on lui donne une légère teinture de l'histoire ancienne et qu'il apprenne bien la géographie et l'histoire moderne depuis Charles-Quint jusqu'à nos jours. Il ne faut pas que l'étude de la géographie et de l'histoire soit sèche et stérile; en remplissant la mémoire d'un enfant, il faut en même temps parler à son esprit, ou cette pédante méthode d'étude ne laisse que des faits dans sa mémoire. À l'occasion de

1) Karl Emanuel I., 1730–1773.

2) Hierzu ist zu vergleichen die Instruktion für Major Borcke, Œuvres IX, 37 ff. [und für Behnisch vom 26. Juli 1773 im Hohenzollern-Jahrbuch 1901, S. 223].

la géographie on peut lui apprendre les intérêts des princes, la différence des gouvernements, les branches principales du commerce que fait chaque peuple, ses productions et enfin la description des capitales. En lui enseignant l'histoire on peut lui inspirer la noble émulation d'imiter les grands hommes, et toute l'indignation que mérite la mémoire de ces princes qui ont croupi dans la mollesse ou qui se sont souillés de crimes. Ces sortes de réflexions, quand elles sont courtes et proportionnées à l'intelligence de l'enfant, poussent de longues racines qui fructifient avec le temps.

Comme le militaire est la base de cet État, il est d'une nécessité indispensable de tourner l'esprit de cet enfant à aimer la profession des armes. On y parviendra par bien de moyens différents. Il faut lui en faire un jeu, un amusement, ne parler du militaire devant lui qu' avec ce saint respect dont les prêtres parlent de leur révélation chimérique; il faut ne lui faire fréquenter que ses maîtres et des officiers, lui faire faire quelquefois le service, afin que l'habitude supplée au goût naturel, en cas qu'il ne sente pas ce vif désir, cette impulsion du génie qui pousse ceux qui en ont, à embrasser la profession, pour laquelle la nature leur a donné un talent décidé.

Il n'est rien de plus vrai que ce que dit le proverbe italien: les fautes des pères sont perdues pour les enfants. Il semble que chacun soit obligé en venant au monde de payer son petit tribut de sottises; il vaut donc mieux que cet enfant paie son tribut et en soit puni avant que de monter au trône, que s'il s'avisait d'être fol, lorsqu'il doit l'exemple de sagesse à son peuple. Par cette raison je voudrais qu'on donnât à cet enfant la liberté de faire tout ce qu'il voudrait; que son gouverneur ne le suivît pas partout, mais qu'on le réprimandât ou le punît sévèrement de ses fredaines, ce qui lui apprendrait à se gouverner lui-même, et par la crainte des mortifications qu'on lui ferait, il deviendrait sage à ses dépens. S'il est colère, il faut à force de punitions le rendre maître des premiers ou du moins des seconds mouvements; s'il est prodigue, il faut le tourner en ridicule et par raison le rendre économe; s'il aime la chasse, la musique, la danse, le jeu etc., laquelle de ces passions que ce soit, loin de les lui défendre, je lui en voudrais tant donner qu'il s'en dégoûtât de lui-même, afin de lui laisser le plaisir et de ne lui ôter que la passion.

Le principal soin de ceux qui l'environnent, doit être de lui former le cœur, de le rendre reconnaissant pour les services, tendre envers ses amis, compatissant au malheur des hommes, rempli de sentiments d'élévation d'âme, de noblesse, de générosité, de cette noble ambition qui porte les belles âmes à surpasser leurs égaux en mérite, et surtout je voudrais qu'on le rendît humain, doux, porté à la clémence et tolérant ...[1])

Quand cet enfant sera parvenu à sa 13ième année, il faut étendre son étude et y ajouter un cours de morale, de physique, de métaphysique, des élements des mathématiques, surtout de la fortification. Je ne parle pas des maîtres qu'il lui faut pour les exercices de corps. Cela va sans dire qu'on lui fera apprendre à danser, à faire les armes et à monter à cheval. Il serait bon de le faire passer par tous les grades militaires, pour qu'il apprît par son expérience ce que le service exige d'un chacun, et qu'instruit de tous les détails dans sa jeunesse, il puisse en tirer usage dans un âge plus avancé.

Ce jeune prince sera élevé de cette manière sans vanité, sans faste, comme un particulier; et contractant dès le berceau de l'habitude et la connaissance avec les officiers qui, lorsqu'il sera sur le trône, seront ses généraux, il prendra avec eux ces sentiments d'honneur et de probité particulièrement attachés au métier des armes. On peut lui assigner une somme modique pour sa dépense dont il faut qu'il soit lui-même le caissier; il faut l'obliger à tenir ses comptes, à être rangé dans ses affaires et à mettre de l'ordre dans tout ce qu'il fait. Les hommes font presque toujours en petit ce qu'ils feraient en grand, s'ils étaient les maîtres: Trajan fut citoyen tel qu'il fut empereur; Vitellius, le compagnon des débauches de Néron, fut de même le plus dissolu des mortels sur le trône des Césars.

Par ces raisons il est nécessaire d'accoutumer ce jeune prince, dans les détails de son économie, de sa maison, de sa vie privée et de ses occupations, à l'application et aux vertus qu'on attend de lui, lorsqu'il gouvernera l'État. L'habitude a un pouvoir souverain sur les hommes, elle peut les mener au bien comme au mal; et c'est un des principaux mérites d'une éducation sagement dirigée que d'élever les enfants dans l'habitude de leurs devoirs. On peut par

1) Hier sind einige Zeilen ausgefallen. Vgl. Œuvres IX, 38.

là suppléer au défaut des talents naturels; et qu'importe après tout aux peuples que ce soit ou la coutume ou le bon naturel d'un prince qui le porte à bien gouverner, pourvu qu'il s'acquitte bien de son devoir?

Il faut que ce prince sache bien le français; qu'il s'exprime en style de la bonne compagnie. Si l'on veut qu'il apprenne des langues, je crois que le latin et le polonais lui sont les plus nécessaires; mais je ne crois pas qu'il faudrait trop le fatiguer pour cette étude.

Il n'est pas moins bon de le rendre attentif et poli, d'autant plus que le manque d'attentions fait plus d'ennemis aux princes que le mal réel qu'ils font.

Plus que ce jeune prince croît et plus il faut lui donner de liberté, afin qu' en vivant avec tout le monde il apprenne à connaître les hommes et qu'il entende leur raisonnement et leurs jugements sur les hommes en place. La seule attention qu'il faut avoir sur lui, c'est de l'empêcher de fréquenter mauvaise compagnie, de se lier avec des gens tarés dont la réputation est flétrie ou dont les mœurs sont trop dissolues . . .[1])

À 20, le jeune prince doit sortir tout-à-fait de tutelle. Il est à croire qu'on l'aura élevé avec sévérité et qu'il aura souvent été redressé et puni de ses fautes, humilié pour ses hauteurs, trahi pour ses indiscrétions, raillé pour ses railleries, châtié pour ses duretés; qu'on l'aura repris de son inapplication et surtout corrigé sur tous ses défauts. Parvenu à l'âge de puberté, il faut lui donner des idées nettes de la forme du gouvernement, des constitutions du pays, des intérêts généraux de l'État, de l'art militaire et surtout des devoirs d'un général, [de] la politique de l'Europe, de la science des négociateurs, de l'arrangement des finances, des manufactures, du commerce, de la police et des lois qui servent de base à la justice. On aura tout gagné, si on parvient à lui donner du goût pour la lecture. On n'apprend jamais aussi bien des maîtres que ce qu'on s'apprend soi-même; et la conversation des morts qu'on ne saurait accuser d'être intéressés, a plus de force que celle de nos contemporains. C'est dans la lecture des bons livres de politique, de philosophie, d'histoire, de guerre et de belles lettres qu'un prince peut se former et acquérir les connaissances qui lui sont nécessaires; c'est surtout dans les livres d'histoire

1) Hier sind einige Sätze ausgefallen.

qu'il peut pressentir le jugement que la postérité portera de lui un jour.

Ayant passé par les grades subalternes du militaire, on lui donnera un régiment dont il faut qu'il soit responsable comme un officier de fortune. Il faut qu'il y fasse tout par lui-même et qu'il entre dans le moindre détail. Alors même le jeune prince doit voyager avec le souverain dans toutes les provinces de la domination prussienne pour qu'il apprenne à connaître toutes ces différentes provinces, les places de guerre, les troupes, les officiers, les conseillers de finance et de justice et la noblesse, afin qu' avec le temps il ne gouverne pas en inconnu des inconnus.

À moins que d'avoir des raisons bien fortes, je ne crois pas qu'il soit bon de marier un prince trop jeune. Il faut au moins qu'il ait passé les premiers écarts de la jeunesse et qu'il soit en état de se conduire sensément. Les mauvaises suites des mariages prématurés sont que les princes se lassent très vite de leurs épouses, que, s'ils ont des successeurs, ceux-là viennent dans un âge viril, lorsque le père est jeune, et se lassent quelquefois d'être longtemps princes héréditaires. Il faut en vérité que tout soit fait en son temps; qu'un prince à l'âge de 25 ou 26 ans se marie, ce n'est ni trop tôt ni trop tard; mais, lorsqu'on les établit, lorsqu'à peine le poil follet ombrage leur menton, il n'en peut résulter que de mauvais mariages.

Je ne conseillerais pas de faire voyager l'héritier présomptif dans des pays étrangers. Ses sujets veulent qu'il ait les mœurs et les usages de son pays et non pas des coutumes étrangères; et quant à la politique, il est sûr que tout le monde s'applique à connaître l'héritier d'une couronne, et que dans les pays étrangers on ferait ce qui se pourrait pour le gagner et lui inspirer des préjugés favorables pour une nation plutôt que pour une autre, qu'il se trouverait des flatteurs qui gâteraient son esprit et corrompraient même ses mœurs, agissant même de cette manière par les ordres de leurs maîtres; ce qui ferait trop tôt connaître le caractère du prince qui doit gouverner, et donnerait aux autres cours le moyen de profiter de son faible, lorsqu'il monterait sur le trône, ou du moins de lui donner toute sorte de préjugés qui dans la suite pourraient devenir préjudiciables au bien de l'État. Les plus funestes suites de ses voyages seraient, si ce prince, entraîné dans le goût des dépenses, s'avisait en devenant roi de faire le

grand seigneur et de porter sa dépense au delà de ses revenus.

Vous voyez bien que le but de l'éducation que je propose, n'est pas de former un roi de théâtre, mais un roi de Prusse qui soit capable de se conduire par ses propres lumières, et qui, devenu prudent et sage à ses propres dépens, ait un esprit mûr, lorsqu'il parviendra au trône. Par ces raisons je propose de l'élever comme un particulier qui doit être l'instrument de sa fortune, qui, nourri loin des grandeurs et du faste, n'ait pas l'insolente arrogance et la fierté insupportable qu'ont les fils des petits souverains d'Allemagne. Par ces mêmes raisons j'exige qu'on l'accoutume à une vie laborieuse, active et frugale, et qu'on cultive en lui les semences de vertus que la nature lui a départies. Je suis cependant bien loin de soutenir qu'un prince ainsi élevé n'ait pas quelque défaut; mais, comme disait Henri IV, il faut qu'il ait assez de qualités éminentes pour couvrir un petit vice, et d'ailleurs, les plus accomplis des hommes ne sont-ce donc pas ceux qui ont le moins d'imperfections?

J'ose affirmer qu'on ne fera qu'un prince médiocre du successeur présomptif en s'écartant du plan d'éducation que je propose. Si on veut l'élever à la façon des fils des rois, ce prince ne deviendra qu'un illustre fainéant, une idole encensée du public qui s'adonnera à la dissipation par ennui, et qui fuira les affaires par dégoût, qui ne connaîtra ni ses peuples ni les hommes, et qui s'ignorera lui-même, qui aura toutes les passions hors celles qui conviennent aux souverains. Tels sont beaucoup de personnes dans le monde, qui passent pour gens de bien et gens de bonne compagnie; mais ce qui n'est que défaut dans un particulier, devient vice dans un roi.

* * *

J'ai trouvé à propos d'ajouter à ce testament politique un traité de l'art militaire appliqué à la tactique et aux évolutions des troupes prussiennes[1]). J'avais composé cet ouvrage il y a 4 ans; et ne l'ayant voulu donner à personne de crainte d'indiscrétion, je le joins à celui que je viens d'achever aujourd'hui, afin que tout ce qui regarde le gouvernement de cet État, soit en paix soit en guerre, se trouve réuni ensemble.

À Potsdam ce 27 d'août 1752. Federic.

1) Die „Generalprinzipien vom Kriege", Œuvres Bd. 28. Vgl. oben S. 55.

Avant-propos

(des mémoires du roi de Prusse)[1])

Beaucoup de personnes ont écrit l'histoire, mais bien peu ont dit la vérité; des écrivains peu instruits ont voulu écrire des anecdotes et les ont forgées, où ils ont pris pour des faits notoires des bruits populaires et les ont transmis avec assurance à la postérité. D'autres ont voulu rapporter ce qui s'est passé cent ans avant leur naissance, ils ont composé des romans, dont tout au plus les faits principaux étaient exempts d'altération, ils ont fait penser, parler et agir les hommes, dont ils ont transmis les vies, et le monde léger [qui] est fait pour être trompé, a pris les fictions de l'auteur pour des vérités historiques; que de mensonges! que d'erreurs! que de supercheries!

Persuadé que ce n'est point à quelque pédant qui viendra l'année 1840 au monde, ou bien à quelque Bénédictin de la congrégation de St. Maur de parler des négociations qui se sont traitées dans les cabinets des princes, ni de représenter ces grandes scènes qui se sont jouées sur le théâtre de l'Europe, j'ai voulu écrire moi-même les révolutions que j'ai vu arriver et auxquelles j'ai eu le plus de part, d'autant plus que ces révolutions intéressent particulièrement ma maison, et que proprement on ne pourra dater que de là l'époque de sa grandeur.

Je suis même dans la persuasion que je dois à la postérité un récit exact et vrai des événements que j'ai vus, puisque depuis le bouleversement de l'empire romain il n'est presque rien arrivé de plus digne d'attention que la guerre

1) [Vorwort zu den bisher nur durch Arnheim in den Forschungen zur brandenburgischen und preußischen Geschichte Bd. 9 und H. Droysen in der wissenschaftlichen Beilage zum Jahresbericht des Königstädtischen Gymnasiums zu Berlin, Ostern 1905, bekannt gewordenen Bruchstücken aus der ersten Redaktion der „Histoire de mon temps" Friedrichs. Das Vorwort wurde am 21. Mai 1743 an Voltaire gesandt. Der Abdruck hier an der Hand von Droysens wichtigem Funde als Ergänzung zu oben Bd. 2, 42 ff.]

qu'enfanta une puissante ligue réunie pour la destruction de la maison d'Autriche ...

Comme je parle à la postérité, aucune considération me retient, je ne garde aucun ménagement pour les princes mes contemporains, et je ne déguise rien sur mon propre sujet.

J'espère que la postérité pour laquelle j'écris, voudra distinguer en moi le philosophe du prince et l'honnête homme du politique; j'en dois faire l'aveu, il est bien difficile de conserver un caractère pur d'honnêteté et de candeur, lorsque l'on est entraîné dans le grand tourbillon politique de l'Europe; on se voit sans cesse exposé à être trahi par ses alliés, abandonné par ses amis, opprimé par les jalousies et par l'envie, et l'on se voit à la fin contraint d'opter entre la terrible résolution de sacrifier ses peuples ou sa parole.

Du plus petit État jusqu'au plus grand, l'on peut compter que le principe de s'agrandir est la loi fondamentale du gouvernement, cette passion est aussi profondément enracinée dans chaque ministère que l'est au Vatican le despotisme universel.

Les passions des princes n'ont d'autre frein que le terme où leurs forces se trouvent[1]) impuissantes: ce sont les lois constantes de la politique européenne, auxquelles il faut que tout politique se plie; si quelque prince avait moins de soin de ses intérêts que ses voisins, ils iraient toujours en se fortifiant, tandis qu'il resterait lui et plus vertueux et plus faible. Qu'est-ce qui décide donc du bonheur de ce conflit d'ambition, où tant d'hommes sont armés des mêmes armes pour se détruire et des mêmes ruses pour se tromper? C'est la pénétration et la prudence qui savent l'art de conduire avec sagesse les projets par plus d'un chemin à leur maturité.

Cet art, je l'avoue, paraît en bien des points contraire à la morale des particuliers, mais il ne l'est point à celle des princes, qui, par un consentement tacite et par tant d'exemples à citer, se sont malheureusement donnés mutuellement le privilège d'élever l'édifice de leur ambition à quelque prix que ce soit, de suivre en tout ce qu' exige leur intérêt, et d'employer à ces fins alternativement ou le fer, ou le feu, ou les intrigues, les ruses et les négociations, et de

1) [Orig. se trouvant.]

négliger même l'observance scrupuleuse des traités, qui, pour le dire au vrai, ne sont que des serments de fraude[1]) et de perfidie.

Aucun État, nul royaume, nulle société d'hommes rassemblés en républiques, dont les annales ne contiennent des traités de politique de cette espèce, des alliances aussitôt rompues que faites, des traités de paix conclus, infractés et reconclus, à la différence près que la politique des États faibles est plus timide que celle des puissants, et que l'Europe dans le siècle civilisé où nous vivons, rougirait d'indignation, s'il se commettait des crimes d'assassinat et d'emprisonnements comme dans l'onzième et douzième siècle; il faut espérer qu'un temps plus éclairé encore viendra où il sera adjugé à la bonne foi la gloire qui lui est due.

Je ne prétends point faire l'apologie de la politique que l'usage constant des nations a légitimée jusqu'à nos jours; j'expose seulement d'une façon simple les raisons qui, ce me semble[2]), obligent tout prince de suivre la pratique qui autorise la fourbe et l'abus de la puissance, et je dis ingénûment que ses voisins se prévaudraient de sa droiture, et que par un faux préjugé et un jugement vicieux on attribuerait à la faiblesse ce qui ne serait que vertu en lui.

De pareilles réflexions et bien d'autres mûrement pesées m'ont obligé à me conformer à la coutume des princes, l'histoire du siècle fournit des exemples suffisants pour justifier ma conduite, et j'ose avancer que, lorsque l'on examinera tous les mauvais procédés, la fausseté, la duplicité et la perfidie de mes voisins, l'on trouvera que j'ai encore agi avec assez de générosité envers eux, et que l'usage qui a entraîné mon esprit, n'a [pas] corrompu mon cœur.

Mais ce n'est point ici de moi que je dois parler, les objets que je dois présenter à la postérité, sont plus grands et plus intéressants que ce qui regarde mon individu; de plus, il ne s'agit point ici d'un traité de morale, mais de faits historiques, et la réputation des princes ne pouvant être appréciée que par ceux qui n'ont nul intérêt à les flatter, ni aucune crainte en les blâmant, je vais leur exposer tous les motifs de mes actions et me remettre ensuite à la rigidité de leur jugement.

---

1) [Orig. froude.]
2) [Orig. qui me semblent qui ce me semble.]

(Mémoires du roi de Prusse un mois avant son avènement à la couronne.)

Lorsque l'on considère avec des yeux politiques la situation des États prussiens, on remarquera sans peine qu'ils ne sont pas arrangés heureusement pour l'offensive; sa longueur s'étend sur 180 milles d'Allemagne; voisins de la Russie par Memel, entrecoupés de la Pologne, limitrophes des États de l'Empereur du côté de Crossen, de la Saxe par l'électorat de Brandebourg et l'évêché de Magdebourg, de la Suède par la Poméranie, entrecoupés du pays d'Hanovre, des États de l'électeur de Cologne et enfin voisins des Hollandais par le pays de Clèves. Qu'aurait-on pu entreprendre dans cette situation sur le duché, au cas que la succession vint à vaquer de Berg, ayant à dos l'Empereur gouverné par la France, l'électeur de Saxe qui prétendait également à cette succession, la Suède dont la France pouvait disposer, et voisin du Hanovre, qui épiait l'occasion d'humilier la Prusse par la jalousie héréditaire entre ces cours et par des reste(s) d'animosité qui subsistaient depuis les brouilleries que le feu Roi avait eues avec le roi de la Grande-Bretagne son beau-frère[1])? on rencontrait de plus en flanc les Hollandais dont l'esprit républicain ne s'accommodait point de l'acquisition que la Prusse pouvait faire du duché de Berg, et enfin en face on trouvait l'obstacle le plus difficile à surmonter, savoir ies forces de la monarchie française.

Cette cour avait garanti la succession de Juliers au prince de Sulzbach d'une branche colatérale pour engager par cette démarche l'électeur palatin à rester neutre pendant la guerre qui commença l'année 1732[2]); la politique française aimait mieux voir toutes les places du Rhin et les passages pour entrer dans l'Empire, entre les mains des petits princes dont ils pouvaient disposer, qu'entre celles des plus puissants avec lesquels il faudrait combattre pour franchir cette barrière de l'Allemagne.

L'Empereur, pour rompre totalement avec le feu Roi sur l'article de cette garantie, avait fait enfermer le comte de Seckendorff par qui la négociation de cette garantie avait passé; on lui ôta tous les papiers par lesquels il pouvait

1) [Insbesondere wegen Werbeangelegenheiten 1730.]
2) [Vielmehr 1733 nach dem Tode Augusts II.]

légitimer sa démarche, et cela même était bien lui donner un démenti authentique: on verra facilement par ce tableau que j'étais obligé de m'en tenir à l'accord du feu Roi touchant cette succession, ce qui ne satisfaisait ni mon intérêt ni mon ambition.

J'avais le cœur ulcéré par toutes les humiliations que l'on avait faites au feu Roi pendant les dernières années de son règne; l'Europe avait étudié son caractère, et elle imputait à faiblesse la facilité que l'on trouvait en lui pour vivre en paix avec ses voisins; quelques brouilleries qu'il avait eues l'année 1727 avec les Hanovriens et, quelques années après, avec les Hollandais[1]) dans lesquelles on prétendait qu'il n'avait pas témoigné assez de vigueur, y avaient donné lieu.

(Mémoires du roi de p[russe])

À la mort de mon père je trouvais toute l'Europe en paix. L'Angleterre et l'Espagne se faisaient à la vérité la guerre, mais cette guerre n'avait lieu qu'en Amérique. L'Empereur Charles VI venait de faire sa paix[2]) avec le Turc par laquelle il cédait Belgrade, la Servie et la Valachie à l'empire ottoman; les dernières années du règne de ce prince avaient été si malheureuses qu'il avait perdu le royaume de Naples, la Sicile et une partie du Milanais que les Espagnols, secondés des Français et du roi de Sardaigne, lui avaient enlevés. Pour acheter la paix de la France, il s'était vu obligé d'un autre côté à lui céder la Lorraine dont il dépouilla son gendre le duc de ce nom, qui avait possédé ce duché par une succession immémoriale de ses ancêtres; l'Empereur fit un traité avec la France[3]) par lequel cette dernière se rendit garante (sous toute sorte de restriction cependant) de cette loi domestique[4]).

(Suite des fragments
des mémoires du roi de Prusse sept[bre] 1743)

La minorité du jeune czar Ivan[5]) me faisait espérer que la

1) [Vgl. J. G. Droysen, Friedrich Wilhelm I. 2, 2, 189ff.]
2) [1739 Frieden von Belgrad.]
3) [1738 im Wiener Frieden.]
4) [Der Pragmatischen Sanktion vom 12. April 1713, welche die weibliche Erbfolge und die Unteilbarkeit der Monarchie bestimmte.]
5) [An Stelle des zweijährigen Iwan III. (1740–1741) machte sich am 6. Dez. 1741 Elisabeth zur Zarin.]

Russie serait plus occupée de son intérieur que de la garantie de la pragmatique sanction.

Que l'on joigne à ces considérations des troupes toujours prêtes d'agir, mon épargne bien remplie et la vivacité de mon tempérament: c'étaient les raisons que j'avais, de faire la guerre à Thérèse d'Autriche, reine de Bohême et de Hongrie.

D'un autre côté se présentaient les difficultés et les considérations suivantes:

les ressources de la maison d'Autriche qui ont toujours été infinies, l'assistance de ceux qui avaient garanti[1]), la ligue que le roi d'Angleterre pouvait faire avec l'Empire pour soutenir la reine de Hongrie, les secours que le duc de Courlande vendu à la maison d'Autriche pouvait lui fournir de la part de la Russie, le parti que la cour de Vienne pouvait prendre de sacrifier quelques morceaux à la Saxe pour l'engager à faire une diversion en sa faveur; la vicissitude des armes, la mauvaise récolte qui rendait la subsistance des armées difficile, enfin la différence de mes troupes qui n'avaient fait que des revues, et celles de la Reine qui sortaient récemment de la guerre contre les Turcs.

L'ambition, l'intérêt, le désir de faire parler de moi l'emportèrent et la guerre fut résolue. . . .

1) [Im Original am Rande hinzugefügt: „la pragmatique“.]

Exposé du Gouvernement Prussien,
des principes sur lesquels il roule, avec quelques réflexions politiques[1])

Nach der eigenhändigen Urschrift

[Ohne Datum. Vermutlich Ende 1776.]

Pour se faire une idée générale de ce gouvernement, il faut examiner en détail toutes les branches du gouvernement et puis les combiner ensemble.

Je commence par les finances, qui sont comme les nerfs dans le corps humain, qui font mouvoir tous les membres.

Depuis la guerre[2]), les revenus de l'État ont été prodigieusement augmentés, savoir: d'un million deux(?) cent mille écus par l'acquisition de la Pomérellie[3]), un million du tabac, cent mille de la banque, cinquante mille du bois, quatre cent mille des accises et péages, cent trente mille du sel de Schönebeck, cinquante-six mille du loto, au delà de deux cent mille écus par les nouveaux taux des bailliages, cent mille écus des bois; de sorte qu'à présent le total des revenus monte à vingt et un millions sept cent mille écus, dont, outre toutes les autres dépenses de l'État acquittées, cent quatre-vingt-sept mille soldats sont entre[te]nus. Les dépenses décomptées, il reste tous les ans cinq millions sept cent mille écus, dont jusqu'ici deux millions ont été annuellement déposés dans le trésor[4]), et trois millions sept cent mille écus ont été employés, soit aux fortifications, soit aux améliorations du pays, soit pour réparer des malheurs, ainsi qu'en subsides pour les Russes[5]) et [en] bâtiments.

---

1) [Œuvres de Frédéric le Grand 9, 183–191. Berlin 1848. Für die Datierung vgl. unten S. 96 Anm. 1.

2) [Dem Siebenjährigen Kriege.] 3) [1772.]

4) [Vgl. oben S. 14, 28, 39 und Polit. Testament von 1768, Reimann a. a. O. 230.]

5) [Nach dem Vertrage vom 31. März 1764 (a. St.), vgl. Polit. Korrespondenz Friedrichs des Großen 27, 597.]

Mais la destination de ces cinq millions sept cent mille, en temps de guerre, est pour payer les extraordinaires des campagnes, qui montent chaque année à onze millions, de sorte que, cinq millions sept cent mille décomptés, reste à ajouter annuellement la somme de cinq millions trois cent mille écus. Cette somme doit être prise du trésor, qui est fourni de dix-neuf millions trois cent mille écus, outre quatre millions trois cent mille écus, ce qu'on appelle le petit trésor, destiné à rendre l'armée mobile. Nous avons encore, d'ailleurs, quatre millions deux cent mille à Breslau, tout prêts pour acheter et amasser les fourrages pour une armée de soixante mille hommes, et neuf cent mille dans la banque pour acheter du fourrage pour six semaines à Magdebourg; en outre, la caisse de guerre doit avoir onze millions pour pouvoir payer en temps de guerre les régiments d'avance; quatre millions s'y trouvent déjà, les autres y seront dans trois ans. Mais il faut remarquer que, si l'on veut puiser tous les extraordinaires de guerre du trésor, qu'on ne pourra durer que quatre campagnes, ce qui fait que de nécessité il faut s'emparer de la Saxe[1]), ménager le plus que l'on peut le trésor, qui ne doit servir proprement qu'à remplir le vide de quelques provinces envahies par l'ennemi. Voilà le fond des choses, qui démontre qu'il faut user de la plus grande économie pour avoir le dernier écu en poche, lorsqu'on négocie la paix. Cet argent, ces deux millions qui sortent tous les ans de la circulation en entrant dans le trésor, paraîtront une somme très considérable; mais ce qui justifie cette opération, c'est que la balance de commerce est en faveur de l'État de quatre millions quatre cent mille écus, de sorte que la circulation des espèces augmente encore dans le public annuellement de deux millions quatre cent mille écus. Cette balance était contre la Prusse à la mort du feu Roi, où la monarchie perdait annuellement cinq cent mille écus par les importations. J'ai trouvé moyen[2]), en établissant beaucoup de manufactures, et surtout à l'aide de la Silésie, de la mettre sur l'état que je viens d'annoncer[3]). C'est pourquoi il ne faut pas perdre les manufactures de vue: par leur moyen, cette balance peut encore s'augmenter dans nos possessions actuelles de quel-

1) [So schon im Politischen Testament von 1708, vgl. Reimann a. a. O. S. 230. Vgl. oben Bd. 2, 47.]
2) [Vgl. oben Bd. 2, 11, 15, 26.] 3) [Orig. de l'annoncer.]

ques cent mille écus. Mais ce qui importe surtout, c'est de conserver le bon ordre établi maintenant pour la régie des deniers publics et la surveillance sur toutes les caisses; sans quoi le peuple paye beaucoup, et le souverain est volé.

Des Magasins[1])

Il y a ici un magasin de trente-six mille winspels, dont on peut nourrir un an une armée de soixante mille hommes; il y a un magasin pareil en Silésie pour le même nombre de troupes, et d'ailleurs un fonds de deux millions pour acheter des grains de la Pologne; ce qui pourra fournir cent vingt mille winspels, par le moyen desquels le pays sera à l'abri de toute famine, et, en cas de guerre, avec le blé qu'il y a déjà, on aura de quoi faire trois campagnes.

De Wartenberg[2])

Wartenberg a tous les ans quatre cent quarante mille écus d'épargne, qui sont employés en partie pour les armes, pour augmenter son dépôt, en partie pour l'artillerie, dont on a construit les canons pour la nouvelle forteresse de Silésie[3]), et une réserve, à laquelle on travaille encore à présent, de quatre cents canons de réserve pour la campagne.

De l'Armée

La situation de cet État nous oblige d'entretenir beaucoup de troupes, car nos voisins sont l'Autriche, la Russie, la France et la Suède. Le pied de guerre est de deux cent vingt mille hommes, y compris les bataillons francs et l'augmentation dans la cavalerie. De ce nombre on pourra mettre en campagne cent quatre-vingt mille hommes; mais dès qu'il faut former trois armées, il saute aux yeux que nous n'en avons pas trop en comparaison de nos voisins. Je crois que la discipline doit rester sur le pied où elle se trouve, ainsi que les évolutions introduites, à moins que la guerre ne change; car alors il n'y a de parti qu'à se plier aux circonstances et à changer avec elles; mais pour égaler

1) [Vgl. über die Gründe, aus denen in Preußen und Kleve keine Magazine angelegt sind, das Militärische Testament von 1768 bei v. Taysen in den Miscellaneen zur Geschichte Friedrichs des Großen S. 119f.]

2) [Über die Kasse des Obersten v. W. vgl. auch v. Taysen a. a. O. 161.] 3) [Silberberg, vgl. v. Taysen 140.]

les ennemis ou les surpasser, il faut que ce soit par l'ordre et par la discipline, encourager les officiers et les distinguer, pour qu'une noble émulation les porte à surpasser leurs adversaires qu'ils ont à combattre. Si le souverain ne se mêle pas lui-même du militaire, et s'il n'en donne pas l'exemple, tout est fini. Si l'on préfère les fainéants de cour au militaire, on verra que tout le monde préférera cette fainéantise au laborieux métier des armes, et alors, au lieu que nos officiers sont nobles, il faudra avoir recours aux roturiers, ce qui serait le premier pas vers la décadence et la chute de l'armée. Nous n'avons à présent que soixante-dix citoyens par compagnie; il ne faut point s'écarter de ce principe, pour ménager le pays, qui, par l'augmentation de la population, pourra fournir des ressources en recrues, si la guerre le rend nécessaire. Les forteresses sont en bon état, à l'exception de Stettin, dont le plan est tout fait. Il faudrait miner toute l'enceinte de Magdebourg. La partie dans laquelle nous sommes le plus faibles, est celle du génie. Il nous faudrait encore trente bons officiers ingénieurs; mais la difficulté est de les trouver. Les mineurs sont bons. Il faudrait également augmenter le nombre des quartiers-maîtres, parceque, supposé trois armées, leur service demande plus d'habiles gens que nous en avons. Notre population est de cinq millions deux cent mille âmes, dont quatre-vingt-dix mille à peu près sont soldats. Cette proportion peut aller; mais il ne faut pas que l'on prenne plus des cantons que huit cent quarante par régiment d'infanterie et quatre cents par [régiment de] cavalerie.

De la Politique

Un des premiers principes de la politique est de tâcher de s'allier à celui de ses voisins qui peut porter à l'État les coups les plus dangereux. C'est par cette raison que nous sommes en alliance avec la Russie, parcequ'elle nous rend le dos libre du côté de la Prusse, et que, tant que cette liaison dure, nous n'avons pas à craindre que la Suède ose nous attaquer en Poméranie. Les temps peuvent changer, et la bizarrerie des conjonctures peut obliger à prendre d'autres engagements; mais jamais on ne trouvera avec les autres puissances l'équivalent des avantages que l'on trouve avec la Russie. Les troupes françaises ne valent rien, et les Français sont accoutumés à ne secourir que faiblement leurs

alliés; et les Anglais, faits pour payer des subsides, sacrifient leurs alliés, à la paix[1]), pour favoriser leurs propres intérêts. Je ne parle point de la maison d'Autriche, avec laquelle il paraît presque impossible que des liens solides se forment.

S'il s'agit des vues politiques d'acquisition qui conviennent à cette monarchie, les États de la Saxe[2]) sont sans contredit ceux qui lui conviendraient le mieux, en l'arrondissant et lui formant une barrière par les montagnes qui séparent la Saxe de la Bohême, et qu'il faudrait fortifier. Il est difficile de prévoir comment cette acquisition pourrait se faire. La manière la plus sûre serait de conquérir la Bohême et la Moravie et de les troquer avec la Saxe; soit enfin que cela pût s'opérer par d'autres trocs ou des possessions du Rhin, en y ajoutant Juliers ou Berg, ou de quelque façon que cela se fasse, cette acquisition est d'une nécessité indispensable pour donner à cet État la consistance dont il manque. Car, dès qu'on est en guerre, l'ennemi peut avancer de plain-pied jusqu'à Berlin sans trouver la moindre opposition dans son chemin. Je ne parle pas, d'ailleurs, de nos droits de succession au pays d'Ansbach, Juliers et Berg, et le Mecklenbourg, parceque ce sont des prétentions connues[3]), et dont il faut attendre l'événement. Comme l'État n'est pas riche, il faut se garder sur toute chose de se mêler dans des guerres où il n'y a rien à gagner, parcequ'on s'épuise à pure perte, et qu'une bonne occasion arrivant ensuite, on n'en saurait pas profiter. Toutes les acquisitions éloignées sont à charge à un État. Un village sur la frontière vaut mieux qu'une principauté à soixante lieues. C'est une attention nécessaire de cacher autant qu'il est possible ses desseins d'ambition[4]), et, si l'on peut, de réveiller l'envie de l'Europe contre d'autres puissances, à la faveur de quoi l'on frappe son coup. Cela peut arriver, et la maison d'Autriche, dont l'ambition va le visage démasqué[5]), s'attirera de[6]) reste l'envie et la jalousie des grandes puissances. Le secret est une vertu essentielle pour la politique aussi bien que pour l'art de la guerre.

---

1) [Der König denkt an die Erfahrung von 1762.]
2) [Vgl. oben 2, 47.] 3) [Vgl. oben 2, 47 Anm. 3 und 4.]
4) [Vgl. oben 2, 48, 50.]
5) [Seit Josephs II. Mitregentschaft 1765.]
6) [Orig. le.]

De la Justice

Les lois sont assez sagement faites dans ce pays. Je ne crois pas qu'on ait besoin d'y retoucher; mais il faut que tous les trois ans il se fasse une visite des tribunaux des provinces, pour qu'il y ait des surveillants qui s'informent de la conduite des juges et des avocats, que l'on punit quand on les trouve en défaut. Mais comme les parties et les avocats tâchent d'éluder les meilleures lois, il est nécessaire que tous les vingt ans on examine par quel raffinement ils allongent les procès, et qu'on leur mette des barrières (comme on a fait à présent)[1]) pour ne pas prolonger les procès, ce qui ruine les parties.

Combinaison du total du Gouvernement

Comme le pays est pauvre, et qu'il n'a guère de ressources, c'est une chose nécessaire que le souverain ait[2]) toujours un trésor bien muni, pour soutenir au moins quelques campagnes. Les seules ressources qu'il peut trouver dans le besoin, consistent dans un emprunt de cinq millions de la *Landschaft*[3]), et à peu près quatre millions qu'il pourra tirer du crédit de la banque; mais voilà tout. Il a à la vérité en temps de paix cinq millions sept cent mille dont il peut disposer; mais la plupart de cet argent doit ou entrer dans le trésor, ou être employé à des usages publics, comme forteresses, améliorations, manufactures, canaux, défrichements, forteresses, bâtisses de villes dont on fait les maisons en pierre qui sont en bois, le tout pour rendre la constitution de l'État plus solide. Ces raisons que je viens d'alléguer, exigent que le souverain de ce pays soit économe et homme qui tienne le plus grand ordre dans ses affaires. Une raison aussi valable que la première s'y joint encore, c'est que, s'il donne l'exemple de la profusion, ses sujets, qui sont pauvres, veulent l'imiter et se ruinent. Il faut surtout, pour le soutien des mœurs, que les distinctions soient uniquement pour le mérite et non pas pour les richesses; ce principe mal observé en France a perdu les mœurs de la nation, qui autrefois ne connaissait que le chemin de l'honneur pour parvenir à la gloire, et qui croit à présent qu'il suffit d'être riche pour être honoré. Comme les guerres

1) [Edikt vom 11. September 1776, vgl. Koser, König Friedrich der Große II, 541.] 2) [Orig. est.] 3) [Vgl. oben Bd. 2, 16.]

sont un gouffre où les hommes s'abîment, il faut avoir l'œil à ce que le pays se peuple autant que possible, d'où il résulte encore un autre bien, c'est que les campagnes en sont mieux cultivées et les possesseurs mieux à leur aise. Je ne crois point que dans ce pays on doive jamais se laisser persuader de former une marine militaire[1]). En voici les raisons. Il y a en Europe de grandes marines, savoir: celle d'Angleterre, celle de France, d'Espagne, du Danemark et de la Russie. Jamais nous ne pourrons les égaler; ainsi, avec quelques vaisseaux, demeurant toujours inférieurs à d'autres nations, la dépense serait inutile. Ajoutez que, pour tenir une flotte, l'argent qu'elle coûterait, nous obligerait de réformer des troupes de terre; que le pays n'est pas assez peuplé pour fournir des recrues à l'armée et des matelots pour les vaisseaux, et enfin, que les batailles de mer sont rarement décisives; d'où je conclus qu'il faut mieux avoir la première armée de l'Europe que la plus mauvaise flotte des puissances maritimes.

La politique doit porter ses vues aussi loin qu'elle peut dans l'avenir, et juger des conjonctures de l'Europe, soit pour former des alliances, soit pour contrecarrer les projets de ses ennemis. Il ne faut pas croire qu'elle peut amener les événements; mais quand ils se présentent, elle doit les saisir pour en profiter. Voilà pourquoi les finances doivent être en ordre. C'est par cette raison que de l'argent doit être en réserve, pour que le gouvernement soit prêt d'agir, sitôt que les raisons politiques lui en indiquent le moment. La guerre même doit être conduite sur les principes de la politique, pour porter les coups les plus sanglants à ses ennemis. C'était sur ces principes qu'agissait le prince Eugène, qui a rendu son nom immortel par la marche et la bataille de Turin, par celles de Höchstädt et de Belgrade. Les grands projets de campagne ne réussissent pas tous; mais quand ils sont vastes, il en résulte toujours plus d'avantages que par ces petits projets où l'on se borne à la prise d'une bicoque sur les frontières. Voilà comme le comte de Saxe ne donna la bataille de Rocoux[2]) que pour pouvoir exécuter l'hiver d'après son dessein sur Bruxelles, qui lui réussit.

Il est évident, par tout ce que je viens de dire, que la politique, le militaire et les finances sont des branches si

1) [Vgl. oben Bd. 2, 76.] 2) [11. Oktober 1746.]

étroitement liées ensemble qu'elles ne sauraient être séparées. Il faut les mener de front[1]), et de leur combinaison, assujettie aux règles de la bonne politique, résultent les plus grands avantages pour les États. En France, il y a un roi qui dirige chaque branche à part: c'est le ministre qui préside, soit aux finances, soit à la guerre, soit aux affaires étrangères. Mais le point de ralliement manque, et ces branches, n'étant pas réunies, divergent, et les ministres ne sont chacun occupés [que] des détails de leur département, sans que personne réunisse à un but fixe l'objet de leurs travaux. Si pareille chose arrivait dans cet État, il serait perdu, parceque les grandes monarchies vont malgré les abus et se soutiennent par leur poids et leur force intrinsèque, et que les petits États sont vite écrasés, si tout en eux n'est force, nerf et vigueur.

Voilà quelques réflexions et mes idées sur le gouvernement de ce pays, qui, tant qu'il n'aura pas pris une plus grande consistance et de meilleures frontières, doit être gouverné par des princes qui soient toujours en vedette, les oreilles dressées, pour veiller sur leurs voisins, et prêts à se défendre d'un jour à l'autre contre les projets pernicieux de leurs ennemis.

Federic.

---

1) [Vgl. oben Bd. 2, 40.]

„Gedanken über die Regierungskunst zu Papier gebracht im Jahre [17]96—97“

Niederschrift Friedrich Wilhelms III. als Kronprinz[1])

Das größte Glück eines Landes besteht zuverlässig in einem fortdauernden Frieden[2]); die beste Politik ist also diejenige, welche stets diesen Grundsatz insofern vor Augen hat, als unsere Nachbarn uns in Ruhe lassen wollen. Um letzteres zu erlangen, ist es nothwendig, sich in eine solche Verfassung zu setzen, daß man von selbigen gefürchtet, respectirt und geachtet werde, und dieses geschieht, wenn man nebst einer wohldisciplinirten, formidablen Armee einen gut conditionirten Schatz unterhält, um jeden, der uns zu nahe kommt, gehörig und mit Nachdruck empfangen zu können. Man mische sich nie in fremde Händel, die einen nichts angehen, und unterscheide sehr wohl das wahre vom falschen Interesse und lasse sich nicht durch einen vermeinten zu erlangenden Ruhm verblenden; denn der wahre besteht darin, daß man seine Unterthanen glücklich[3]) mache

1) [Veröffentlicht von Max Lehmann unter dem Titel: Ein Regierungsprogramm Friedrich Wilhelms III. 1889 in der Histor. Zeitschrift Bd. 61 (N. F. 25), 441–460. Vgl. dazu die Vorträge, die Suarez dem Kronprinzen 1791–1792 gehalten hat, im Auszuge bei Ad. Stölzel: Carl Gottlieb Suarez (Berlin 1885), 280–320, und Otto Hintze: Preußische Reformbestrebungen vor 1806 in der Deutschen Bücherei, Bd. 98 99, 32 (zuerst 1896 in der Histor. Zeitschrift Bd. 76 [N. F. 40] erschienen); H. Hüffer: Die Kabinetsregierung in Preußen und Joh. Wilh. Lombard (Leipzig 1891) 76 f.; Max Lehmann: Freiherr vom Stein 2, 35 f. (Leipzig 1903); P. Wittichen: Friedrich Gentz und Preußen vor der Reform, in den Forschungen zur brandenb. und preuß. Geschichte 18, 210 (Leipzig 1905); P. Bailleu: Königin Luise 86 (Berlin 1908); Ernst von Meier: Französische Einflüsse auf die Staats- und Rechtsentwicklung Preußens im 19. Jahrhundert 2, 151 (Leipzig 1908). Auch in dem folgenden Abdruck sind wie bei den vorausgehenden Stücken die nicht eingeklammerten Anmerkungen der Vorlage entnommen.]

2) [Vgl. Suarez 305. Kant: Zum ewigen Frieden (1795).]

3) [Vgl. Suarez 286 Anm. 1, 304.]

und sie nicht eines eingebildeten chimairischen Ruhmes halber[1]) seinem Privat-Interesse aufopfere; letzteres ist himmelschreiend und unverantwortlich. Um aber nicht wider seinen Willen in fremde Händel gemischt zu werden, so hüte man sich vor Alliancen, die uns früh oder spät in solche verwickeln könnten. Hat man aber eine Allianz geschlossen, so halte man auch die darin begriffenen Punkte mit der strengsten Gewissenhaftigkeit. Es ist schändlich, wenn man sein Wort bricht; daher setze man keine Articles fest, wenn man sie nicht zu halten Willens ist. Der gerade Weg ist allemal der beste, und man kommt sicher weiter darauf, als wenn man alle Augenblicke wortbrüchig wird und von System ändert[2]); daher hüte man sich für einer treulosen und falschen Politik, die uns in den Augen unserer Nachbarn allen Treu und Glauben nimmt und uns der Verachtung unserer Nebenmenschen aussetzt.

Was heißt selbst regieren[3])? Zergliederung dieser Frage

Ohnmöglich kann man hierunter einen solchen Regenten verstehen, der einzig und allein ohne jemand andres Zuthun und Rath die Regierungsgeschäfte zu besorgen im Stande sein will. Erstens ist keiner – auch der weiseste, klügste und vollkommenste nicht – fähig, ein jedes gehörig zu übersehen, zu beurtheilen und zu bescheiden. Zweitens, wäre ein solcher Regent nicht eins der vollkommensten menschlichen Geschöpfe, so würde eher Nachtheil als Nutzen aus diesem sogenannten Selbstregieren entstehen. Es würde ein solcher Herr[4]) aus Caprice, aus Unerfahrenheit, Unüberlegtheit, blos um des Ruhmes halber, selbst Regierer sein zu wollen, sein Land in Unglück und Gefahren stürzen, ohne nur im mindesten hierdurch nützlich zu sein.

Selbst der große Friedrich, welcher, wenn es einer gewesen, sicher derjenige war, von dem man sagen kann, er habe selbst regiert, hat es nicht allen Menschen zu danke machen können und ist selbst bisweilen aus wahrer Gerechtigkeitsliebe jedennoch ungerecht gewesen, wie die bekannte Müller Arnoldsche[5]) Geschichte einen Beweis liefert.

1) [Vgl. Suarez 305 f.] 2) Ein Gallicismus.
3) [Vgl. oben Bd. 2, 40.]
4) In der Vorlage folgt: „manches".
5) [Vgl. Suarez 308–317, insbes. 316. F. Holtze: Geschichte des Kammergerichts in Brandenb.-Preuß. 3, 296 ff.; 273 ff. (Berlin 1901)]

Nun aber wird wohl keiner sobald auftreten und behaupten können, er wolle und könne es besser machen als dieser große Mann; gefährlich würde es also sein, wenn sich ein Regent unterfangen wollte, ihm in allen Stücken nachzufolgen, sobald er nicht seine große Geistesgaben, die sich keiner auch mit dem mühseligsten Fleiß zu geben im Stande sein wird, sobald ihm solche die Natur verweigert hat, besitzt. Nun aber sind solche seltene Geistesfähigkeiten wenigen Menschen, um nicht keinen zu sagen, zu Theil geworden, und würde es also wohl ungerecht sein, wenn man jeden regierenden Herrn mit diesem großen Manne in Vergleich setzen wollte und daher behaupten, er könne kein guter Fürst sein, da er es nicht in allen Stücken mit Friedrichen gleich mache. Da dieser große und weise Regent nach dem Urtheil der Menschen jedennoch öfters gefehlt haben kann und gefehlt haben muß, da irren menschlich ist, so muß man es manchem anderen guten Herren um so eher verzeihen und mit Nachsicht beurtheilen, wenn er es nicht einem jeden zu danke macht und auch wirklich hin und wieder mit dem besten Vorsatz fehlen kann; denn überhaupt soll derjenige noch geboren werden, der, wenn er es sich auch noch so sauer werden läßt und nach seinem besten Wissen und Gewissen handelt, keine Tadler und Mißvergnügte finden sollte.

Haupteigenschaften eines Regenten

Gesunde reine Vernunft, richtige Beurteilung und die strengste Gerechtigkeitsliebe[1]) sind also wohl die Haupteigenschaften eines Regenten. Da diese vorbenannte Haupteigenschaften aber unumgänglich nothwendig sind, so kann wohl keine gute Regierung bestehen, wenn der Landesherr selbige nicht besitzt oder gar durch Unthätigkeit, Lasterhaftigkeit und Schwächen sich verächtlich macht. Ein solcher verdient nicht zu regieren[2]), und ist es also wohl kein Wunder, wenn seine gedrückten Unterthanen zuletzt, einer solchen Regierung müde, sich zusammengesellen, um sich eine bessere zu verschaffen. Die französische Revolution[3]) giebt hievon ein mächtiges fürchterliches Beispiel für alle schlechten Regenten, die nicht, wie gute Fürsten, zum Wohl ihres Landes da sind, sondern selbiges wie Blut-

1) [Vgl. Suarez 285.] 2) [Vgl. Suarez 296.]
3) [Vgl. Suarez 298 f., 303.]

igel aussaugen und der Unterthanen Geld blos zu ihren sinnlichen Vergnügungen verprassen und verschwelgen, da sie es vielmehr zum wahren Besten des Staats verwenden sollten.

Wahl der Räthe und Vertrauten

Rechtschaffener, biederer, einsichtsvoller und uninteressirter Männer Urtheil anzuhören kann nichts Anderes als Gutes stiften. Wenn also ein Regent ein paar solcher Leute in seinem Staate gefunden und selbige zuvor genau geprüft hat (wozu ihm seine richtige Beurtheilungskraft behülflich werden muß und wobei keineswegs nach Gunst, Ansehen oder Hofmanieren, sondern einzig und allein auf erprobte Rechtschaffenheit und wahren Patriotismus gesehen werden muß), so handelt ein solcher Herr gewiß recht weise, wenn er selbige zu seine Räthe und Vertraute macht, jedoch immer in gehöriger Einschränkung hält, damit selbige nicht am Ende die Gnade ihres Herren mißbrauchen oder wohl gar suchen könnten, ihren Herren einzuschläfern und unthätig zu machen, um sich der Alleinherrschaft zu bemeistern. Man kann hier den Einwurf machen, daß sich so etwas nicht leicht von Männern erwarten ließe, die würklich die vorn angezeigten Eigenschaften besitzen. Da man aber nur leider zu viel Beispiele hat, daß solche Männer sehr leicht aus einer so hohen Stufe zu Falle kommen und durch Ehrgeiz und Stolz verleitet leicht zu Handlungen gebracht werden können, welche sie selbst fähig zu sein nicht geglaubt haben würden, so bleibt dieses allezeit nothwendig. Die Erfahrung hat leider nur zu viele Beispiele von der Art aufzuweisen. Nie muß sich also ein Regent solchen Männern mit blinder Zuversicht anvertrauen oder ihre Rathschläge wie Evangelia ansehen und selbige ausführen. An ihm ist es, wenn er rechtschaffen denkt und sein Land nicht preisgeben will, solche Rathschläge zu prüfen, zu beurtheilen und nicht eher in Ausführung zu bringen, bis er sich völlig von deren Zweck und Nutzen überzeugt hält.

Nichts ist schändlicher als von der Gnade seines Herren Mißbrauch zu machen; geschieht dieses jedoch, so ist der Fürst dem Besten seiner Unterthanen[1]) schuldig, einen solchen Menschen zu entfernen und nach Maßgabe der Umstände aufs strengste zu bestrafen. Allzu große Gutherzigkeit artet in Schwäche aus, und diese ist eine der

1) [Vgl. Suarez 298.]

gefährlichsten Abwege, vorzüglich für einen Fürsten. Schlechte Menschen finden sich bald genug, die auf einer geschickten Art davon Gebrauch zu machen wissen, und ein solcher Herr ist alsdann mit den besten Absichten verloren.

Weise Gesetze und strenge Gerechtigkeit

Weise Gesetze, den Vorschriften der Vernunft und der Religion gemäß, wenn selbige zuvor allen Ständen[1]) zur Prüfung vorgelegt und von selbigen genehmiget, müssen mit aller Strenge aufrecht gehalten und nach ihnen verfahren werden. Strenge Gerechtigkeit[2]) ist gewiß die Hauptstütze eines wohlgeordneten Staats. Wo man selbige nicht findet, wo nach Gunst verfahren, wo blos auf Geburt oder Ansehen geachtet wird, dort kann niemals eine glückliche Regierungsform angetroffen werden. Ohne Schärfe und Strenge kann kein Staat bestehen. Alles muß mit Nachdruck behandelt und die getroffenen Befehle und Verfügungen hiemit unterstützt werden, sonst bleiben sie ohne Wirkung, und die edelsten und besten Absichten gehen durch zu große Nachsicht verloren. Wer also die ihm ertheilten Befehle nicht befolgt oder sonst seine Schuldigkeit nicht thun will, muß mit aller Strenge hierzu angehalten und nach Beschaffenheit der Umstände wegen seines Vergehens gehörig bestraft werden.

Besetzung der Aemter

Die große Kunst eines Regenten besteht darin, einen jeden auf seinen rechten Fleck zu setzen und nicht Gunst oder Empfehlungen allein den würklichen Verdiensten vorzuziehen. Da nun aber ein Regent nicht allwissend ist, so ist von ihm ebenso wenig zu erwarten, daß er jeden rechtschaffenen Bürger seines Staates zu kennen vermögend ist, auch allemal die guten von den schlechten abzusondern im Stande sein wird. Hierzu müssen ihm diejenigen allerdings wiederum behülflich sein, denen er sein Zutrauen als rechtschaffene Männer geschenkt und von deren Einsichten er erwarten kann und muß, daß sie ihm keine schlechte oder unwürdige Subjecte in Vorschlag bringen werden. Ge-

1) Gemeint sind die Provinzial-Stände. Es sei daran erinnert, daß auch Friedrich der Große bei der Justizreform die Mitwirkung der Stände nicht ganz ablehnte.

2) [Vgl. Suarez 285 f. 298.]

schieht dieses jedennoch und der Herr ist so glücklich, selbiges zu entdecken, so ist solches, wie schon oben gesagt, auf das strengste zu ahnden. Sind Stellen, auf denen viel ankommt und von denen die Wohlfahrt vieler abhängt, schlecht oder durch unwürdige Subjecte besetzt, so erfordert die Liebe zu seinen Unterthanen, daß sie der Herr alsbald entsetzt und durch bessere wieder zu ersetzen bedacht ist. Alle Menschen sind nicht gut, noch weniger vollkommen; wie sind diese anders zu gebrauchen, als daß man sie durch strenge Aufsicht zu ihrer Schuldigkeit anhält? Sündigen sie jedennoch, alsdann ohne Gnade fort mit ihnen! Fehler, die aus Mangel an Einsichten oder Verstandes entstehen, sind sehr von solchen zu unterscheiden, wo Niederträchtigkeit und Schurkerei zum Grunde liegt. Sind erstere zu Postens gelangt, die sie nicht vorzustehen fähig sind, so muß man andere für sie auszumitteln suchen, wo sie eher zu gebrauchen sein werden. Bei letzteren aber gilt keine Schonung[1]).

Klagesachen der Unterthanen

So gewiß als ich überzeugt bin, daß jeder wohldenkende Landesfürst sich bemühen wird, die Klagen seiner Unterthanen anzuhören und abzuhelfen, so sehr bin ich doch im Gegentheil von der Ohnmöglichkeit überzeugt, alle und jede Klagen seiner Unterthanen anhören und entscheiden zu können, wenngleich der größere Haufen der Regierungstadler dieses zu verlangen scheint: welches in einem großen Staate platterdings ohnmöglich ist. Denn erstlich würde man den Landesherren so überlaufen und mit solchen ungereimten und widersinnigen Klagen und Bitten überhäufen, daß der bestgesinnte Herr nicht im Stande sein würde, sie alle anzuhören, auch sicher die Tageszeit am Ende nicht hinreichen würde, bis alle diese Leute ihre Streitpunkte dem Fürsten auseinandergesetzt haben würden, zumal da solche Leute sehr öfters dunkle und verwickelte Vorträge zu machen pflegen. Zweitens, gesetzt nun (welches jedoch ganz ohnmöglich ist) der Fürst wäre im Stande, alle ihre Klagesachen anzuhören, würde er darum nicht oft sehr ungerecht handeln, wenn er einseitig verfahren wollte

1) Eine der ersten Verfügungen des auf den Thron gelangten Autors, die bekannte eigenhändige Kabinets-Ordre vom 23. November 1797 (Novum Corp. Constit. Pruss.-Brandenburg. 10, 1529), führte diesen Vorsatz aus.

und sich eine Sache zu entscheiden erlauben, ohne die Gegengründe gehört zu haben? Was bleibt ihm also übrig, wenn er gerecht verfahren will? Nichts andres als die Eingabe an Departement oder Departements-Minister zuzusenden, unter dessen Ressort die Sache gehört. Dem Departement nun liegt es ob, die Sache pflichtmäßig zu untersuchen und davon Rapport abzustatten, nach welchem sodann der Eingeber zu bescheiden ist.

Publicandum dieserhalb zu erlassen

Wäre es nun nicht besser, wenn man ein Publicandum ergehen ließe[1]), in welchem man dem Lande bekannt machte: daß, obgleich sich der Landesfürst gewiß von Herzen geneigt fände, allen und jeden Klagen seiner Unterthanen abzuhelfen, es jedoch die menschlichen Kräfte überträfe, bei der großen Anzahl von Suppliquen aller Art selbige persönlich zu untersuchen und zu entscheiden; es würden daher alle und jede ermahnt, hiervon abzustehen, sobald nicht ganz besondere Fälle eintreten, und könnten sie sich im Gegentheil mit Vertrauen an die respective Kammern-Departements etc. ihres Bezirks melden, welche mit aller Strenge dazu angehalten sein würden, nicht allein diese ihre Klage-Sachen anzunehmen und nach Pflicht und Gewissen genau zu prüfen, sondern auch ihre Bescheide auf das deutlichste und prompteste auszufertigen, damit ihren Klagen bald möglichst abgeholfen werden könne. Sollten sie jedoch mit diesem ihren Bescheide sich nicht begnügen wollen, so bliebe ihnen nach wie vor die zweite und dritte Instanz offen, wobei sie jedoch gewarnt würden, sich vor unnützem Queruliren zu hüten und sich nicht muthwillig Processe auf den Hals zu laden, deren günstiger Ausgang ungewiß und unwahrscheinlich ist, wobei sie noch ermahnet würden, sich vor bösen, schlechten Menschen zu hüten, die sie etwa bereden möchten, ihre ungerechte Forderungen fortzusetzen, um sie noch nebenher um den Rest des Ihrigen durch Abfassung neuer Suppliquen zu bringen, deren schlechter Erfolg sich nicht absehen läßt. Sollten würklich alle drei Instanzen verloren sein und die Kläger glauben, daß ihnen Unrecht geschieht, so steht ihnen der Weg zum Landesherren offen, jedoch würden

1) Ist ergangen am 17. März 1798; s. Novum Corp. Constit. Pruss.-Brandenburg. 10, 1597.

sie vorher wohlthun, sich mit einigen gescheuten und vertrauten Leuten darüber zu besprechen und zu ergründen, ob wohl noch ein vortheilhafterer Ausgang für sie zu hoffen wäre und ob die Bescheide der Departements, Kammern etc. würklich für ungerecht und parteiisch erkannt werden können. In diesem Fall also hätten sie ihre Zuflucht zum Landesherren zu nehmen, welcher alsdann gewiß nicht verfehlen wird, ihre Sache durch eine unparteiische Commission genau zu prüfen und zu revidiren, um ihnen sodann alle mögliche Gerechtigkeit widerfahren zu lassen. Sind nun aber solche Leute schon in allen Instanzen mit Deutlichkeit und Vernunft abgewiesen, ohne sich jedennoch des unnützen Querulirens zu enthalten, so ist es des Exempels halber nothwendig, daß solche Menschen für ihren Muthwillen bestraft werden müssen. Im Falle einer niederzusetzenden Commission ist es von der äußersten Wichtigkeit, daß selbige aus unparteiischen Leuten bestehe, und würde es bei wichtigen Fällen nicht schädlich sein, wenn eine gut ausgesuchte Militärperson, auch Auditeur, mit dazu commandirt wäre, bloß um den Weg Rechtens genau zu observiren, auch damit nicht etwa zum Vortheil der schon abgefaßten Urtheile unrichtige Rapports eingereicht werden können. Entdeckt nun diese Commission Nachlässigkeiten, Betrügereien etc. von seiten der respect. Kammern und Departements, so müssen selbige mit aller Strenge zur Verantwortung gezogen werden, um den gedrückten Theil Genugthuung zu verschaffen.

Circulare an die Kammern, Departements etc. wegen des Vorhergehenden

Zugleich mit diesem Publicandum müßte ein Circulare an alle Kammern, Regierungen, Departements u. s. w. erlassen werden, in welchem ihnen auf das ernstlichste und bei schwerer Verantwortung, auch nach Befinden der Umstände bei Cassation einzelner Mitglieder, anbefohlen würde, inskünftige durchaus nicht auf der faulen Bärenhaut zu liegen, sondern nach Pflicht und Gewissen ihre Schuldigkeit auf das prompteste zu thun und alle und jede dahinein schlagende Sache auf diese Art abzumachen, damit die Unterthanen keine gerechte Klage über sie zu führen hätten, widrigen Falls gegen sie, wie oben erwähnt, würde verfahren werden[1]).

1) Die oben (S. 104 Anm. 1) erwähnte Kabinets-Ordre wurde sämmtlichen Behörden mitgetheilt.

Bitten und Gnadensachen

Für einen gutmüthigen Fürsten wird es öfters schwer, etwas zu verweigern, vorzüglich wenn der Bittende schlau genug ist, den rechten Zeitpunkt abzuwarten. Auch um dieses zu verhüten, ist es nothwendig, daß man den Zutritt zum Landesherren nicht zu geläufig mache; denn wie viel Unwürdige würden hiervon nicht Gebrauch zu machen wissen: zumal diejenigen, so die meiste Effronterie in Bitten haben, es gewöhnlich am allerwenigsten verdienen. Gut thut allemal derjenige, den man etwa mit einer Bitte zu überraschen gedenkt, daß er selbige, wofern er von deren billiger Gewährung nicht völlig überzeugt ist oder selbige wohl gar wichtige Gegenstände betreffen[1]), lieber mit unbestimmten Ausdrücken beantwortet oder selbige schriftlich verlanget und die Sache entweder selbst oder von andern sachkundigen Leuten prüfen läßt. Was Gnaden-Sachen anbelangt, so ist es gut, daß der Herr hierin nicht zu willfährig ist, weil leider hierdurch gar zu viele Mißbräuche entstehen und so mancher Unwürdige, der Dreistigkeit genug zum fordern besitzt, hierzu gelangt. Es muß hiebei hauptsächlich auf Verdienste und nicht auf andere Connections gesehen werden. Diejenigen Personen, von denen ich schon oben Erwähnung gethan und die ein großer Herr zu seinen Räthen wählen muß, diese müssen sich auch mit solchen Leuten bekannt zu machen suchen, auch solche entdecken, die Bescheidenheit oder Furchtsamkeit halber sich nicht zu melden getrauen, und gerade diese Klasse von Menschen, die nichts begehrt oder mit Ungestüm verlangt, im übrigen sich aber öfters sehr vor den andern auszeichnet, eben diese muß man hervorsuchen und sie vor allen anderen solcher Gnaden theilhaftig werden lassen. Wenn erst dieses einmal angenommen und bekannt geworden und man sehn wird, daß lediglich Verdienste und Rechtschaffenheit zu Gnaden-Sachen verhelfen, so wird das ewige Überlaufen bald ein Ende nehmen, auch ein mancher zur Sinnesänderung bewogen werden, wenn es auch nur dem äußeren Schein nach ist. Leute, die aber beständig das Wort Rechtschaffenheit, Tugend oder Religion im Munde haben und beständig von ihren Verdiensten sprechen, werden selten so getroffen werden, als sie es von sich behaupten wollen.

---

1) In der Vorlage folgt: „sie".

Daher nehme man sich sehr vor Schwätzer und Pratscher in Acht, es ist höchst selten etwas dahinter.

Ambition und Ehrgefühl

Wahre Ambition und Ehrgefühl erhalten einen Staat; es wird dieses daher mit ein Hauptgegenstand, auf den ein Regent zu achten Ursach hat. Wo dieses Ehrgefühl gehörig unterhalten und gereizt wird, dort wird man auch Energie und Spannungskraft finden, sich hervorzuthun und zum allgemeinen Besten mitzuwürken. Wo die Beweggründe hierzu fehlen, wird man auch dieses vermissen, und dann sieht es gar kläglich und übel aus. Es ist allemal demüthigend für die Menschheit, wenn selbige so weit sinkt, daß man nur durch Anwendung von Zwangsmitteln dazu gelangt, manchen Menschen zu seiner Schuldigkeit anzuhalten, und zwar öfter in Fällen, wo unser eigenes Selbstgefühl uns zur Genüge hierzu anfeuern und aufmuntern sollte. Allein es ist einmal nicht anders, daher kann man nicht immer nach philosophischen Grundsätzen handeln, sondern man muß die Menschen nehmen, wie sie sind, und nicht, wie sie sein sollten. Um aber die wahre Ambition zu unterhalten, so zeichne man jedesmal diejenigen besonders aus, die sich aus wahrem Ehrgefühl vor andern kenntlich machen, nämlich durch Thätigkeit und Handlungen, nicht etwa durch Prunk, Stolz oder Aufwand.

Aeußere Ehrenzeichen

Um nun aber denen Belohnungen, die freilich öfters in der Realität nur imaginair sind (als zum Beispiele: Titeln, Rang, Ordensbänder u. s. w.), würklichen Werth zu verschaffen und um selbige gehörig zu[1]) nutzen, so gehe man damit nicht verschwenderisch um, so wird es würkliche Belohnung für ausgezeichnete Menschen, und erhalten diese Dinge dadurch einen würklichen Werth. Ein Fürst verachte selbige daher nicht, er gebe sie aber auch keinem Unwürdigen; denn wird davon gemißbraucht, so fällt die Sache von selbst zu ihrem eigentlichen Nichts. Die Sucht befördert zu werden ist jedem Menschen natürlich, Beförderungen aber ertrotzen zu wollen darf durchaus nicht gelitten werden. Ein jeder bestrebe sich höherer Stellen [sich] würdig zu machen, dieses ist wahre Ambition. Hat nun ein

1) „zu" fehlt in der Vorlage.

solcher Mensch das Glück und die Gelegenheit, sich besonders vor andern durch Thätigkeit, Geistesgaben und Rechtschaffenheit auszuzeichnen, so ist es die Schuldigkeit des Landesherren, ihn wiederum außer seiner Tour zu befördern und auszuzeichnen. Geschieht selbiges aber nicht auf diese Art, so entsteht Mißvergnügen und Erschlaffung; denn jeder gute Mensch sieht, daß er gegen andere zurückbleiben muß, weil er keiner Intriguen oder niederträchtigen Schmeicheleien fähig ist. Jeder Landesfürst hüte sich also hievor, so wird er sein Land nicht allein glücklich machen, sondern noch außerdem emporbringen, da sich viel mehr Menschen [sich] auszuzeichnen bestreben werden, als wo dieses wegfällt.

Nützliche Künste und Wissenschaften

Nützliche Künste und Wissenschaften in Schutz zu nehmen und empor zu bringen, muß noch ein Hauptaugenmerk für einen Regenten sein; ich sage aber nützliche, das heißt solche, die den Flor und die Wohlhabenheit des Staats zum Augenmerk haben, als z. Ex. die Verbesserung der Landwirthschaft, der inneren Landes-Oekonomie, des Handel und Wandels und der Industrie.

Gelehrte und Academien

Solche abstracte Wissenschaften, die nur einzig und allein in das gelehrte Fach einschlagen und zur Aufklärung der gelehrten Welt beitragen, sind zur Wohlfahrt des Staats ohnmöglich von wahrem Nutzen; selbige ganz zu hemmen, wäre thöricht, sie aber einzuschränken, heilsam. Hiermit will ich ohngefähr so viel sagen, daß nehmlich ein Regent gut thun würde[1]), die Aufmerksamkeit der Gelehrten und der Academien mehr auf vorbenannte und andere mehrere nützliche Dinge zu leiten, als daß sie ihre Köpfe mit speculativischen Raisonnements erfüllen, woraus zum Besten des Ganzen kein Nutzen entsteht. Ebenso müßten auch ihre Preisfragen eingerichtet werden, deren Inhalt öfter in den ungereimtesten Dingen besteht, und müßten selbige jedes

1) Die in diesem Sinne an die Akademie der Wissenschaften zu Berlin ergangene Kabinets-Ordre vom 9. April 1798 steht in den „Jahrbüchern der preußischen Monarchie", Jahrgang 1798, Bd. 2, 186ff. [Vgl. A. Harnack, Geschichte der Königlich Preußischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin, Bd. 1, 2, 528f.; 2, 328ff. Berlin 1900.]

Mal etwas Gemeinnütziges zum Zwecke haben, damit man von einer dergleichen Academie (als die der Wissenschaften z. Ex.) zum wenigsten einigen würklichen Nutzen zu erwarten hätte, weil man im Gegentheil das Geld eines so kostbaren Instituts auf eine zweckmäßigere Weise anzuwenden im Stande wäre, indem es ein schweres Problem sein würde, die Frage aufzulösen: welches ist der würkliche, nicht imaginaire Nutzen oder bloß in der Ideenwelt (als mit welcher sich die Herren Academiquer am liebsten zu beschäftigen pflegen) bestehende Nutzen, den die Academie seit ihrer Gründung für das Wohl des Preußischen Staats und Landes gestiftet hat?

Finanz-Verwaltung

Der wichtigste Gegenstand für einen Landesherren ist die Finanz-Verwaltung und die damit verknüpfte Staats-Ökonomie. Beides ist von einander unzertrennlich, und keins kann ohne dem andern bestehen. Es muß beides mit einander harmoniren und eins das andere erhalten. Zur Finanz-Verwaltung gehört alles, was auf den inneren Wohlstand des Landes Bezug hat, nebst der richtigen Anwendung der in dem Lande zu erzeugenden oder zu verarbeitenden Produkte. Je mehr man aus dem Lande ziehen kann, ohne den Unterthan zu drücken, je vortheilhafter ist es für den Staat; hierauf hat ein Regent seine ganze Aufmerksamkeit zu richten, indem die wahre Regierungskunst hierin besteht.

Landeskultur

Vorzüglich ist einer der ersten und wichtigsten Gegenstände, die Landeskultur und was dabei verbunden, immer mehr empor zu bringen; dieses ist die ergiebigste Quelle für einen Staat, wobei sowohl der Unterthan als die landesherrlichen Einkünfte gewinnen. Bei Verpachtung der Domänen, aus welchen die Haupteinnahme besteht, würde noch manche heilsame Einrichtung zu treffen sein und der Pachtertrag sehr füglich vermehrt werden können, indem die Anschläge größtentheils zu niedrig angenommen werden. Wozu soll der Staat aber die Pächter bereichern? Ueber diesen Punkt müßten nähere und genauere Prüfungen durch sachverständige und unparteiische Leute angestellt werden. Ueberhaupt ließen sich noch andere sehr wesentliche Verbesserungen in Absicht auf die Verfassung des platten Landes treffen, als welches, wie gesagt, jederzeit den ersten

Hauptgegenstand eines Regenten ausmachen muß. Was hierüber unter andern in der Kurmark zu thun wäre, hat ein gewisser Baumann unter dem Titel 'Ueber die Mängel in der Verfassung des platten Landes der Kurmark Brandenburg 1796' recht faßlich und bündig vorgetragen, und wenngleich seine Projekte und Vorschläge nicht durchgängig ausführbar sind, so sind doch im Ganzen sehr viel gute annehmliche Gedanken darin enthalten, welche mit vielem Nutzen anzuwenden wären[1]). Was hier von der Kurmark gesagt wird, würde ebenfalls mehr oder weniger auch auf die übrigen Provinzen nach ihrem Locale anzupassen sein. Je weiter man es in der Kultur[2]) bringt, je glücklicher und blühender wird der Staat, denn aus diesem entwickeln sich alle übrige Vortheile desselbigen. Vor alles Andere sehe man also hierauf zuerst.

Manufacturen[3]), Fabriken, Handel

Je besser es mit der Kultur eines Landes aussieht, je besser sieht es auch mit den Manufakturen und Fabriken desselben aus. Diese und der daraus fließende Handel machen den zweiten Hauptgegenstand aus. Auch diese tragen ungemein viel zur Wohlhabenheit eines Landes bei. Daher trage man Sorge, diese zu unterstützen. Denn einestheils kann man, wenn selbige einigen Grad von Vollkommenheit erreicht haben, der Fremden Waaren entbehren und behält dieserhalb das Geld im Lande, welches sonst gegen die eingehandelten Waaren heraus gegangen wäre. Anderen

---

1) Baumann beginnt sein Buch mit dem Satze: „Es ist eine allgemein anerkannte Wahrheit, daß der preußisch-brandenburgische Staat, in Vergleichung mit allen übrigen Staaten in Europa, die vorzüglichste Verfassung habe, bei der die Bewohner desselben im ganzen sich sehr wohl befinden." Die Mängel, welche er aufdeckt, betreffen: die Medizinalanstalten zur Erhaltung des Lebens und der Gesundheit der Landleute; den Religionsunterricht und die Landgeistlichkeit; die Landschulen; die Polizeianstalten; die Landwirtschaft und den Ackerbau; die beiden letzten Abschnitte handeln „von einigen Bedrückungen, denen der Bauer ausgesetzt ist", und „von dem Schaden des auf dem Lande immer mehr überhand nehmenden Luxus". Bei weitem der wichtigste Vorschlag ist die Abschaffung der bäuerlichen Hofedienste (S. 133 ff.); leider erhellt aus den Worten des Königs nicht, ob er ihn damals zu den ausführbaren oder zu den nicht ausführbaren Projekten gerechnet hat.

2) Hiermit ist stets der Ackerbau gemeint.

3) [Vgl. hierzu oben Bd. 2, 18 ff., 23–27.]

Theils hat man den Vortheil, daß, je besser unsere Fabrik-Waaren sind, je mehr Absatz sie auch im Auslande finden werden; durch diesen Débit kömmt noch Geld dazu in's Land herein. Je weiter man es also hierin bringt, je besser befindet sich hierbei der Staat, der durch das gewonnene Geld reicher und wohlhabender wird. Aus diesem ergiebt sich schon von selbst, daß man sich sehr dafür hüten muß, rohe Produkte auszuführen. Der Staat verliert dabei (das main d'œuvre), indem er natürlich eine weit beträchtlichere Summe dafür erhalten hätte, wenn die rohe Waaren im Lande verarbeitet worden wären. Rohe Produkte vom Auslande einzuführen, ist, sobald man selbige in unserm eigenen entweder gar nicht oder in zu geringer Quantität antrifft, nothwendig zu erlauben, zumal wenn es Dinge sind, von denen man sich nicht füglich passiren kann. Hieraus läßt sich noch ein neuer Erwerbszweig bilden, wenn man selbige im Lande verarbeitet und sodann wieder außerhalb verhandelt. Waaren, die man in unserm Lande nicht vorfindet und die man doch nicht füglich entbehren kann, die man auch nicht anders als verarbeitet herein bekommen kann, sind bedingungsweise zu erlauben; jedoch werden solche selten so unentbehrlich sein und daher wohl füglich größtentheils unter den Articles des Luxus zu rechnen sein, mithin dürfen selbige sodann nicht frei eingebracht werden; vielmehr wird auf solche, je nachdem, eine höhere oder niedere Auflage erlegt. Andere Sachen werden gänzlich einzuführen verboten. Dinge, die lediglich den Luxus betreffen, können nicht hoch genug versteuert werden; nichts ist schädlicher, als selbige zu Gunsten unserer Nachbarn steigen zu lassen. Es ist wohl nicht unbillig, daß reiche Leute, welche den Geschmack oder die Grille haben, fremde Waaren den Einheimischen vorzuziehen, diese ihre Phantasie dem Staate durch die aufgelegten Taxen bezahlen, wo alsdann der höhere Preis auch manchen abhalten wird, die Waaren vom Auslande zu verschreiben und dadurch das Geld herauszuschicken. Aus allem diesen erhellet, wie nothwendig es ist, die einländischen Manufakturen und Fabriken zu unterstützen und ihren Débit zu vermehren. Jedoch müssen allezeit diejenigen den Vorzug haben, welche inländische Produkte verarbeiten, indem sich der Flor derselben ungleich weiter als bei denen erstreckt, die fremde Produkte im Lande verarbeiten. Bei diesen profitiren nur allein die Entrepreneurs und ihre Fabriken, bei jenen aber profitiret

noch außerdem der Landmann, als wie z. Ex. bei Woll- und Leinen-Manufakturen: welches im Preußischen diejenigen Articles wären, die des meisten Débits und Fortgangs fähig sind. Hierbei ist noch zu bemerken, wie es bei uns in einigen Provinzen an Fabrikanten fehlt, um die feineren Tücher zu verfertigen, womit ein weit größerer Verkehr im Auslande könnte getrieben werden, als bisher geschieht, der Landwirth auch wegen des weiten Verschickens der feinen Wolle und der dabei verknüpften Umstände und Kosten die Verfeinerung seiner Wolle vernachlässigt. Gold- und Silber-Manufakturen kann man nicht entbehren, und können uns selbige noch außerdem zu Passe kommen, wenn man die verarbeiteten Piecen im Auslande abzusetzen sucht und dafür baar Geld oder, was uns sonst unentbehrlich ist, herein bekommt. Da man einmal im Lande dieser Metalle nicht füglich mehr entbehren kann, so ist es allerdings gut, daß auch deshalb die Manufakturen die rohen Metalle verarbeiten, um selbige nicht schon verarbeitet vom Auslande erhandeln zu dürfen. Diese Art von Manufakturen und Fabriken ganz vorzüglich und mehr als aus vorangeführten Ursachen zu unterstützen, finde ich jedoch für höchst zweckwidrig und überflüssig, indem hierdurch nur der schädliche Luxus verbreitet wird und selbiges am Ende doch immer auf Unkosten des Staats geschieht. Denn Gold und Silber sind keine einländische Produkte; je weniger man also davon im Innern des Landes verbraucht, je besser ist es. Dieses gilt vorzüglich von reichen Stoffen, Stickereien, Tressen u. s. w. So sehe ich z. Ex. nicht ein, wie es zum Flor und Besten der Fabriken nothwendig, daß die Armee von Gold und Silber strotzt und daß aus dieser Ursache die armen Officiers gezwungen sind, alljährig ihre reiche Uniformen annehmen zu müssen. Warum geht es denn eher in andern Ländern an, daß die Armeen simpel gekleidet gehn, und wer würde denn bei uns so sehr dabei verlieren? Ist es denn durchaus nothwendig, daß gerade so und so viel Gold- und Silber-Arbeiter und was hierauf Bezug hat, existiren, und könnten nicht in's Künftige diese Leute, oder ihre Nachkommen wenigstens, ein ander Metier erwählen, damit alsdann keine Klage mehr statt finden könne und nur so viel übrig blieben als gebraucht würden, um dasjenige zu liefern, wovon ich schon Erwähnung gethan? Ich dächte, dieses läge klar am Tage. Freilich würde hierbei einige Reihe Entrepreneurs nicht ihr Conto finden, allein was will

das sagen und wer wird darauf Rücksicht nehmen, sobald das Ganze gewinnt?

Noch ein wichtiger Gegenstand ist der Transito-Handel, jedoch ich will hier nicht eine Abhandlung über das Commerce-Wesen schreiben, und ich begnüge mich zu sagen, wie ein Landesherr auf alle Art darauf bedacht sein muß, den Handel und Wandel auf das kräftigste zu unterstützen. Dieses geschieht, wenn man den fremden Kaufleuten die Reisen erleichtert, indem man die Zölle nicht zu hoch ansetzt, sie sonst nicht unnützerweise chicanirt und sodann für gute Wege und Landstraßen sorgt, welches bei uns ein Gegenstand ist, über den sich sehr viel sagen ließe.

Chausseen

Dem Landesherren ist es nicht möglich, alle Chausseen aus seinen eignen Mitteln zu bestreiten; sie kosten ihm auch allezeit mehr als andern. Allein man kann hierin ein Mittel treffen, und dieses wäre, das Werk an Entrepreneurs zu überlassen, die sodann die Gefälle der Chausseen auf mehrere bestimmte Jahre versichert erhalten müßten, um ihren gemachten Vorschuß und einen erlaubten Profit davon wieder heraus zu bekommen. Es würden sich gewiß bald Entrepreneurs associiren und das Werk unternehmen. Nach Ablauf der bestimmten Jahre fällt dies Recht wiederum an den Landesherren zurück.

Staatsökonomie

Bei der Staatsökonomie kömmt es darauf an, eine richtige Eintheilung der Staats-Einkünfte und -Ausgaben zu machen, so daß eins das andere balancire, die Ausgabe jedoch nie die Einnahme überschreite, von letzterer vielmehr jederzeit so viel zur Seite gelegt werde, um einen nach den Principien des hochseligen Königs versehenen Schatz[1]) zu erlangen und zu erhalten, da dieser durchaus nothwendig und das Fundament der Monarchie ausmacht. Den Vortheil und Nutzen, den ein solcher gewährt, hier weitläufig auseinander zu setzen, ist nicht mein Plan; außerdem ist selbiger wohl zu allgemein bekannt und erwiesen, als daß es hier eines mehreren bedarf.

---

1) [Vgl. oben Bd. 2, 14, 49, 92.]

Anwendung der Einkünfte

Den hiezu[1]) bestimmten Theil abgerechnet, kömmt es nun darauf an, den Ueberrest gehörig anzuwenden, und wie kann dieses besser geschehen, als wenn es zum Wohl des Staats angewendet wird? Das Geld ist nicht dem Landesherren eigenthümlich, es gehört dem Lande, und jener hat nur die Verwaltung desselben, und man muß ihn als den ersten Beamten des Staats[2]) ansehen, mithin ist er nicht berechtigt, mit diesem Gelde verschwenderisch umzugehen; denn er ist dem Lande dafür Verantwortung schuldig. Er muß selbiges dazu anwenden, um sein Land glücklich und blühend zu machen, und dieses geschieht, wenn nicht allein der reiche und angesehene, sondern vielmehr der nützlichere und arbeitsame gemeinere Theil des Volks seiner Gnade und Aufmerksamkeit theilhaftig wird, mithin jederzeit mehr auf das Ganze als wie auf einzelne Privatvortheile Rücksicht genommen werden muß. Wie jener Zweck durch Verbesserung der Kultur, des Handels und Wandels u. s. w. zu erreichen sei, habe ich bereits im vorigen Abschnitt erwähnt. Außer diesem sind noch unter die nothwendigen Ausgaben zu rechnen: die Unterhaltung des Kriegsheeres, die Salarirung der im Dienste des Staats stehenden Bedienten des Hofstaats und der Privat-Chatoulle des Königs. Vom Militär rede ich in einem besonderen Abschnitt[3]). Alle unnütze und überflüssige Geld-Ausgaben müssen vermieden werden, dieses ist ein unumstößlicher Satz, von welchem ich jederzeit ausgehe.

Salarirung der Staatsdiener

Hiermit will ich nicht sagen, daß die im Dienste des Staats stehende Bediente darben sollen. Keineswegs, vielmehr muß dafür gesorgt werden, daß sie ihr gehöriges Auskommen haben und nicht Mangel leiden dürfen, wodurch mancher zur Untreue und Verabsäumung seiner ihm obliegenden Pflichten verleitet wird. Man hört täglich über schlechte Besoldungen und theuere Zeiten klagen, und im Grunde sind die meisten daran selbst Schuld, indem der Luxus täglich zunimmt und mit ihm die Bedürfnisse sich vervielfältigen, die Menschen sich aber deren nicht ent-

1) Zur Ansammlung eines Schatzes.
2) [Vgl. oben Bd. 2, 2; 1, 45.] 3) [Fehlt. Vgl. unten S. 120ff.]

sagen wollen, sondern vielmehr mit allen Kräften nach deren Befriedigung streben. Wie kann aber ein Landesherr auf so etwas Rücksicht nehmen, und je mehr er solche Klagen erhört und befriedigt, je ärger wird diese Seuche und dieses Mißvergnügen. Im Gegentheil muß er darauf dichten und trachten, diese Mißbräuche auszurotten und den für alle Klassen, vorzüglich aber für die mittleren, so schädlichen Luxus einzuschränken und abzustellen, wodurch sich so manche Familie arm gemacht und an den Bettelstab gebracht. Bei Leuten, die sich vorzüglich durch Fleiß und Eifer vor andern auszeichnen, muß man jedoch Ausnahmen machen und sie durch Gehaltserhöhungen oder Geschenken aufzumuntern und zu belohnen suchen. Nur muß dieses nicht zu allgemein und keine unwürdigen Subjecte dieser Gnade theilhaftig werden, weil sonst das Ganze dabei leidet.

Ueberflüssige Besetzung der Departements

In diesem Abschnitt muß ich noch eines Punktes erwähnen, der zu vielen überflüssigen Ausgaben führt, und dem man Einhalt zu thun verpflichtet ist. Dieses ist die zu starke und überflüssige Besetzung der Departements durch die Vielheit des dabei angestellten Personals, die, statt den Geschäftsgang zu erleichtern, ihn vielmehr verlängern und verzögern. Wenn man hierüber genaue Recherchen durch Sachverständige und unparteiische Leute anstellen ließe, welche nach genauer Prüfung des Geschäftsganges ein Verzeichniß des nothwendigen Personals machen müßten, worauf es hiermit ein für allemal sein Bewenden haben, alle überflüssige Subjecte aber anderweitig angestellt oder nach und nach eingehen müßten, so würden, wenn man dieses in den preußischen Staaten anordnete, die landesherrlichen Kassen merklich dabei gewinnen. Es ist nicht gut, einzelnen schon angestellten Personen mehrere Posten mit separate Gehälter anzuvertrauen, indem dadurch manchen anderen, die davon hätten zu leben gehabt, das Brod entzogen wird, die sodann dem Staat auf eine andere Art zur Last fallen, wie denn auch hierdurch die Hoffnungen zu weiteren Beförderungen sehr eingeschränkt werden. Wenn jedoch Leute von vorzüglicher Capacité und Rechtschaffenheit mehreren Posten mit Nutzen vorstehen könnten, so wäre ihrenthalben wohl eine Ausnahme zu machen, jedoch, wie schon erwähnt, nur bei ganz ausgezeichneten Eigenschaften.

Hofstaat. Privatausgaben eines Fürsten[1])

Wenn ein Herr die gute Wirthschaft in seinem Lande einführen will, so ist es wohl billig, daß er hiervon für sich selbst keine Ausnahme mache, vielmehr mit einem guten Beispiel voran zu gehen sich bestrebe. Ich will hiermit nicht sagen, daß der regierende Herr allen äußeren Anstand ablegen und wie ein bloßer Particulier leben soll. Dieses geht nicht an, jedoch wird auf der andern Seite nicht erfordert, daß er den Aufwand eines Ludwigs des 14ten mache und daß sein Hof unter die brillantesten und üppigsten in Europa gezählt werde! Sein Hof muß anständig und ökonomisch eingerichtet sein, aller unnütze Prunk und Aufwand vermieden, das lächerliche, steife Cérémoniell[2]) abgeschafft und blos zu den großen Hoffeierlichkeiten verspart werden. Durch Cérémonien und Aufwand kann und wird sich ein Herr nie wahrhaft respektiren machen, blos durch seine Handlungen und Thaten kann er das mit Recht erwarten. Das Heer der unnützen Hof-Chargen verdient wohl einer besonderen Reform, denn wozu diese Menge? Man reducire daher selbige auf das unumgänglich Nothwendige; denn der übrige Theil nutzet nichts und kostet doch viel, um unterhalten zu werden. Wie denn überhaupt der ganze Hof-Etat einer genauen Revision bedarf, um alle eingerissenen Mißbräuche, wes Namens und Gehalt sie sein mögen, durchaus und ein für allemal abzustellen, damit nicht jeder nach Lust schalten und walten kann, wie er will, sondern, daß Alles in der gehörigen Ordnung und Subordination gehalten werde. Dieses gilt von allen Arten von Branchen, die auf den Hof Bezug haben. Alle schädliche und willkürliche Anmaßungen, deren es am Hofe gar unendlich viel giebt, müssen durchaus nicht mehr gelitten, sondern dieser ins Weite gehenden Unordnung gesteuert werden. Ein fürstlicher Hof ist gewöhnlich mit trotzigen, eingebildeten, hochmüthigen und impertinenten Subjekten versehen (keine Regel ohne Ausnahme), die tausend eingebildete Prärogativen und Narrheiten im Kopf haben und Alles, was nicht zum Hofe oder zu ihrem Gelichter gehört, mit Verachtung ansehen und begegnen. Eben daher kömmt es denn, daß die meisten Höfe gewöhnlich als die Sitze des

1) [Vgl. Suarez 304 und oben Bd. 2, 15, 38.]
2) [Vgl. oben Bd. 2, 42.]

Lasters und der Üppigkeit von dem Lande verabscheut werden. Leider, leider ist es nur allzu oft richtig und wahr. Daher kommen denn alle die schiefen Urtheile, als wenn dies Folgen der monarchischen oder fürstlichen Regierungs-Verfassungen wären, und das sind sie doch wahrlich nicht; es kömmt blos darauf an, daß man diesem Unwesen Einhalt thue und mit Schärfe und Nachdruck darauf halte, so werden sich diese Mißbräuche bald geben und alles in seine Schranken zurückkehren. Die Ergötzlichkeiten des Hofes müssen nie zu weit und bis zur Verschwendung getrieben werden. Bei allen diesen muß nie die gute Oeconomie hintenangesetzt und nie die bloßen Vergnügungen dem Nützlicheren vorgezogen werden. Es läßt sich alles dieses sehr gut mit einander verbinden, nur muß der Landesherr nicht den Eigendünkel haben, die besten Musici und Operisten von Europa zu besitzen und solche Menschen mit großen Versprechungen und Bedingungen zu engagiren und aus der entfernten Fremde zu holen, die allezeit gewaltige Prétentions machen und ihre Kunst nie theuer genug an den Mann bringen können. Diese zwei Branchen von Menschen verdienen eine sehr spezielle Aufmerksamkeit. Sehr genau müßte der Etat, auf welchen diese Leute stehen, imgleichen die zu Opern und dergleichen festgesetzte Etats durchgesehen, modificirt und das Überflüssige abgeschafft werden; denn dieses Gelichter kostet unglaubliche Summen. Mit einem Wort, es müßte Alles, was nah oder ferne zur Hofhaltung gehört, genau revidirt werden, um die Mißbräuche einestheils abzustellen, die von gar mancherlei Art sind und wo ein ganz besonder[s] wachsames Auge und Scharfblick gehört, um sie zu entdecken, da dieses ein sehr verwickeltes Gewebe ist und keiner den andern verräth, da sie es fast alle nicht besser machen und jeder auf Conto seines Herren sich wohl zu thun weiß. Solche Schmutzerei müßte aber platterdings nicht gelitten werden. Diese Menschen sind gut und reichlich bezahlt, mithin bleibt ihnen kein Vorwand übrig. Anderen Theiles wird sich hier ganz erstaunend viel Überflüssiges finden, welches sehr füglich um ein gutes Theil zu reduciren sein wird. Ueberhaupt muß eine genaue Oeconomie und Ordnung in dem ganzen Hofwesen eingeführt werden, wobei man durchaus von unten anfangen muß und denen Herren, die sich zu viel angemaßt und erlaubt haben, ihre Schranken setzen, welche sie nicht überschreiten dürfen. Hohe und übertriebene Ge-

hälter werden vermindert und gestrichen, eben dieses gilt auch von der Pensions-Liste. Wie gesagt, Alles bis auf die größte Kleinigkeit muß untersucht, geprüft und einer genauen Reform unterworfen werden. Man sage nicht, daß durch einer solchen genauen Hofreform die Handwerker und Fabriken leiden werden. Diese müssen allerdings zu leben haben, ich spreche blos von den Mißbräuchen und dem gänzlich Ueberflüssigen. Das Geld, was sonst dafür ausgegeben und verschwendet wird, läßt sich immer wieder irgendwo auf eine andere Art nützlicher anwenden. Man hat nie einen zu großen Ueberfluß an Geld, deshalb braucht man es nicht wegzuwerfen; es kann immer noch besser gebraucht werden, als daß es die Höflinge verprassen oder verschwelgen sollten.

Denkschrift König Friedrich Wilhelms III. über das preußische Heerwesen.[1])

Reinschrift mit eigenhändiger Unterschrift nach eigenhändiger Vorlage des Königs.

Berlin im November 1797.

[Kgl. Preuß. Kriegsarchiv. Generalstab D. I, 23.]

Die militärischen inneren Angelegenheiten betreffend; so würde man sich über folgende Punkte zusammen zu thun und zu verabreden haben:

1. Müßte ein neuer Plan entworfen werden, worin die Local-Verhältniße derer Regimenter genau erwogen und ein neues System zu etabliren, bei welchem alle künftige jetzt schon projectirte Errichtungen[2]) unterbleiben könnten, weshalb die Lücken, so in denen Garnisons und Canton-Distrikten entstanden, auf eine andere Art zu ergänzen wären, wie solches hauptsächlich der Fall in Preußen und Schlesien ist, indem in diesen beiden Provinzien verschiedene vakante Plätze befindlich, so durch die künftigjährige Errichtung haben sollen ausgefüllt werden. Es müßte daher eine ganz andere Repartition der Garnisonen und Cantons vorgenommen werden.

---

1) Benutzt von v. d. Goltz: Von Roßbach bis Jena und Auerstedt, 2. Aufl., S. 257 ff. [Berlin 1906]. Vollständig bisher noch nicht gedruckt. Diese Denkschrift des Königs diene sowohl zur Ergänzung der „Gedanken über die Regierungskunst" (vgl. oben Bd. 2 S. 115 Anm. 3) wie auch als Seitenstück zu der Instruktion für die Finanzkommission von 1798, vgl. unten Bd. 2 S. 136.

2) Erst 1803 hat sich der König, nach dem Erwerb des neuen Reichsgebietes durch den Reichsdeputations-Hauptschluß, zu einer geringen Vermehrung des Heeres entschlossen. Vgl. v. d. Goltz 260 und unten Bd. 2, 129.

2. Ich habe von jeher eine Abneigung und Widerwillen gegen die Translozierung[1]) der alten Kern-Regimenter aus den Alt-Preußischen Staaten gehabt und will daher, daß, wenn es in der Welt möglich ist, selbige dahin wieder zurück gelegt werden sollen, als da sind hauptsächlich die Regimenter Ruits[2]), Hausen[3]), Georg Hohenlohe[4]). Bei letzteren beiden würden die Schwierigkeiten mit leichterer Mühe als bei ersterem zu überwinden sein, indem die Garnisonen dieser Regimenter noch bis dato unbesetzt geblieben, es wäre denn, daß man den General Courbière mit seinem Heere von Officiers hierunter rechnen wollte. Ebenso wären die Cantons[5]) dieser 2 Regimenter, so viel Ich weiß, auch noch intact geblieben. Hier ist also gar nicht zu balancieren.

3. Müßte der Punkt [die] Rekrutierung der Ausländer[6]) betreffend recht genau geprüft werden, um zu sehen, ob wir wohl hinfüro noch auf eine solche Werbung werden zu rechnen haben, um damit die ungeheure Anzahl der etatsmäßigen Ausländer (: so wir anjetzt, in parenthesis gesagt, mit unserer vor 4 Wochen vollzogenen Errichtung noch um ein sehr merklich großes vermehret haben :) ob wir damit, sage Ich, den jährlichen Abgang werden zu ersetzen hoffen.

Nach erfahrener Männer Urteil und nach Meiner eigenen Überzeugung, muß Ich Nein sagen. Wie dem nun aber

---

1) Nach Erwerbung der neuen Provinzen Neuostpreußen und Südpreußen in der zweiten und dritten polnischen Teilung von 1793 und 1795. Vgl. über die Vorschläge des Ministers Friedr. Gustav v. Schroetter, die von der hierdurch veranlaßten Immediat-Militär-Organisationskommission Ende 1795 genehmigt wurden, v. d. Goltz 244f.

2) Generalmajor v. Ruits, Chef des Infanterieregimentes Nr. 8, das seine alte Garnison Stettin mit Südpreußen vertauscht hatte.

3) Generalmajor v. Hausen, Chef des Infanterieregimentes Nr. 16 von Hausen, dessen Garnison von Königsberg nach Südpreußen verlegt worden war.

4) Generalmajor Prinz Georg v. Hohenlohe-Ingelfingen, Chef des Infanterieregimentes Nr. 14 Prinz Georg von Hohenlohe. Die Garnison Bartenstein, Friedland und Schippenbeil war gleichfalls mit Südpreußen vertauscht worden.

5) Grundlage für die inländische Rekrutierung bildete das Kantonreglement vom 12. 2. 1792. Vgl. v. d. Goltz 242 und oben Bd. 2, 57f., sowie v. Taysen, Das militärische Testament Friedrichs des Großen in den „Miscellaneen zur Geschichte König Friedrichs des Großen“ 122ff., 163f. [Berlin 1878].

6) Vgl. v. d. Goltz 212ff., 263ff.

hinfüro zu empariren, um uns ins künftige nicht blos an den Uniformen, Schemata und an der Rubrique: Sollen stark sein, zu begnügen? ob nicht vielleicht in der Armee unter den verschiedenen Regimentern ein verschiedener Etat an Aus- und Einländern würde müssen eingeführt werden? wo denn die Regimenter in Ost-, vorzüglich aber in Südpreußen, wo solche enorme Cantons befindlich, verhältnismäßig mit einem stärkeren Einländer-Etat zu versehen wären.

4. Müßte auf den anjetzt beinahe allgemein anerkannten Fehler unserer Infanterie-Bataillons, ihre Schwäche in Krieges-Zeiten betreffend, sehr genau und ernsthaft gedacht werden, und da nach der einmal bereits eingeführten Organisation und Dislokation unserer Truppen an keine Augmentation der Compagnien mehr zu denken, wie dieses vor 2 Jahren[1]) Meine Idée war, ob in dem jetzigen Fall nicht das von Mir angefertigte Projekt[2]) zu einer andern Organisation unserer Infanterie-Regimenter[3]) füglich anzunehmen wäre, wovon Ich Mir sehr viel verspreche.

5. Will Ich auf eine größere Égalité[4]), den kleinen Dienst und alles was darauf Bezug hat betreffend, gehalten wißen, weshalb denn vor allem eine neue detailliertere und zweckmäßigere Instruktion anzufertigen, wonach alles aufs pünktlichste einzurichten und einzuführen wäre, um alle bisherige Abweichungen und verschiedenen Inspektions-Systeme durchaus abgestellt zu wißen. Wegen dieser Sache, welche eigentlich die Umarbeitung des Reglements zum Zweck hat, würde noch besonders eine Commission von solchen Leuten niedergesetzt werden, die das Detail des Dienstes aufs genaueste kennen und von denen man bereits versichert ist, daß sie richtige Idéen besitzen. Zur

---

1) Friedrich Wilhelm war als Kronprinz Mitglied der Immediat-Militär-Organisationskommission von 1795, an deren Arbeiten er sich nach v. d. Goltz 254 lebhaft beteiligte.

2) Vgl. unten Bd. 2, 127 Anm. 4.

3) Sie beruhte auf der 1787 getroffenen Einrichtung, daß jedes Regiment ein volles eigenes Grenadierbataillon und zwei Musketierbataillone besaß, zu denen sich nach dem Vorschlage der Organisationskommission von 1795 noch die dritten Musketierbataillone gesellten. Vgl. v. d. Goltz 238, 247.

4) Geschah in der neuen „Instruktion für die gesamte Kgl. preußische Infanterie“ vom 15. 3. 1798, worin der Satz steht: „Égalité ist die erste Schönheit des Militärs.“ Vgl. v. d. Goltz 191.

Haupt-Norm bei diesem Geschäfte würden die Grundsätze der Magdeburgischen Inspektion[1]) anzunehmen sein.

6. Muß an einem Plan gearbeitet werden, um den Unterricht[2]) der jungen Officiers und Junker bei den Regimentern einzurichten, wie solches bei manchen schon geschehen, worunter sich denn die Stettinsche Garnison besonders auszeichnet, da ihre Anstalt von einem Manne[3]) organisiret worden, der Kopf und Herz hat. Allein leider haben bis jetzt doch nur wenige Regimenter dergleichen Anstalten bei sich eingeführt, und müßte dieses in der Armee allgemeiner gemacht und zum Teil zweckmäßiger eingerichtet werden, auch denen Leuten, so keine Idées dafür haben, mit dergleichen zu Hülfe gekommen werden, weil sie sich sonst nicht zu helfen wissen und die Sache doch lediglich vom Chef und Commandeur abhängt.

7. Um die Armee empor zu helfen, den gemeinen Mann für die dringendsten Nahrungs-Sorgen zu sichern und dem Soldaten mehr Anhänglichkeit für seinen Stand zu verschaffen, halte Ich beinahe für durchaus notwendig, daß ihm außer seiner gewöhnlichen Löhnung täglich $^1/_2$ ℔ Brod zugeteilet werde. Ohne diese Zubuße wird der Soldatenstand sich nie wieder zu heben im Stande sein, weil die Lage desselben zu kümmerlich und erbärmlich ist, als daß sich eine wirkliche Anhänglichkeit für denselben erwarten ließe. Daß dieses allerdings kein kleines unbedeutendes Objekt ist, davon bin Ich vollkommen überzeugt, und würde dieses eine außerordentlich starke Staats-Ausgabe machen. Der Vorteil ist jedennoch zu groß auf der andern Seite, und die Billigkeit erheischt es gewissermaßen. Wie sehr haben nicht alle Bedürfnisse zugenommen, alles ist im Preise gestiegen und steigt noch mehr; wie kann der Soldat also, ohne zu stehlen, wenn er nicht sonst einen Nebenverdienst hat, mit seinen 8 gr. auskommen? Welcher Stand ist wohl vorhanden, der nicht seit 1713 eine Erhöhung seiner Gage erhalten hätte? Der einzige Soldaten-

1) General-Inspekteur der Magdeburgischen Regimenter war Feldmarschall Herzog Karl Wilhelm Ferdinand von Braunschweig. Die Inspektionen waren 1763 eingerichtet worden. Vgl. v. Taysen 169.

2) Vgl. v. d. Goltz 239ff. Besonders eifriger Vorkämpfer war der General v. Rüchel.

3) Kommandant von Stettin war seit 1789 Generalmajor von Damm.

stand ist es, den man übersehen hat. Wieviel verliert dieser nicht an seiner Würde, wenn der Soldat sich wie ein Bettler behelfen muß und dadurch zu allerhand unerlaubten Dingen seine Zuflucht zu nehmen, gewißermaßen gezwungen ist. Es kommt also darauf an und ist dieses einer der wichtigsten Punkte zu erörtern, wie und auf welche Weise man zu einem hinreichenden Fonds gelangen kann, um diese außerordentlich nützliche Ausgabe zu bestreiten. Ich bin nicht der Erste[1]), wenn Ich auch nicht der letzte gewesen, der an einen solchen Fall gedacht. Die Mittel an die Hand zu geben, sind allerdings schwieriger, als man glaubt; jedennoch habe Ich die feste Zuversicht, daß man deren finden wird, sobald man es sich am Herzen liegen läßt, dieselben aufzusuchen, und welcher Patriot würde bei einem so noblen Endzweck wohl zurückbleiben wollen und nicht mit Vergnügen zu einer so heilsamen Einrichtung das Seinige beitragen? Beiläufig sei es gesagt, daß Ich von dem Obristen von le Coq[2]) hierüber bereits im vergangenen Sommer verschiedene Vorschläge erhalten habe. Über eben diesen Gegenstand habe Ich mit dem General Courbière[3]) diesen Herbst eine weitläufige Unterredung gehabt, und hat dieser patriotisch gesinnte Mann ebenfalls verschiedene Ideen gehabt, wie dieses zu bewerkstelligen wäre. Es käme darauf an, das Sentiment dieser erfahrenen Männer nochmals zu hören[4]) und sich ihre Meinungen über diese Gegenstände auszubitten. Vielleicht wäre eins und das andere davon applicable.

8. Der innere Trieb, die Lust zum Dienst haben seit einer Reihe von Jahren unter dem größten Teil der Officiere gar sehr abgenommen. Was kann anders hiervon die Folge sein, als daß die innere Dressur, die Disziplin und Ordnung bei den Regimentern gleichmäßig abgenommen hat. Was dieses für Folgen haben muß, ist wohl nicht erst nötig zu sagen, nämlich keine andere als die, daß die sonst

---

1) Vgl. über die Reformbestrebungen Friedrich Wilhelms II. v. d. Goltz 223. Über die Erhöhung der Brotration von 1799 ebenda 277, Anm. *.

2) General-Quartiermeister-Leutnant. Vgl. v. d. Goltz 257 und 265.

3) Vgl. v. d. Goltz 257 und 268 f.

4) Beide wurden von dem Vorsitzenden der Immediat-Militär-Organisationskommission, Generalfeldmarschall v. Möllendorff, am 18. I. 1798 zu Gutachten aufgefordert. Vgl. v. d. Goltz 260 ff., 268 ff.

so allgemein geachtete, musterhafte und schöne Armee, die zum Exempel von ganz Europa diente, in sich selbst zusammenstürzen und keine andere Vorzüge übrig behalten wird, als die der Rückerinnerung an ihre brillante Époque. Aber dafür sei Gott! Bis dahin soll es nicht kommen. Vielmehr muß jetzt mit allen Kräften daran gearbeitet werden, dem kranken Körper[1]) wieder aufzuhelfen; denn noch ist es Zeit, noch ist mancher gute Stoff vorhanden, um der Sache wieder den gehörigen Schwung, die gehörige Energie zu geben. Wenn auch hierüber einige ernsthafte Betrachtungen angestellt und sodann zweckmäßige Maßregeln in Vorschlag gebracht würden, um die schlummernden Kräfte wieder zu beleben, so wäre dieses noch ein Gegenstand von gewiß nicht minderer Wichtigkeit, als die vorhergehenden.

1) Vgl. v. d. Goltz 257 f.

Instruktion für die Immediat-Militär-Organisationskommission.

[Reinschrift, gez. Friedrich Wilhelm. Nach dem Entwurfe v. Rüchels.[1])]

Berlin, 14. Januar 1798.

(Kriegsarchiv. Generalstab D. I, 23.)

Mein lieber General-Feldmarschall von Möllendorff!
Mein lieber General-Lieutenant von Geusau!
Mein lieber General-Major von Rüchel!
Mein lieber Obrist und General-Adjutant von Zastrow und
Mein lieber Major von Guionneau![2])

Ich habe über den Zustand und über das wahre Wohl Meiner braven Armee reiflich nachgedacht, und wie Ich nach Meiner Pflicht und nach aller Meiner Kraft das Beste Meines Staates jederzeit möglichst beherzigen werde, so wird auch Meine vorzüglichste Aufmerksamkeit darauf gerichtet bleiben, daß Meine Armee sowohl in ihrem Inneren als Äußeren nicht allein ihre alten Vorzüge behaupte, welche sie sich bei allen Gelegenheiten rühmlichst erworben hat, sondern auch durch die möglichste Beseelung jeder verdienten und denen Staats-Kräften angemessenen

---

1) Vgl. v. d. Goltz, Von Roßbach bis Jena und Auerstedt, 258ff.; daselbst Auszug und Abdruck der Einleitung. Vollständig noch nicht veröffentlicht.

2) Mitglieder der schon 1795 eingesetzten Immediat-Militär-Organisationskommission, der König Friedrich Wilhelm III. alsbald neuen Schwung verlieh. v. Rüchel insbesondere wurde von dem Könige sogleich nach dem Thronwechsel in seine Nähe gezogen und zum Chef des Regiments Garde, zum Kommandanten von Potsdam und zum Inspekteur der märkischen Infanterie-Regimenter ernannt. Nach v. d. Goltz 255 Anm.**. Über die Persönlichkeiten vgl. ebenda 113ff., 255 (v. Rüchel); 116f. (v. Möllendorff); 120 (die übrigen).

Fürsorge ihrer erreichbaren Vollkommenheit näher geführet werde. Zu dem Ende setze Ich in Euch als Krieges-Erfahrene und besonders verdiente Officiers das gerechte Vertrauen, Ihr werdet, von gleichem patriotischen Gefühle durchdrungen, Eure Kräfte mit denen Meinigen vereinigen, die Mittel zu bearbeiten, wie die Ideen am schicklichsten durchzusetzen sind, die Ich in Meinem eigenhändig abgefaßten Mémoire[1]), welches Ich Euch persönlich übergeben will, näher zergliedert habe.

Das Haupt-Augenmerk Eurer Beratschlagungen habt Ihr indessen vorzüglich auf die 4 ersten Punkte zu richten, indem die 4 letzteren Punkte desselben, so sehr solche gleichfalls Mir am Herzen liegen, indem solche nicht alle sogleich zu erfüllen sind, einer andern Beratschlagung aufbewahrt bleiben sollen.

Ich will nämlich in Meiner Armee wirkliche Grenadiers, das heißt, choisirte und zuverläßige Soldaten[2]) im wahren Verstande, auf denen Flügeln der Ordre de Bataille, zu Besetzung wichtiger Posten oder zu denen Corps de Reserve und will die schwachen Bataillons[3]) abgeschafft wißen, die einem im Kriege unter den Fingern zusammenschmelzen und womit wir unsere Ehre verlieren, wenn wir mit zu schwachen Bataillons im Felde gegen die ungleich stärkeren des Feindes geraten und wo es doch immer heißt: ein Bataillon.

Jetzt haben wir gar keine Grenadiers.

Unter König Friedrich dem Zweiten, wo das Regiment 2 Grenadier-Compagnien hatte, war es zwar bei einigen Regimentern noch etwas. Bei denen meisten aber waren sie ebenfalls schlecht, und es scheinen also selbst 2 Compagnien für eine wahre Elite annoch zuviel, wenn man die Musketiers nicht ruiniren will.

Eine einzige Grenadier-Compagnie aber per Regiment kann so sein, als Ich sie haben will. Die Musketiers in 2 Bataillons à 5 Compagnien haben doch etwas mehr Consistenz, und die ansonst fehlende Compagnie zu ersetzen, projektiere Ich zu dem 3. Musketier-Bataillon[4]) die 5. Compagnie.

Von der annoch übrig bleibenden Mannschaft kann die Regiments-Invaliden-Compagnie nach Maßgabe bis an 100 Mann verstärket werden, solche brauchbarer diszipliniert, um

1) Vgl. oben Bd. 2, 120ff. 2) Vgl. v. d. Goltz 260.
3) Vgl. über den gleichen Gedanken v. Möellendorffs v. d. Goltz 259. 4) Vgl. oben Bd. 2, 122, Anm. 2.

bei einem entstehenden Kriege zur Hülfs-Defension der Festungen mit zu dienen; der natürlichen Jurisdiction ihrer resp. Regimenter untergeordnet, so wie die Provinzial-Invaliden-Compagnien, wenn sonst kein Hindernis obwaltet, denen General-Inspekteurs der Kavallerie; eine anderweite proportionale Anzahl der ältesten und völlig cassierten Invaliden kann in die Provinzial-Invaliden-Häuser untergebracht werden, die man an schickliche Orte, nach dem Beispiele des Berliner großen Invaliden-Hauses[1]), projektieren und, die Kosten zu vermindern, solche vielleicht auf eine anständige Art mit denen Arbeits-Häusern in Verbindung bringen könnte: und von dem Rest muß etwas ersparet werden, diesen alten, um das Vaterland verdienten Kriegern, deren Händen die Last der Arbeit entsinkt, einige billige Zulage zu verschaffen, oder beßer Brod in natura zu ihrem Traktamente[2]).

Also erhält die Armee wahre Grenadiers, die Feld-Bataillons mehr Soutien durch ihre intrinseque Stärke, die Regimenter werden mobiler, das Invaliden-System, über dessen zweckmäßigere Regulierung mit dem Civile Ich Mir annoch die Anordnung einer Separat-Commission vorbehalte, wird verbeßert, ohne neue Kosten für den Staat, die möglichst vermieden werden müssen.

Worauf bei dieser Arbeit annoch Rücksicht zu nehmen ist, wird sein, daß die 3. Musketier-Bataillons, welche Ich nach ihrem Wunsche durch Fahnen dekorieren und die Art ihrer ganzen Kleidung, als z. B. Halsbinden und Stiefeletten, ganz mit ihren Regimentern egalisieret wissen will, zur Führung ihrer mannigfaltigen Geschäfte, die besonders zur Zeit des Krieges sich häufen, einen Mann erhalten, der die Posten eines Auditeurs und eines Regiments-Quartier-Meisters in einer Person vereiniget.

Ist diese Organisation bearbeitet und richtig berechnet, bei denen neuen Grenadier-Compagnien die Connexion mit denen Werbegeldern reguliert und die Anzahl der Bataillons stehet feste, bei denen Ich auch zu ihrer äußeren militärischen Schönheit nachgeben will, daß bei denen Avancements die Flügel-Compagnien, die gemeiniglich etwas größer sind, nicht jedesmal changiret werden dürfen, so

1) 1748 von Friedrich dem Großen vollendet. Vgl. v. Taysen 141, 183; vgl. v. d. Goltz 236 und unten Bd. 2, 142 Anm. 3.

2) Vgl. über die Bemühungen Friedrich Wilhelms III. v. d. Goltz 215f.

muß die Commission weiter schreiten zu der zweckmäßigsten Dislokation der vorhandenen Truppen, weil Ich keine neuen Truppen zu errichten in Willens bin. Auf eine oder die andere Art müßen die Schwierigkeiten überwunden werden, die sich bei dem Detail allerdings vorfinden werden. Dabei wünschte Ich, daß von denen ganz alten Regimentern, wenigstens die von Mir benannten[1]) in den alten Provinzen verblieben, wo solches mit dem Regimente von Ruits auch nicht mehr tunlich sein sollte. Die Lücken der vakanten Cantons müssen also zweckmäßig eingeteilet werden, und weil ein totales Bouleversement, um die Cantons in ganz gleiche Teile zu teilen, zwar nicht unmöglich, jedoch schwierig sein möchte, so wird die Commission, unter Eurem Präsidio, Mein lieber General-Feldmarschall, in welches Ich das größeste Vertrauen setze, doch Rücksicht zu nehmen haben, wie die Regimenter durch andere Mittel proportionieret werden, da sie im Ernste gegen den Feind gleiche Dienste tun sollen und folglich auch zu ihrer notwendigen Complettierung gleicher Ressourcen bedürfen. Dies kann auf mancherlei Art geschehen. Erstlich, daß man vorzüglich die Abgabe an die Husaren und Füsiliers auf die reichsten Cantons wirft, zweitens, diesen leichten Truppen, sowie denen Grenz-Regimentern, besonders aber dem unsicheren Cordon von Neu-Ost- und von Südpreußen mehrere Landeskinder zuteilt, indem man ihren Ausländer-Etat vermindert und gleichsam die differenten Mittel ihrer differenten Lage anpaßt. Hierdurch wird die ausländische Werbung vielleicht bestehen können, und fügt man hinzu, daß der Staat eine ambulante Menschenklasse hat, die der Enrollierung ohnehin sehr oft eclipsieren, wie die meisten Regimenter davon die Erfahrung gemacht haben, als die Schäfer und Hirtensöhne, wozu auch noch wohl die Pacht-Holländer und Tobaks-Planteurs zu zählen sein möchten, und daß, wie solches schon in allen alten Reglements, wie auch namentlich in dem jetzigen Dienst-Reglement[2]), pagina 7 Artikel 6 in der Anmerkung befohlen, solche fernerhin als deklarierte Ausländer gerechnet werden, welche Klasse hinwiederum dem Lande durch die eingeschränktere Exemtion balancieret würde, so wird es mit der ohnedem anjetzt schon so difficilen ausländischen Werbung gehen und vielleicht durch die der-

1) Vgl. oben Bd. 2, 121.

2) Von 1788, vgl. v. d. Goltz 239 und Lehmann, Scharnhorst, II, 76 (Leipzig 1887).

art zu zahlenden 30 Taler ein Fonds erwachsen, die Soldaten-Kinder[1]), oder den Unterricht bei denen Regimentern, auf die wünschenswerteste und edelste Weise zu unterstützen. Und sollten sich keine andere Mittel vorjetzt ergeben, so muß man die Etate der annoch projektiert gewesenen Regimenter[2]), die nunmehr cessieren, berechnen und zusehen, wie weit man damit reicht, z. B. denen Auditeurs und Feldwebels der Armee, die sich zu schlecht stehen, denen Schützen und Carabiniers, denen Grenadiers, vor allen Dingen aber denen Unter-Officiers der Armee, die den schwersten Dienst haben, aber nicht arbeiten und sich etwas verdienen können, eine billige Zulage zu verschaffen.

Auf diese wichtige Gegenstände, die Ich hier nur en gros skizziere, und deren nähere und detallierte Bearbeitung Ich Eurer Sorgfalt anvertraue, ist für jetzt Meine ganze Aufmerksamkeit gerichtet, und Ich habe zu Euren Mir bekannten militärischen Talenten, so wie zu Eurem erprobten Eifer in Meinem Dienste das große Vertrauen, Ihr werdet einsichtsvoll die zweckdienlichsten Mittel ergreifen, Euch ein neues Verdienst um diese ruhmvolle Armee zu erwerben, so wie Ihr die gerechtesten Ansprüche haben werdet auf das Wohlwollen

Eures sehr wohlaffektionierten Königes.

---

1) Vgl. über die Bemühungen Friedrich Wilhelms II. den Hinweis bei v. d. Goltz 237 und Anm. ***.

2) Vgl. oben Bd. 2, 120 Anm. 2.

Instruktion König Friedrich Wilhelms III. für Oberstleutnant von Köckeritz[1])

Übergeben den 16. November 1797

So lange ich Sie nun kenne, vorzüglich aber in den letztern Jahren, wo ich Sie täglich zu sehen und zu beobachten Gelegenheit gehabt, habe ich mich immer mehr in der Idee bestärkt gefunden, in Ihnen einen Mann zu besitzen, der mir dereinst durch seinen Biedersinn, richtige Beurtheilung, natürlichen Verstand, festen Charakter und die erprobteste Rechtschaffenheit, ganz vorzügliche Dienste zu leisten im Stande sein wird. Mit Recht setze ich nun mein ganzes Vertrauen auf Sie, und zwar aus oben angeführten Gründen.

Ich bin ein junger Mensch, der die Welt noch immer zu wenig kennt, um sich gänzlich auf sich selbst verlassen zu können und um nicht befürchten zu müssen, bei aller Vorsicht von unredlichen Menschen hintergangen zu werden; ihm muß daher ein jeder guter Rath, sobald er redlich gemeint, willkommen sein. Diesen guten Rath nun erwarte ich aber vorzüglich von Ihnen und zwar abermals aus oben angeführten Ursachen.

Ich bitte Sie daher, bleiben Sie immer mein Freund, so wie Sie es bis jetzt gewesen, verändern Sie nicht Ihre Art gegen mich zu denken, und sein Sie überzeugt, daß ich immer derselbe bin, mag sich auch mein Titel verändern, wie er will. In meiner künftigen Lage gebrauche ich einen wahren Freund und Rathgeber, mehr als jeder andere. Nichts ist aber alsdann schwerer, als einen solchen zu finden. Wie oft und wie vielfältig haben sich nicht hierin

1) Gedruckt z. B. bei Kretzschmer, Friedrich Wilhelm III. Sein Leben, sein Wirken und seine Zeit (Danzig 1842) 1, 702ff., und Eylert, Charakterzüge und historische Fragmente aus dem Leben des Königs von Preußen Friedrich Wilhelms III. [Magdeburg 1842] 1, 107ff.

manche gute Herren geirrt, und wie unglücklich sind nicht öfters ihre Wahlen dabei ausgefallen. Dies kann bei Ihnen nicht der Fall sein; ich kenne Sie zu gut und bin daher meiner Sache gewiß. Allein erlauben Sie mir eine Frage: Werden Sie auch immer so bleiben, wie Sie jetzt sind? immer so denken, so handeln? O thun Sie dieß, lassen Sie sich durch nichts verblenden, bleiben Sie immer auf dem geraden Wege, lassen Sie sich weder durch falsche Ehrbegierde noch durch Eigennutz verblenden, lassen Sie sich nicht durch falsches Einreden und unrichtige Vorspiegelungen überlisten!

Meiden Sie die Partheilichkeit und handeln Sie beständig nach Ihrer innern Überzeugung, das heißt, nach Pflicht und Gewissen. Meinen Sie nicht, wenn Sie dieses lesen, als ob ich den geringsten Argwohn hätte, daß Sie auf diese Abwege gerathen könnten. Nein wahrlich nicht; ich halte es bei Ihnen für ohnmöglich; allein die Erfahrung lehrt nur allzu sehr, wie die besten Menschen, wenn sie bis zu einer gewissen Stufe gekommen, oft schwindlich geworden und gar nicht mehr die nämlichen geblieben. Wenn Ihnen also gleich Ihre innere Überzeugung die Unmöglichkeit einer solchen Veränderung bei Ihnen versichert, so verabsäumen Sie demohnerachtet nicht, Ihre Handlungen nach jenem Probierstein zu prüfen, und denken Sie immer daran, daß Sie Mensch sind, also fehlen können.

Daß Sie Menschenkenntniß besitzen, das heißt, daß Sie selbige nach ihren Handlungen, ihrem Thun und Lassen richtig zu beurtheilen vermögen, dieses habe ich bei Ihnen zu prüfen Gelegenheit gehabt. Auch hierin müssen Sie mir also inskünftige beistehen. Niemand irrt sich mehr in Beurtheilung der Menschen als ein Fürst, und dieses ist ganz natürlich, denn Jedermann ist beeifert und gewohnt, sich selbst in dem besten Lichte vorzustellen, seine Höcker und Fehler weislich zu verbergen und immer im Angesichte des Fürsten anders zu erscheinen, als er wirklich ist, und zwar so, wie er seine Absichten am besten erreichen zu können glaubt.

Man lernt sehr bald die Launen und Lieblings-Neigungen eines Fürsten kennen, und alsdann wird es dem gewitzigen Menschenkenner nicht schwer, seine Maske, in welcher er erscheinen will, darnach zu formen.

Von Ihnen also erwarte ich, daß Sie sich ohne Geräusch und ohne besondere Absichten merken zu lassen, nach

braven, rechtschaffenen und einsichtsvollen Männern umsehen und zu prüfen bemüht sind, wie und auf was Art man sie besser zu brauchen oder zu belohnen im Stande wäre.

Sodann haben Sie sich gleichfalls zu bemühen, die öffentliche Meinung, so man gegen mich und meine Anstalten und Absichten hegt, auszuforschen, die Urtheile, die man darüber fällt, zu prüfen, und wenn sie Ihnen richtig zu sein scheinen, darüber im Vertrauen mit solchen Personen zu sprechen, von denen Sie glauben, daß sie unpartheiisch reden werden und die Sache aus dem rechten Gesichtspunkte zu beurtheilen im Stande sind. Nun haben aber alle Dinge eine gute und eine böse Seite, es muß also nur abgewogen werden, ob das Gute oder das Böse derselben das Übergewicht behält, um im ersteren Fall es zur Ausführung zu bringen, im letzteren es zu unterlassen. An schiefe und unrichtige Beurtheilungen, an denen es nie fehlt, darf man sich nicht stoßen, am wenigsten, wenn solche von Personen kommen, die keine richtige Einsicht der Sache haben, oder die etwa partheiisch, oder sonst eine Absicht dabei haben mögen, oder wohl gar nur urtheilen, um zu urtheilen, um sich ein gewisses wichtiges und gescheutes Ansehen zu geben, an solche Urtheile, sage ich, hat man sich nicht zu stoßen, oder man bringt nichts zur Ausführung und gelangt nicht zu dem Zweck, den man sich vorgenommen; denn solche Urtheile sind unausbleiblich. Man handle also nur nach innerer Überzeugung und nach Recht und Gerechtigkeit, so wird sich zuletzt alles fügen. Wenn Sie nun solche Dinge ausgeforscht, so erwarte ich von Ihrem Biedersinn, daß Sie mir selbige bei Gelegenheit vorhalten und mir Ihre Meinung darüber zu erkennen geben. Ich werde gewiß nie die gute Absicht hierbei verkennen, vielmehr bemüht sein, davon Gebrauch zu machen.

Nun noch ein wichtiger Gegenstand, bei dem ich Sie zu gebrauchen Willens bin. Nach vielem Hin- und Hersinnen und nach meiner innern Überzeugung weiß ich kein besseres Mittel, um die Zerrüttung in den Finanzen wieder herzustellen und ein auf Ordnung ruhendes festes System der Staatsverwaltung einzuführen, als wenn ich die erfahrensten und geschicktesten Staatsmänner anhero berufe und eine Commission niedersetze, welche alle Branchen der innern Staatsverfassung durchgehe und prüfe, um sodann die Mittel zu deren Verbesserung und zu Abstellung der ein-

geschlichenen Mißbräuche ausfindig zu machen, mir selbige sodann vorlegen zu lassen, selbst zu untersuchen und dasjenige, was ich für richtig und anwendbar finde, einzuführen[1]). Bei dieser Untersuchungs-Kommission nun ist es von der allergrößten Wichtigkeit, daß bei den Mitgliedern derselben die größte Einigkeit herrsche, daß sich keine Partheilichkeit hinein mische, und daß einzig und allein das Wohl und das Beste des Staats sie leite und als der Zweck ihrer Zusammenberufung ihnen beständig vor Augen bleibe. Nun lehrt aber leider die Erfahrung, daß talentvolle Männer selten miteinander harmonieren, woraus denn wie natürlich gar viel Übles und Nachtheiliges entsteht. Der gute Zweck wird vergessen, und die Caprice der einzelnen Mitglieder verdirbt das Ganze und hat die übelsten Folgen. Da nun aber bei einem Gegenstande von so großer Wichtigkeit dergleichen Capricen mehr als irgendwo anders vermieden werden müssen und, um einen so guten Zweck zu erreichen, alles ins Werk zu setzen ist, weshalb alle Nebenbeschäftigungen, so dem wahren Zweck entgegenstehen, zu entfernen sind, und das Bestreben sämtlicher Mitglieder nur auf den einen vorbenannten Punkt zu vereinigen, so halte ich eine Mittelsperson hierbei für höchst nothwendig. Zu einer solchen Mittelsperson aber schickt sich keiner so gut wie Sie. Sie besitzen ganz den Charakter und den Humor, der hierzu erforderlich ist, daher auch meine Wahl sogleich auf Sie gefallen, und werden Sie folgendes dabei beobachten.

Bei allen Konferenzen haben Sie zugegen zu sein, um au fait der Verhandlungen zu sein und mir davon im kurzen rapportiren zu können. Sie kennen meine Denkungsart; sollen Sie daher bemerken, daß man hier oder da zu weit ginge oder die gute Absicht, die ich dabei habe, verfehlt würde oder auch Beschlüsse abgefaßt würden, die Sie Ihrer innern Überzeugung nach für unrecht hielten, so können Sie Ihre Meinung über einen solchen Gegenstand denen übrigen mittheilen.

Kann man Sie nicht durch Beweise von der richtigen Procedur überführen, so haben Sie darauf anzutragen, mir die Sache zur Entscheidung vorzulegen, nochmals aber mit gescheuten Männern darüber zu sprechen und mir deren Urtheil zu hinterbringen. Sollten Sie Uneinigkeit, heimlichen

1) Vgl. unten Band 2, 136ff., insbes. 154 Anm. 1.

Haß oder Caprice unter den Mitgliedern entdecken, so sind Sie berechtigt, sie in meinem Namen auf den Zweck ihrer Zusammenberufung aufmerksam zu machen und dahin zurückzuführen, die Gemüther zu beruhigen und sie zu vereinigen zu suchen.

Ihr richtiger gerader Verstand, gute Beurtheilungen und Kaltblütigkeit werden Ihnen hierzu die besten Mittel an die Hand geben, und besitzen Sie auch hierzu die erforderliche ungekünstelte Beredsamkeit.

Aus allem diesem werden Sie ersehen, daß Sie einen großen Geschäftskreis inskünftige werden zu besorgen haben. Bleiben Sie daher immer der nämliche redliche Mann, der Sie bisher gewesen, und geben Sie mir allezeit guten Rath als ein ehrlicher Mann. Meinerseits haben Sie sich alsdann der vollkommensten Dankbarkeit und Erkenntlichkeit zu versichern, und andrerseits haben Sie zu bedenken, daß Sie mich nicht allein persönlich verbinden, sondern daß ich Sie gewissermaßen im Namen des Staats auffordere, wirksam für selbigen zu sein, und daß Sie alsdann dereinst die süße Überzeugung und Beruhigung behalten werden, nicht wenig zum Wohl und Besten des Ganzen mitgewirkt und dadurch den Dank jedes wohldenkenden Patrioten verdient zu haben. Für einen Mann von wahrer Ehre und Ambition kann wohl keine süßere Belohnung sein.

General-Instruktion für die Kommission der Finanzen[1])

[Geh. Staatsarchiv. Reinschrift.]
19. Februar 1798

Indem Ich nach Meiner Pflicht die unterschiedenen Branchen der Landes-Administration durchdenke, finde Ich für nöthig, Mein Haupt[-]Augenmerk auf die so wichtige Corde des Finanz-Wesens zu richten, welches bis hieher in manchen Puncten zu verwickelt, in anderen unzusammenhängend geworden ist. Ich beherzige solche ganz und will, daß dieser mächtige Grund[-]Pfeiler des Vaterlandes auf den möglichsten Grad einer erreichbaren Vollkommenheit wieder geordnet und befestiget werde, dergestalt, als solches dem Bedürfnis dieses großen künstlichen Körpers auf der einen Seite, aber auch dem Flor Meiner Unterthanen auf der anderen Seite und der inneren Stärke des Staates analogue ist. Ich will

---

1) Nach dem Druck bei Otto Behre: Geschichte der Statistik in Brandenburg-Preußen bis zur Gründung des Königl. Statistischen Bureaus [Berlin 1905], 365–373. Vgl. Otto Hintze: Preußische Reformbestrebungen vor 1806 [Deutsche Bücherei Bd. 98 99], 30ff. Riedel: Der brandenburgisch-preußische Staatshaushalt in den beiden letzten Jahrhunderten [Berlin 1866], 200ff. Max Lehmann: Freiherr vom Stein [Leipzig 1893], 2, 12ff., insbes. 36ff. P. Wittichen: Friedrich Gentz und Preußen vor der Reform [Forschungen zur brandenburgischen und preußischen Geschichte, 18, 218ff. Leipzig 1905]. E. v. Meier: Französische Einflüsse auf die Staats- und Rechtsentwicklung Preußens im 19. Jahrhundert [Leipzig 1908] 2, 150ff., 158f. G. Küntzel: Über das Verhältnis Steins zur französischen Revolution [Schmollers Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft im Deutschen Reiche 34, 71ff. [Leipzig 1910]. – Die Anregung zur Kommission geht nach dem oben S. 131ff. abgedruckten Briefe Friedrich Wilhelms III. an seinen Freund Oberstleutnant v. Köckeritz auf den König zurück. Verfasser der Instruktion ist General v. Rüchel gewesen [Wittichen 219], die begleitende Kabinettsorder des Königs vom Kabinetsrat Mencken entworfen [Hintze 33 Anm. 6]. Die Kommission fand am 21. März 1800 ihr Ende.

hierbey zu Meiner eigenen Kenntniß eine deutliche und klare Uebersicht des ganzen Finanz-Systems zum Grunde gelegt wissen, eine Recapitulation und reifliche Prüfung des jezzigen Zustandes gegen die vorigen Zeiten und aus dem practischen Vergleiche aller dieser Verhältniße vor allen Dingen Vorschläge zur Verbeßerung. Zu diesem dreifachen Endzwecke wähle Ich unter Meinen Financiers einige einsichtsvolle, redliche und erfahrene Männer und zwar namentlich[1]): die Staats[-]Minister Graf von Hoym, Graf von der Schulenburg, von Heinitz und von Struensee; die Geheimen Finanzräthe von Beyer den ältesten, von Ernsthausen, Grothe den älteren, Gerhardt, Borgstede, Schultz vom Südpreußischen Departement, den Geheimen Rath L'Abbaye den älteren und den Geheimen Ober-Rechnungsrath von Weyherr. Selbige formiren sich als eine unter Meinen Augen niedergesetzte Commission und berathschlagen nach dem Sinne gegenwärtiger Instruction über das Wohl des Landes, nach ihrer uneingeschränkten Einsicht und Ueberzeugung und ohne alle Neben[-]Absichten und Verhältniße, so als sie es für Gott, für mich und für das Vaterland verantworten können.

Der Gesichts[-]Punkt, so wie die General- und Special-Punkte, die Ich denen unterschiedenen Mitgliedern vorzüglich ans Herz lege, sind summarisch folgende.

I. Will Ich im Finanz[-]Fache zwar Ordnung, Controlle und Uebersicht, aber Ich will auch Schnelligkeit in denen Expeditionen, daß die überflüßigen Formalitäten abgeschafft werden, die übergroße Schreiberey in Thätigkeit übergehe und die Sachen keine unnüzzen Detours gehen, sondern den geradesten Weg. So ist es z. B. im Bau- und Forst-

1) v. Hoym, seit 1770 schlesischer Provinzialminister, 1795 bis 1798 auch Leiter der Verwaltung Südpreußens, v. Heinitz, seit 1777 Minister des Berg- und Hüttendepartements. Vgl. über ihn Max Lehmann: Freiherr vom Stein 1, 31 ff. und Al. Meister im „Dortmundischen Magazin" 1. und 15. Oktober 1909. v. Struensee, 1791–1804 Minister des Accise-, Zoll-, Handels- und Fabrikendepartements, Vorgänger Steins. F. W. v. der Schulenburg-Kehnert, seit 1791 Kabinettsminister, 1798 Generalkontrolleur der Finanzen, vgl. W. Naudé: Denkwürdigkeiten des Ministers Grafen von der Schulenburg, in Forschungen zur brandenburgischen und preußischen Geschichte 15, 385 ff. [Leipzig 1902]; vgl. auch die betreffenden Artikel der Allgemeinen deutschen Biographie. Über Veränderungen im Bestande der Kommission vgl. Hintze 31 Anm. 2. Protokollführer war der Kriegsrat Friedrich Gentz.

wesen eine mangelhafte Einrichtung, wenn man bey dem Bau eines Hauses oder wohl gar eines Stalles so viele Umstände macht, erst eine lange Untersuchung, ob solches ein Personale oder Reale ist, dann die Untersuchung des Zustandes der Forsten, darauf die Revision des 30jährigen Verjährungs-Rechtes – der ursprünglich berechtigten Anzahl und Größe der Gebäude – Formation der Anschläge – Atteste der Forsten – Berichte an die Departementer – Correspondenz zwischen dem Bau- und Forstwesen – Approbation – Cammeral-Correspondenz-Aßignation – der Bau selbst und dann die Revision! u. s. w. Sind denn nicht kürzere Mittel, zum Zwecke zu gelangen und ohne dergleichen Weitläuftigkeiten eine Auseinandersezzung zu treffen, es sey durch Geld, Abtretung eines Stück Waldes oder der Fixierung eines positiven alljährlichen Bauholtzes, nach der Division der Dauer eines Gebäudes in dem Verhältniße seines Umfanges und seiner Größe? und dergleichen unfinanzmäßige Dinge existiren mehr, die ein kluger und redlicher Mann gern capiren und ändern wird.

2. Aus dieser Vor[-]Idée will Ich ausdrücklich und aus großen Ursachen die Nothwendigkeit der Simplification des Geschäfts[-]Ganges beweisen; diese aber erzeugt hinwiederum eine Simplification der Gesezze so wie eine Verminderung ihrer Wächter und Diener zum wesentlichen Nuzzen für das Geschäfte und den Staat, vermindert die Staats[-]Ausgaben ansehnlich und den Druck der Unterthanen, und der Staat kann das Geld entweder zu seinen künftigen Krieges[-]Bedürfnißen erspahren oder solches wieder dem Lande in zweckdienlicheren Canälen zufließen laßen, als zu Unterstützung der Gewerbe, der Künste, der Fabriquen, der Cultur des Ackerbaues, der Invaliden-Casse, der Armen. In allen Arten ist solches nutzbarer verwendet. Ich bin hiermit keineswegs gewilliget, irgend einen würdigen Diener weder für jetzt abzuschaffen, noch weniger aber ihm das geringste zu entziehen, es sey denn daß ein würklich abgelebter alter Mann nach Wunsche pensionirt oder ein schlechter Mensch ausrangiret und dadurch eine unnüzze Stelle eingeschränkt werde. Aber Ich will für die Zukunft eine solide nicht surchargirte Organisation zu Meiner Uebersicht und will blos noch auf die große Wahrheit aufmerksam machen, daß, da fast die meisten Auflagen schon einen gewißen hohen Grad erreicht haben, der Staat aber zu seinem eigenen Wohl durch wohl repartirte Abgaben große Bedürfniße zu befrie-

digen hat, solche vorzüglich aus der guten Wirthschaft und Einschränckung unnüzzer Dinge zu nehmen sind und nicht durch neue Auflagen, es sey denn daß der Finanzier aus seinem Kopfe neue Hülfs[-]Quellen erfindet, die dem Unterthanen neue Erwerbs[-]Zweige eröffnen, es sei durch den Handel, das Fabrique[-]System oder durch den Ackerbau, als dem größesten Schazze[1]) des Staats, den Ich nach Menschen[-]Möglichkeit befördert wißen will und daher auch künftig unterstüzzen werde, und auch hiermit connectirt die Simplification der Geschäfte und Dienerschaft, in deren Besoldung überhaupt eine große Partheilichkeit stattfindet, besonders bey denen, die sich durch allerhand Canäle etwas erschlichen haben, was Ich ihnen zwar so geradezu nicht nehmen, aber aus den geforderten Etats schon bemerken werde. Einem jeden treuen Diener von gleichem Range, gleicher Arbeit und gleichem Verdienste käme sonst wohl gleiches Gehalt zu, und soll ein Unterschied seyn, so gebührt der Vorzug dem Aelteren, der schon länger gedienet hat und aus diesem Grunde mehreren Anspruch auf eine Belohnung machen kann; wie dann auch manche arme Unterbediente würklich nicht zu leben haben. Denn obzwar der Staat nicht unnüzze bezahlen darf und muß, so ist doch auch auf der anderen Seite ein jeder Arbeiter seines Lohnes werth.

3. Die Collisionen in denen Departements [betreffend], so will Ich, daß die Commission darauf denke, solche zu heben, daß die Grenz[-]Linien eines jeden Departements in sich rein sind und ohne Störung bearbeitet werden, und für dieses innere Geschäft soll der Departements-Chef, Praesident, Director oder wie der Vorsteher heißt, eben sowohl als seine mit dem Geschäfte concernirenden wirklichen Räthe für den guten Gang der Sache Mir gemeinschaftlich und mit ihren Persohnen repondiren, weil sie die Sachen ihres Departements zusammen abzumachen haben. Obzwar der Dirigens den Ton angiebt und ihm keine Difficultaeten gemacht werden müßen, wo keine sind, auch derselbe in seiner billigen Autorität und Ansehen jederzeit unterstüzzet werden wird, so sollen doch auch auf der anderen Seite die Räthe nicht ihr Votum zu einer Sache geben, die wider ihre Ueberzeugung oder wohl gar schädlich ist, und sich nicht begnügen, ihren Widerspruch blos ad acta zu schreiben und

1) Vgl. die Gedanken über die Regierungskunst oben Bd. 2, 114 f.

solchen gleichsam der Vergeßenheit zu übergeben, sondern solche Vorstellungen und Differenzien sollen bei denen General-Vorträgen zum Spruch vorkommen und, wo irgend dennoch ein schädlicher Zweifel übrig verblieben, so soll solcher hinführo mit allen Gründen den höheren Behörden und nach Beschaffenheit Mir Selbst zur Entscheidung vorgelegt werden. Da aber, wo

4. die Grenz[-]Linien der Departements sich berühren oder mittelst ihrer Geschäfte in einander eingreifen, gehört die Sache jedesmal zu denen Generalien und muß also darüber in pleno deliberirt werden, und auf daß die Zänckereyen der Departements unterbleiben und die Sache nicht verschleppt oder wohl gar unentschieden liegen bleibt. Denn es kann eine Sache einseitig ganz vortrefflich scheinen, auch den Nuzzen und Plus des einen Departements würklich befördern, indem das andere Departement und folglich der Staat das Duplum auf der andern Seite verliert. Dergleichen Projecte müßen nie gemacht werden, ein jeder muß immer auf das Ganze sehen, denn alle einzelnen Theile gehören zum Ganzen und formiren den Staat. Ueberhaupt aber sollen sowohl die Chefs als auch die Räthe Mir mit ihrer Ehre dafür repondiren, daß nie eine Sache unentschieden bey Seite gelegt werde[1]), sondern jedesmal zum Spruche komme und, wo sonst kein Mittel ist und man sich nicht einigen kann, Mir vorgelegt werde; so werde Ich nach Maaßgabe darüber Selbst oder durch eine unpartheiische Commission entscheiden. Bey denen Generaldeliberationen halte Ich nur noch für nöthig, daß ein jeder Minister dabey einen Rath aus seinem Departement zugegen habe, damit sie in der Connexion der Dinge bleiben, wißen, wie die Sachen entschieden sind, gehörige Auskunft zu geben und den Gang der Dinge auch fortzusezzen im Stande sind, wenn der Minister krank oder in die Provinz verreiset ist.

5. Diese General[-]Idée connectiret mit dem Wesen und der Fundation des General-Directorii, und deshalb soll die Commission sowohl die alte als neuere Instruction[2]) dieses

1) Vgl. das Marginale Friedrichs des Großen von 1748 zur Instruktion des Generaldirektoriums von 1722: „Sie (die Mitglieder des Kollegiums) sollen nicht durch Particularia ihre tzeit Mit wunderliche Disputen zubringen, und Wan Sie sich nicht in 6 Minuten vergleichen können, so Sol sofort Relatio ad Regem gemachet werden.“ [Acta Borussica, Behördenorganisation 7, 556.]

2) Vgl. Instruktion und Reglement für das Generaldirektorium, Jagdhaus Schönebeck 20. Dezember 1722 in Acta Borussica,

concentrirten Staats-Collegii, nochmals revidiren und mit ihren Anmerkungen begleitet Mir vorlegen. In eben dieser Art ist es von der alleräußersten Nothwendigkeit, die Grundsäzze für die Krieges- und Domainen-Cammern[1]) nochmals zu revidiren und, wo es Noth thut, festzustellen und zu berichtigen, daß sie ihre Pflicht thun. Das General[-]Directorium arbeitet überhaupt genug, die Kammern aber oft zu wenig oder doch unzweckmäßig. Darunter verstehe Ich, daß das General-Directorium, wie Ich Selbst bei denen Vorträgen gesehen, oft mit einer zu großen Menge Details belastet ist, und dies ist nicht die Absicht. Das General-Directorium soll nur über wichtige Dinge entscheiden, Vorschläge und Regeln an die Hand geben, Pläne entwerfen und die Provinzen surveilliren, solche als ein General-Tableau zweckmäßig mit einander verbinden, im Namen Meiner Person und gleichsam zu Meiner Uebersicht. Nur wichtige Dinge müßen die Cammern dem Directorio melden, darüber anfragen, wenn von neuen Dingen die Rede ist oder das Gesetz seine Lükken hat, der gewöhnliche Mechanismus muß sodann seinen vorgeschriebenen Gang gehen und müßen die niederen Collegia schärfer angehalten werden, nicht blos nach dem todten Buchstaben zu urtheilen und sich mit einem Heere gesezzlicher Entschuldigungen zu verpallisadiren, sondern vielmehr den Geist der Gesezze gleichfalls lebhaft vor Augen haben, das heißt nicht blos die Formel, sondern le-

---

Behördenorganisation 3, 575ff. [Vorgeschichte und Entwurf König Friedrich Wilhelms I. vom Dezember 1722, ebenda 532ff.]. Erneuerte Instruktion für das Generaldirektorium, Potsdam 20. Mai 1748 in Acta Borussica, a. a. O. 7, 572ff. [Die Marginalien Friedrichs des Großen zur ersten Instruktion, ebenda 553ff.]. Instruktion Friedrich Wilhelms II. für das Generaldirektorium, Berlin 28. September 1786 bei W. Altmann: Ausgewählte Urkunden zur Brandenburgisch-Preußischen Verfassungs- und Verwaltungsgeschichte 1, 209ff. Koser: König Friedrich der Große 2, 393ff. E. v. Meier: Die Reform der Verwaltungs-Organisation unter Stein und Hardenberg [Leipzig 1881] 11ff.

1) Vgl. ihre Begründung durch Erlaß Friedrich Wilhelms I., Berlin 26. Januar 1723, die Instruktion der Kurmärkischen Kammer vom 26. Januar 1723 in Acta Borussica, a. a. O. 3, 725, 681; daselbst 714 Vermerk über die Kammern der übrigen Provinzen. Erneuerte Instruktionen auf Grund königlicher Korrespondenzen vom 21. Mai bis 28. August 1748 in Acta Borussica, a. a. O. 7, 655ff. E. v. Meier: Die Reform der Verwaltungs-Organisation 32ff. Max Lehmann: Stein 1, 230ff., 233 Anm. weist auf Anordnungen zur Vereinfachung der Geschäftsordnung für die westlichen Kriegs- und Domänen-Kammern von 1801 und 1802 hin.

diglich Nuzzen und Schaden für den Staat. Dann werden eine Menge unnüzzer Offizianten ersparet, die niederen besser besoldet werden können, und die Sache wird besser gehen.

6. So sind z. B. mannigfaltige Differenzien zwischen dem Forst-[1]) und denen Finanz-Departements, wobey eben so wenig die Schnelligkeit des Geschäftes als das Wohl der Unterthanen gewinnt, welches sich, so zu sagen, unter zwey entgegen gesetzten und entgegen würkenden Kraeften verliert. Meiner Einsicht nach theilet sich dieses Geschäfte in zwey besondere Theile, in das Camerale, welches eine Finanz[-]Sache ist, und in die Verwaltung der Revenüen-Disposition über Grund und Boden etc., ferner in das künstliche maniement der Forsten, als die Cultur[-]Taxation und Eintheilung der Forsten. Dies war in alten Zeiten Sache des Ober[-]Jäger[-]Meisters, der auch die Karten[-]Kammer und einiges Personale hatte. Ich werfe allhier die wichtige Frage auf: ob es nicht einfacher, nützlicher und zweckmäßiger sey, das Camerale des Forst[-]Departements wieder mit denen Finanz[-]Behörden zu verbinden, wodurch überdem (es verstehet sich mit möglichster Conservation der nutzbaren Forsten) der Vortheil entstehet, in denen holtzreichen Gegenden als z. B. in denen unterschiedenen Preußen, manche überflüßige Ländereyen urbar gemacht und bevölkert werden können, anstatt man in den holzarmen Gegenden besonders da, wo schlechter Boden ist, die vorhandenen Forsten mit Vortheil arrondiren und vergrößern könnte, durch ein und dieselbe Behörde. Das Torfwesen scheinet hiermit völlig connex zu seyn.

7. Die Haupt[-]Brennholtz[-]Administration müßte auf diesen Fall der Churmark zugelegt werden. Ueber die Haupt[-]Nutz-

---

1) Das Forstdepartement wurde, nachdem die selbständige Verwaltung unter dem Oberjägermeister 1717 durch dessen Eingliederung in die Kammerverwaltung beseitigt worden war, als Fachressort 1770 organisiert, seine Überschüsse der Königl. Dispositionskasse zugewiesen und der Aufsicht des Generaldirektoriums entzogen. Nach dem Rücktritte des Ministers v. Arnim 1798 führte Friedrich Wilhelm III. die im Text entwickelten Pläne aus. Die völlige Aufhebung des Forstdepartements als administrierender und kassenverwaltender Behörde erfolgte 1803. Vgl. R. Stadelmann: Preußens Könige in ihrer Thätigkeit für die Landeskultur 4, 123f. [Publikationen aus den K. Preuß. Staatsarchiven Bd. 30 (Leipzig 1887)]. Riedel: Der brandenburgisch-preußische Staatshaushalt in den beiden letzten Jahrhunderten [Berlin 1866] 219ff.

holtz[-]Administration[1]) aber, deren Speculationen blos kaufmännisch sind, reservire Ich Mir annoch eine Separat[-]Untersuchungs-Commission, um Mich zu überzeugen, ob nach Abzug der Administrations-Kosten der reine Gewinn für den Staat wichtig genug ist, dem Commerce des Bürgers diese Branche zu entziehen und monopolistisch zu verwalten.

8. Ueber die streitige Frage: ob ein weit ausgedehntes Erbpachts[-]System[2]) der Domainen dem Staate zuträglich sey oder nicht, erwarte Ich gleichfalls ein Sentiment, behalte Mir aber vor, einzelne Fälle von bestehenden Erbpachten zu Meiner eigenen Ueberzeugung durch Oeconomen näher untersuchen zu lassen.

9. Ferner: so will Ich aus guten Gründen die Provinzen Anspach und Bayreuth gleich Westfalen wieder dem General-Direktorio einverleiben[3]). Mit Schlesien aber, Neu-, Ost- und Südpreußen kann es vor das erste noch so verbleiben, wie es jetzt ist.

10. Der dem Lande so äußerst lästige Vorspann[4]) kann

---

1) Über diese Gründung zur Regulierung des Holzhandels vgl. Stadelmann 129ff. Die „Haupt-Nutzholz-Administration oder -Kompagnie" wurde 1765 mit dem Rechte errichtet, „das in den Forsten der Kurmark und Magdeburg verfallende Nutzholz ausschließlich zu debitieren", vgl. Stadelmann 130f. Ebendort über die ergebnislosen Bemühungen des Königs, beide Institute langsam aufzulösen.

2) Begründet 1711 in Form der Generalpacht ganzer Domänenämter, unter Vorbehalt der lokalen Rechtspflege für den Staat. Vgl. Stadelmann a. a. O. 84f. über die bezüglichen Bemühungen des Königs, die keine grundsätzliche Änderung brachten. Zur Entstehung und Geschichte der Erbpacht (1700) vgl. Otto Hintze: Staat und Gesellschaft zur Zeit des ersten Königs [Hohenzollern-Jahrbuch 1900, S. 318ff.; auch Deutsche Bücherei Bd. 94 95, S. 143ff.]; Schmoller: Umrisse und Untersuchungen zur Verfassungs-, Verwaltungs- und Wirtschaftsgeschichte, besonders des preußischen Staates im 17. und 18. Jahrhundert [Leipzig 1898] S. 167ff. Im April 1798 wurde eine Verlängerung der Pachtperioden auf 12 Jahre unter 10% Pachtsteigerung angebahnt. Vgl. Riedel: Staatshaushalt 225.

3) Die fränkischen Fürstentümer wurden 1798, Süd- und Neuostpreußen 1799, die Entschädigungslande von 1803 im gleichen Jahre dem Generaldirektorium unterstellt, Schlesien dagegen nicht. Vgl. E. v. Meier: Die Reform der Verwaltungs-Organisation 27.

4) Die stetigen Klagen und Abstellungsversuche gehen weit zurück und haben bereits z. B. den Großen Kurfürsten beschäftigt. Auch die S. 140, Anm. 2 und 141, Anm. 1 verzeichneten Instruktionen handeln über diese Frage. Vor 1806 erreichte der König in den östlichen Provinzen nichts, in den westlichen nur eine Einschränkung. Vgl. Max Lehmann: Stein 1, 224f.

für extraordinaire preßante Fälle, Transport- und Krieges[-]Fuhren allerdings nicht gänzlich aufgehoben werden. Die Krieges[-]Räthe aber, Magisträte und Plantagen[-]Inspectoren machen unerhörte Mißbräuche davon. Wie ist das Uebel zu vermindern, die Mißbräuche einzuschränken, und welchem Theile der Offizianten ist dieser Vorspann gegen eine verhältnißmäßige Bonification in baarem Gelde günstig abzunehmen?

11. In wie weit sind die Accise[1]) und Zoll[-]Gefälle ohne Verlust der Staats[-]Revenüen und mit Verminderung des so äußerst ansehnlichen Personale auf kürzeren Wegen zu erheben, mit geringerer Belästigung für den Unterthanen und durch welche Mittel?

12. So will Ich durchaus die so lästigen als unnüzzen sogenannten Land[-]Zölle[2]) abgeschafft wissen, die da eine Provinz gegen die andere sperren, drücken und oneriren und wenig einbringen. Man muß hierüber die Piece des von Winterfeld aus der Ukermark näher beleuchten, den Verlust dieser Revenüe aber auf eine andere Art decken, es sey durch das Land oder durch die Accise mittelst einer geringen Auflage auf die sogenannten Umschütte[-]Gelder. Die nothwendigen Haupt[-] und Brücken[-]Zölle, das ist etwas anders, und die etwanigen Privilegien eines Jeden müßen dabey wohl ausgeglichen werden. Andere, für die Unterthanen nur lästige, dem Staate nur wenig einbringende und auf bequemere Artikel zu transportirende Auflagen gehören in dieselbe Classe.

13. Noch ein Haupt[-]Punkt ist der Nahrungs-Stand Meiner braven Armee[3]), welcher Mir äußerst am Herzen liegt, in-

---

1) Vgl. über die zunächst nicht zu einem praktischen Ergebnis führenden Beratungen der Kommission: Hintze: Preußische Reformbestrebungen, Deutsche Bücherei 98 99, 46 f.; Riedel: Staatshaushalt 213 ff. Über bessere Ergebnisse in den westlichen Provinzen vgl. Max Lehmann: Freiherr vom Stein 1, 199 f.

2) Vgl. Riedel: Staatshaushalt 215 f.; insbes. Max Lehmann: Freiherr vom Stein 1, 327 ff. Die grundsätzliche Aufhebung der Land- und Binnenzölle zunächst der mittleren Provinzen erfolgte durch Gesetz vom 26. Dezember 1805. Daselbst S. 347 ff. Jedoch kamen die Pläne im östlichen alten Preußen nicht mehr zur Durchführung [ebenda 352], wohl aber waren die Binnenzölle in der Grafschaft Mark bereits am 4. April 1796 auf Anhalten Steins abgeschafft worden [ebenda 185 f.; auch 295 ff.].

3) Über die bei der Finanzlage Preußens schwierige und sehr bescheidene Durchführung für die Mannschaften 1799, für die Subalternoffiziere am 1. Dezember 1805 vgl. Riedel: Staatshaus-

dem bey jezziger Theuerung kein Mann von 8 gr. auf 5 Tage allein, geschweige denn mit Familie leben kann und die ehrliche Nahrung man ihm noch obendrein durch unbillige Gesezze eingeschränkt hat. Ja, so sind Mir schon als Kronprinz Fälle berichtet worden, daß der Vater einer Familie als ein braver Soldat für das Vaterland focht, und seiner zurückgelassenen Frau, die noch überdies Kinder zu ernähren hatte, verbot man die einzige Art von Verdienst, die sie erlernet hatte, unter dem Praetexte, sie käme dieser oder jener Innung[1]) zu nahe. Nun muß aber der Staat den Soldaten hinlänglich besolden, daß er zu leben hat, oder, wo er das nicht kann, ihn doch wenigstens nicht verhindern, sich ehrlich zu ernähren, wenn er nicht stehlen soll. Das erstere begreife Ich wohl, ist auch bey einem so zahlreichen Kriegesheere nicht ganz möglich, obzwar Ich wünsche, daß die Commission darüber deliberire, wie aus der Staats[-]Ersparniß oder durch neue, dem Gewerbe der Bürger zu eröffnenden Hülfs[-]Quellen und ohne den Druck der Unterthanen, wenigstens so viel geleistet werde, daß der Unter[-]Offizier und Gemeine auch im Frieden zu seinem bisherigen Solde $1\frac{1}{2}$ ℔ Brod pro Tag als Zulage erhalte, da er dies Bénéfice schon im Kriege hat, und habe Ich das gerechte Vertrauen zu dem Gefühle der Erkenntlichkeit eines jeden redlichen und guten Staats[-]Bürgers gegen den Beschützer des Vaterlandes, daß er seiner Seits zu diesem edlen Endzweck nach Möglichkeit behülflich sein wird. Was den zweiten Punkt betrifft: so muß eine billigere Deklaration abgefaßt werden, für die Kammern und die anderen Civil[-]Behörden, daß man ernstlicher auf den Verdienst und Nahrungs-Zustand des Soldaten denke, für den dienstthuenden Theil durch Förderung allgemeiner Arbeiten oder Fabriquen nach Beschaffenheit, für den Beurlaubten, daß derselbe wenigstens nie unnütz gestöret werde, für den Verabschiedeten, daß das, was nur immer möglich ist, versorget

halt 229ff.; Hintze: Reformbestrebungen 41ff.; C. Frhr. v. der Goltz: Von Roßbach bis Jena und Auerstedt [2. Auflage, Berlin 1906] 264ff., 276f.

1) Die königliche Anregung führte in der Kommission zur erstmaligen radikalen Forderung einer gänzlichen Aufhebung des Zunftzwanges. Vgl. Hintze: Reformbestrebungen 41f., der zeigt, daß ohne allgemeine Verordnung in der Praxis wenigstens die Militärpersonen vom Innungs- und Gewerbezwang wohl tatsächlich befreit wurden. Über Bestrebungen zur Gewerbefreiheit 1798 in den westlichen Provinzen vgl. Max Lehmann: Stein 1, 222.

werde, wozu Ich Mich annoch eine besondere genaue Untersuchungs[-]Commission reservire, und daß diejenigen verabschiedeten Soldaten, die da freywillig zu Gunsten des Staates auf die sonst wohl verdienten Invaliden[-]Beneficia resigniren, ein vorzügliches Recht auf die Fürsorge des Staates erhalten und in ihrem billigen und redlichen Erwerb auf keine Weise gehindert, sondern vielmehr kräftiglich unterstüzzet werden. Der Soldat ist auch ein Staats[-]Bürger und trägt seine Lasten. Um jedoch mit denen Innungen eine Modification zu treffen, so können bey dieser zu entwerfenden Declaration folgende Grenzlinien festgestellet werden. Ein jeder Soldat, der in Gesellschaft als Handwerker arbeiten will, muß Meister und Bürger werden. Derjenige aber, der allein arbeitet, kann sich zwar zum Gesellen bey einem Meister melden, wenn derselbe ihm aber keine Nahrung verschaffen kann, so ist ihm erlaubt, für sich zu arbeiten. Dem Militair ist nicht zu verhindern, seine eigenen Arbeiten durch seine eigenen Soldaten machen zu lassen. Das Frisieren, Barbieren und dergleichen Geschäfte sind dem Soldaten gar nicht zu untersagen. Die Commission wird sich ein großes Verdienst in Meinen Augen erwerben, über diesen wichtigen Gegenstand reiflich nachzudenken.

14. Zu Verbeßerung oder Vermehrung der für das Locale der unterschiedenen Provinzen passenden Fabriquen[1]), besonders bey denen Städten, wo Garnison liegt, Veredelung des Ackerbaues[2]) und der Viehzucht[3]) als dem natürlichsten Staatsreichthum, um die Unterthanen zu animiren, die Auseinandersezzung der schädlichen Gemeinheiten[4]) zu befördern, und diese Cultur auf den möglichsten Grad der Vollkommenheit zu bringen, werde Ich alle und jede Vorschläge der Commission mit Dank annehmen.

---

1) Über die merkantilistische äußere und dem starren Zunftzwang abgeneigte innere Gewerbepolitik des Königs einiges bei Stadelmann 141 ff. Vgl. Max Lehmann: Stein 1, 352 ff.

2) Vgl. Stadelmann 100 ff. Grundlegend wurde für die Zukunft, daß es 1804 gelang, A. Thaer zur Übersiedelung nach Preußen zu gewinnen. Ebendort 163 ff.

3) Über die Versuche, die Viehseuchen zu bekämpfen und insbesondere die Schaf- und Pferdezucht zu heben, vgl. Stadelmann 106 ff.

4) Vom Könige erneut und dringend durch Kabinettsorder vom 10. Dezember 1799 angeregt. Über die günstigen Erfolge vgl. Stadelmann 24 f.; Max Lehmann: Stein 1, 201 ff. (für die westlichen Provinzen). Über die gleichartige Tätigkeit Friedrichs des Großen vgl. Koser: Friedrich der Große 2, 369 f.

Noch halte Ich folgende Fragen einer besonderen Beleuchtung würdig und wünsche, sie zu Meiner Eigenen Notiz beantwortet zu haben.

15. Ob es nicht nothwendig sey, bei Zoll[-], Accise[-], Fabriquen[-] und Commerzial[-]Dingen, in so fern sie auf das ganze Land influiren, öfters einer Provinz nützlich, einer anderen aber schädlich seyn können, als bey Erhöhung und Erniedrigung der Gefälle, Verbote, Imposten, Privilegiis Exclusivis u. s. w. in pleno bey versammeltem General-Directorio zu deliberiren?

16. Ob die jezzige Verfassung des Salzwesens[1]) mit überzeugendem Vortheile für den Staat würklich dem Endzwecke entspreche? Oder ob es vortheilhafter sey, den inneren Quell des Landes zu poussiren, das künstliche Maniement als Kunstverständigen dem Bergwerk- und Hütten-Departement zu übertragen, den Debit deßelben aber mit dem Finanz[-]Departement zu verbinden?

17. Ob die Justitiarien bei den Kammern nicht öfters in den Fall kommen, ihre eigene Richter zu werden, und es zu besserer Beruhigung und Befriedigung des Recht suchenden Unterthans gereichen würde, die Cammeral[-]Justiz[-]Pflege den Landes-Regierungen[2]) wieder beyzulegen?

18. Ob nicht ein neues Wasserbau[-]Departement nothwendig sey und wie solches ohne neue Kosten für den Staat zweckmäßig organisiret werden könne?

19. Ob die Arbeitshäuser[3]) in denen Provinzen bald be-

1) Die Anregung des Königs wurde erst nach dem Eintritt Steins in das Ministerium durch die Aufhebung der General-Salz-Administration am 14. Mai 1805 ausgeführt. Vgl. Riedel: Staatshaushalt 217; Max Lehmann: Stein 1, 319ff.

2) Die Kammerjustiz wurde, nach einem Abschaffungsversuche von 1748, durch Regulativ vom 12. Februar 1782 geregelt und noch 1795 auf das neu begründete Departement Südpreußen ausgedehnt; dagegen war die vom Könige erwogene Trennung von Justiz und Verwaltung bereits 1797 bei der Organisation Neuostpreußens durch den Minister v. Schroetter erfolgt und wurde 1798 auf Ansbach-Bayreuth, 1803 auf die neu erworbenen Entschädigungslande, 1804 auf Ostpreußen und Litauen ausgedehnt. Vgl. E. v. Meier: Die Reform der Verwaltungs-Organisation 44ff., 49, 55ff., 64ff.; Französische Einflüsse 2, 162ff.; Max Lehmann: Stein 1, 263.

3) Ein Beispiel langsamer Erlaubniserteilung zum Bau eines Armenhauses 1800 trotz der persönlichen Geneigtheit des Königs vgl. bei Max Lehmann: Stein 1, 188f. Vgl. Philippson: Geschichte des preußischen Staatswesens vom Tode Friedrichs des Großen bis zu den Freiheitskriegen 1, 413ff., 416 [Leipzig 1880] und oben Bd. II, 128.

endigt, solche das Vagabondiren und die gröblichen Excesse auf dem platten Lande hemmen? Ob solche zu Verminderung der Kosten nicht mit einigen Acker- und Gartenbau oder zweckmäßigen Fabriquen zu versehen und zu ihrer Ordnung und Bewachung nicht mit dem Invaliden[-]System zu verbinden wären, und wo die Arbeitshäuser theils würklich fertig, theils projectirt sind?

20. Wie ist bey der von Tage zu Tage sich veredelnden Landes-Cultur der Absatz und die Exportation beim Kornhandel am sichersten zu leiten?

21. Sind unsere Korn[-]Magazine[1]) stark genug, um bey einem unfruchtbaren Jahre die innere Theuerung zu hemmen und dennoch zu Gewinnung baaren Geldes ins Ausland zu exportiren?

22. Wie sind die Revenüen des Potsdamer Waisenhauses[2]) zu verbeßern und dieses wohlthätige Institut mehr zu vervollkommnen, und ist demselben die in manchen Ländern so vortheilhaft eingeführte Buchdruckerey nicht gleichfalls beyzulegen?

23. Kann ein Monopol[3]) dem Staate als permanent wohl nützlich seyn und unter welchen Umständen? Unter welchen Umständen temporell? und unter welchen Umständen gar nicht? Ich wünsche die Vergleichungen und die Anwendung dieser Grundsätze auf diejenigen Monopolien, so der Staat noch würklich hat.

24. Kann nicht der Transito[-][4]) und Speditions[-]Handel ohne den Nachtheil unserer einländischen Fabrication annoch verbeßert werden?

1) Vgl. über die Zeit Friedrichs des Großen oben Band 2, 26. 93 und Koser: Friedrich der Große 2, 417 ff. sowie die S. 681 angeführte Literatur; über die Zeit Friedrich Wilhelms II. Philippson: Geschichte des preußischen Staatswesens vom Tode Friedrichs des Großen bis zu den Freiheitskriegen 1, 109, 253, 427 ff.; 2, 101; über Friedrich Wilhelm III. Stadelmann 183 ff.: Neigung zum freien Getreidehandel.

2) Gegründet 1721 von Friedrich Wilhelm I. Der Etat betrug 1780/87 112000 Taler. Vgl. Riedel: Staatshaushalt 69, 130 f.

3) Über Monopole unter Friedrich dem Großen vgl. Koser: Friedrich der Große 2, 391 ff.; unter Friedrich Wilhelm II. z. B. Riedel: Staatshaushalt 198 f.; unter Friedrich Wilhelm III. Riedel 213; Max Lehmann: Stein 1, 335, 361 ff. Über Friedrich Wilhelms III. Abneigung gegen Monopole Stadelmann 181 f.

4) Eine Belastung des Transithandels in Baumwolle mit 50 % versuchte die Kabinettsorder vom 19. September 1798; doch setzte Stein bereits am 26. November 1798 die Zurücknahme durch. Vgl. Max Lehmann: Stein 1, 189.

25. Wieviel Pappier[-]Geld[1]) circulirte 1786 im Lande? Wieviel ist anjetzt im Umlauf? und wie verhält sich das Pappier gegen das baare circulirende Geld von damals gegen jetzt? Dies connectiret mit der obigen Idee.

26. Wie verhält sich die einländische Fabrication in sämmtlichen Artikeln 1786 und wie 1797?

27. Wie stand die Handlungs[-]Bilanz[2]) damals und wie steht sie anjetzt?

28. Wieviel Meliorations[-]Gelder[3]) hat der Staat von 1775 bis 1786 erhalten und wieviel von 1786 bis 1797? Es verstehet sich, daß diese Fragen nur auf die alten Provinzen sich erstrecken.

29. Ferner: so werfe Ich die wichtige Frage auf: Entstehen bei der Fürtrefflichkeit des landschaftlichen Credit[-]Systems[4]), zu Verringerung des Staats[-]Reichthums, durch allerhand Umschläge auch Mißbräuche? Wie sind solche zu erkennen und wie zu heben?

30. Ich wünsche ein Tableau von der Volksmenge[5]), der Anzahl der Städte, Flecken, Dörfer, Aemter, Vorwerke, Aecker, Aussaat, Forsten, Saltz- und Bergwerke nebst ihren Produkten, dem Viehstande u. s. w. bis ult. May vorigen Jahres aus allen Provinzen. Auch eine Balance von Plus und Minus der alten Provinzen von 1786 bis 1798 zur General[-]Uebersicht der wahren Progression des Staates.

31. Welche Masse von circulirenden Gelde hält man für die ohngefähr wahre Proportion dieses Staates, wenn

---

1) Vgl. Max Lehmann: Stein 1, 368ff., 380ff.; Riedel 237ff.

2) Vgl. oben Band 2, 92. Koser: Friedrich der Große 2, 414f.

3) Über die Wiederaufnahme der Friderizianischen Meliorationspolitik durch Friedrich Wilhelm III. im Rahmen fester Etats vgl. Stadelmann 15ff.; Max Lehmann: Stein 1, 184.

4) Vgl. Koser: Friedrich der Große 2, 360ff.; Stadelmann 90ff.: Bekämpfung ungesunder Güterspekulation und geplante vorsichtige Ausdehnung der landwirtschaftlichen Kreditsysteme unter Friedrich Wilhelm III.

5) Im Sinne des Königs erging am 13. März 1798 ein Ausschreiben an die Kriegs- und Domänenkammern, besser für die gewünschte Statistik zu sorgen. Auf Grund der Vorschläge des Ministers v. Heinitz befahl die Kabinettsorder vom 5. Januar 1799 über eine bloße Handelsbilanz hinaus die Aufstellung einer „Staatsbilanz" mit vollständiger Vergleichung der gesamten Produktion der Nationalindustrie, des Geldumlaufs usw. Den einstweiligen Abschluß dieser Bemühungen bildete die Gründung des statistischen Bureaus am 28. Mai 1805. Vgl. Otto Behre: Geschichte der Statistik in Brandenburg-Preußen 373, 376ff.; Max Lehmann: Stein 1, 364ff.

Leben und Verkehr auf der einen, aber auch billige Mittelpreise auf der andern Seite erhalten werden sollen? Wie stark schäzzet man wohl diese Circulation anjetzt? Wie verhält sich die Importation unserer eigenen Natur- und Kunst-Produkte in das Ausland? Nach welchen Principiis haben die Financiers bis hieher diese Balance zwischen dem Ein- und Auslande formirt, um richtig zu beurtheilen, in welcher Progreßion namentlich der Staat sich bereichere oder verarme? Sind diese Principien richtig oder wie rectificiret man solche?

32. Auf welche Branchen müßen wir noch studiren, um nach unsern Verhältnissen diese Balance zu Gunsten unseres Vaterlandes möglichst zu erheben?[1])

Ich habe den Mitgliedern der Commission nur so einige Materien hingeworfen, welche sie systematischer in Ordnung stellen werden, theils so wie Mir die Dinge nach denen Abstractionen aus den unterschiedenen auf einander gefolgten Regierungen wichtig geschienen, theils wie Mir solches aus denen Vorträgen unterschiedener sachverständiger Männer zwar oft einleuchtend, aber auch oft contradictorisch geschienen hat. Z. B. so ist es ein contradictorischer Discours, wenn man mit einer relativen Aufmerksamkeit auf die eigene Natur des Preußischen Staates behaupten will, das Geld sei eine Waare[2]) so gut als andere. Mein Groß-Oncle Friedrich der Zweite, der seine glorreiche Regierung ein halbes Saeculum hindurch erprüfte und wenigstens deren summarische Güte durch Realité bewieß, verbot die Ausfuhr des Goldes[3]) und hatte welches. In neuerer Zeit war diese Ausfuhr frey gegeben, und wo sind unsere Friedrichsdor? So ist es ein leeres Geschwäz, wenn man unbedingt behauptet, der Tresor ist ein todter Klumpen[4]) und muß circuliren, ein

1) Vgl. dieselbe wohl durch den König angeregte Frage, die Heinitz den westfälischen Kammern im Herbst 1798 vorlegte, und deren Antwort bei Max Lehmann: Stein 1, 222f.

2) Vgl. oben Bd. 2, 9.

3) Die Ausfuhrverbote preuß. Goldmünzen vom 4. 12. 1766 und 1. 6. 1779 wurden durch Struensees Patent v. 21. 2. 1787 aufgehoben. Da in den Kriegen von 1787–1795 die Friedrichsdors abströmten und der Staatsschatz sich leerte, wurde am 20. 9. 1797 die Ausfuhr der Friedrichsdors, am 5. 4. 1798 die aller Goldmünzen verboten. Vgl. Mylius, Nov. Corp. 4, 617; 6, 1569; 8, 615; 10, 1369, 1623. Frdl. Mitteilung Dr. Frh. v. Schroetters.

4) Vgl. den berühmten Angriff Mirabeaus auf die Schatzpolitik Friedrichs des Großen in „Lettre remise à Frédéric-Guillaume II, roi régnant de Prusse, le jour de son avènement au trône, par

Staat brauche keinen Tresor, wenn die Nation nur reich ist u. s. w. Ich weiß sehr wohl, daß selbst die Ersparnis, so lobenswerth sie überhaupt und so nöthig sie insbesondere anjetzt ist, dennoch ihre Grenzen hat und nie mehr in den Schatz gelegt werden darf, als solches eine berechnete Circulation und der lebendige Kreislauf der Dinge gestattet, und in eben dieser Hinsicht wird man unter Meinen Anmerkungen einige Grundsäzze dieser Gattung finden. Aber Mir ist auch auf der anderen Seite bekannt, wie die Relation und Verbindung mit anderen Staaten gerade in den jetzigen so kritischen Zeitläuften, wo, von dem Geiste der Unruhe getrieben, die Nationen ihr wahres Interesse verkennen, pecuniaire Mittel nötig macht und der Schatz für Fälle der Noth wieder gefüllet werden muß, nicht für unnüzze Kriege, von denen Ich ein Feind bin, aber zu Vertheidigung der Ehre und der Existenz des Vaterlandes, auch daß dies schöne, brave und zahlreiche Kriegesheer für solche Fälle nicht ein todter immobiler Körper verbleibe oder Ich zu dem traurigen Hülfsmittel gezwungen würde, gleich anderen Staaten, Meinen Unterthanen, gegen die Ich jederzeit Meine Pflichten erfüllen, aber auch die ihrigen fordern werde, unter dem Nahmen von Krieges[-]Auflagen neue Lasten aufzubürden oder durch auswärtige Zinsen zu appauvriren. Dieses sind Grundsäzze, von denen man ausgehen muß. Jeder ehrliche Mann, der wahren Gemein[-]Geist und Sinn für das ganze hat, wird zu einer Simplification der Geschäfte gern beitragen, weil solches die allgemeine Glückseligkeit betrifft. Denn auf so fürtrefflichen Grundsäzzen unser Finanz[-]System auch immer ruhen mag, so ist der Geschäfts[-]Gang doch weitläuftig und daher die Administration kostbar, indem solche nach einem großen Durchschnitt bei den Domainen z. B. an 30 p. ct. des Ganzen wegnehmen wird. Dies ist beinahe ein Drittheil der ganzen Revenüe. Weil nun aber ein beträchtlicher Teil des baaren Geldes durch auswärtige Kriege aus dem Lande gegangen ist, so wird der wahre Financier auf Mittel studiren, wie solches auf schicklichen Wegen mit Hülfe der Vorsicht und der Zeit

---

le comte de Mirabeau 1787". Vgl. Schmoller: Studien über die wirtschaftliche Politik Friedrichs des Großen und Preußens überhaupt von 1680–1786 [Jahrbuch etc. 8, 2 (1884)]; Koser: Friedrich der Große 2, 498ff. und: Die preußischen Finanzen von 1763–1786 [Forschungen zur brandenburgischen und preußischen Geschichte 16, 445ff. (1903)].

wieder einzuleiten sey. Dies ist der wahre Gesichtspunkt, alles übrige ist Pappier[-]Geschwäz, und erlaubt Mir auch Meine Zeit und Mein Standpunkt nicht, dies alles planmäßig zu deduciren, so glaube Ich doch, man wird Mich verstehen, was Ich will. Ich rede hier zu Männern, die Fait von der Sache machen und von denen Ich supponire, daß sie ihre ganze Lebenszeit darauf verwendet haben, die Theorie der Finanz[-]Principien durch eine Jahres[-]Reihe solider Erfahrungen practisch zu prüfen, und Ich kann der Commission keinen größern Beweis Meines Vertrauens geben, als daß Ich sie für werth halte, zum Wohl des Landes Mir Selbst zu rathen.

Ich werde eine jede wohlmeinende Wahrheit ohne Schmincke und ohne alle declamatorische Beredsamkeit gerne hören und solche annehmen, sobald Ich Mich davon überzeuge. Bey Geschäften für den Staat muß alle Egoisterey rein wegfallen und ein wahrhaft redlicher und kluger Mann nicht sowohl auf die Form allein sehen, als vielmehr auf den Nuzzen, den die Geschäfte zum Zweck haben. Diesem füge Ich annoch für die Herren hinzu, nicht nur blos ihre Aufmerksamkeit auf diejenigen einzelnen Punkte zu beschränken, die Ich in dem für Mich so äußerst eingeschränkten Geschäfts-Zeitraume nur gleichsam zur Probe aufgestellt habe, sondern, daß sie vielmehr ihre ganze Attention auf alle Zweige der Finanz[-]Verwaltung ausbreiten und mit Freymüthigkeit ihre Gedanken über alles dasjenige ordnen, was nur auf die entfernteste Weise zum Nuzzen des Staats gereicht, worunter denn noch eine Menge anderer nützlicher Gegenstände zu bearbeiten ist, als z. B. die Verbeßerung der Wege und Landstraßen[1]) sowie deren Garnirung durch

1) Das lebhafte Interesse des Königs zeigt Stadelmann 169ff.: Anhalten der Grundherrschaften und Domanenpächter zur besseren Erfüllung ihrer Wegebaupflichten. Tadel und Anspornung des von Friedrich Wilhelm II. gegründeten Chausseebau-Departements unter dem Grafen Moritz v. Brühl durch Kabinettsorder vom 31. Oktober 1799; insbesondere unterstützte auch Friedrich Wilhelm III. den Chausseebau in den westlichen preußischen Provinzen, nachdem Friedrich Wilhelm II. bereits auf Drängen v. Heinitzens und Steins mit dem Grundsatze Friedrichs des Großen gebrochen hatte, dem Feinde nicht durch gute Straßen in diesen militärisch im Ernstfalle nicht zu haltenden Gebieten den Anmarsch gegen die preußischen Kronländer zu erleichtern. Vgl. Max Lehmann: Stein 1, 112ff., 117ff., 184f., 192f. – 1803 und 1804 wurde das Institut der Chausseebau-Inspektion als Abschluß der Organisation begründet und ausgebaut.

nutzbare Bäume[1]), zum Vortheil des Eigenthümers und zum Vergnügen der Reisenden; der Bau von Feldsteinen[2]) und Lehm zur Ersparniß des Holtzes, Sezzung von Steinmauern u. s. w.[3]), wobey aber die Domainen[-]Aemter und Städte mit gutem Exempel voran zu gehen haben; kurz was für Gegenstände solches nur immer betreffen mag; sowie denn annoch derjenige Mich persönlich auf das äußerste verpflichten wird und Ich ihm solches als einen Beweis einer ganz besonderen Geschäftskenntniß und Talents anrechnen werde, wer Mir die beste und geschickteste Form liefert, nach welchem Schemate Ich gleichsam in einem kurzen tabellarischen Extracte die deutlichste General[-]Uebersicht des ganzen Landes, in specie aber des Rechnungswesens mit denen dazu gehörigen Balancen erhalte, nach der schicklichsten Classification, um damit diejenigen Idéen vergleichen zu können, so Ich bereits schon davon habe.

Ich sezze einen großen Werth in das Attachement und den energischen guten Geist der braven Nation, die Ich bestimmt bin zu beherrschen, und kenne kein größeres Vergnügen, als daß (Ich), der einzige Lohn aller Meiner Arbeiten, nach menschlichen Kräften ihr Wohl und ihren Flor erzwecke, und dieses Vergnügen theile Ich gegenwärtig mit der von Mir geordneten Commission. Selbige wird solches gewiß als einen ausschließenden Beweis Meines großen in sie gesetzten Vertrauens betrachten, durch die fruchtbarsten Resultate dasselbe rechtfertigen und außer ihrem eigenen belohnenden Gefühl dafür den Dank ihrer Zeitgenossen sowie die Segnungen ihrer Nachwelt ärndten.

In Absicht der Berathschlagungen selbst bestimme Ich

1) Über die Obstbaumpflege, die dem Könige am Herzen lag, insbesondere in den östlichen Provinzen, vgl. Stadelmann 135 ff. Ebenda 136 eine Zirkularaufforderung an die Kreislandräte „wegen besserer und regelmäßigerer Bepflanzung der Chausseen und Landstraßen mit Bäumen". Der König suchte in Ostpreußen die bisher dem Seidenbau zugewandte Pflege lieber auf die Obstbaumkultur abzulenken.

2) Die Förderung des feuersicheren Steinbaues durch den König in Stadt und Land setzt gleich 1798 ein. Vgl. Stadelmann 166 ff.

3) Merkwürdigerweise nennt der König nicht die Bauernbefreiung, obwohl sie ihm besonders am Herzen lag, und sie noch im alten Preußen von der Bureaukratie fast vollständig wenigstens für die Domänenbauern durchgeführt wurde. Vgl. G. F. Knapp: Die Bauernbefreiung und der Ursprung der Landarbeiter in den älteren Teilen Preußens [Leipzig 1887] 1, 81 ff.; Max Lehmann: Stein 1, 211 ff.; 2, 37; Hintze: Reformbestrebungen 34 ff.; E. v. Meier: Französische Einflüsse 2, 156 ff., 285 ff.

nur Folgendes: Die Commission thut sich zusammen, um zum Voraus das Skelet ihrer Beratschlagungen systematisch zu ordnen und überein zu kommen, welche data zu reiner Aufklärung der Sache etwa noch aus andern Departements einzuziehen seyn mögten, weil Meine Geschäfte nicht erlauben, hierüber mit denen übrigen sonst gleichfalls treuen Dienern in eine weitläuftige Correspondance zu treten.

Darauf bearbeitet ein jedes Mitglied der Commission nach dem Maaße seiner Kenntniß und seiner ganzen Ueberzeugung die unterschiedenen Sujets für sich, nach seinem eigenen System, und wie die Wahrheit nach seiner Meinung lautet, weshalb ganz und gar nicht nöthig ist, daß die Privat-Sentiments harmoniren, sondern Ich will vielmehr die unterschiedenen Idéen eines Jeden darin developpirt wißen und auch zu seiner Zeit sämmtliche Originalien bey Mir aßerviren und lesen, weshalb niemand mit dieser speciellen Arbeit übereilet, sondern ihm lieber vielmehr die vollkommene Zeit gelaßen werden muß, bis es fertig ist.

Sodann erst formirt sich die Commission zur gemeinschaftlichen Sizzung unter dem Vorsitz derer Ministers. Eine jede einzelne Meinung wird mit Bedacht Punckt für Punckt durchgegangen, die gegenseitigen Gründe unpartheyisch abgewogen und die differenten Meinungen, aber lediglich nach der Stimmen[-]Mehrheit, ausgeglichen und näher an einander gereyht, bis daraus zuletzt ein Ganzes formiret wird, zu Meiner eigenen Durchsicht, wobey jedoch diejenigen besonderen Meinungen, die sich bey der Stimmen[-]Mehrheit gar nicht ausgleichen und vereinigen lassen wollen, separat vermerket werden mit ihren Gründen und Gegen[-]Gründen. Sollten die Geschäfte der Minister nicht erlaubet haben, jedes Detail selbst mit zu bearbeiten, so werden sie sich doch in denen General[-]Versammlungen bemühen, die unterschiedenen Meinungen der Räthe auszugleichen, wie Ich denn auch sowohl von denen Ministern als Räthen diejenigen Exceptionen und Separat-Bemerkungen, die zur Erläuterung mancher Punkte dem General[-]Concluso annoch beyzufügen wären, nachdem solche in pleno vorgelesen sind, schriftlich gern anhören werde.

Kann Ich nicht immer diesen General[-]Conferenzien beywohnen, so wird doch der General von Rüchel, Mein General[-]Adjutant, der Obristlieutenant v. Köckeritz[1]) oder der

1) Vgl. oben Bd. 2, 134.

Geheime Cabinets[-]Rath Mencken jedesmal dabey zugegen seyn, um Mir ohne Aufschub zu berichten, wie der Gang der Sache steht oder wo etwa Meine persönliche Mitwirkung erforderlich sein mögte.

Ist dann alles beendigt und Mir sind sowohl die General- als die Special[-]Rapporte eingegeben, so werde Ich diese wichtige Arbeit selbst durchsehen und darüber entscheiden. Von der unermüdeten Sorgfalt, Eifer und Sachkenntniß eines jeden einzelnen Mitgliedes dieser Commission bin Ich durch deren vieljährige treue, redliche und erprobte Dienste schon längst überzeugt. Nur erinnere Ich noch zum Schluße an die große Wahrheit: nicht zu denken, daß alle Menschen gleich sind, daß Leidenschaft und Eigennuz nur leider zu oft die Handlungen der Menschen irreleiten und man dahero nie auf die gegenwärtigen Zeiten, auf die gegenwärtigen Personnen, sondern in Sachen für den Staat auf die Zukunft sehen muß. Der redliche und unbefangene Mann, der das Licht nicht scheut, wünscht die Controlle seiner Dienstführung zu seiner eigenen Ehre selbst, und mit dem nicht also Denkenden muß man nach dem Gesetz und mit strenger Aufsicht verfahren.

Uebrigens halte Ich Mir jedes einzelne Mitglied der Commission bey seiner Ehre verpflichtet, dafür zu sorgen, daß diese Instruktion nicht etwa durch den Druck unter das Publikum kommen könne. Es sind Worte des Vertrauens zwischen Mir und Meinen erprüften Geschäfts[-]Männern, schlecht und recht hingeworfen, so wie Mein Herz und Mein aufrichtiges Bestreben, für das Glück Meiner Unterthanen nach dem ganzen Umfange Meiner Pflicht zu würken, sie Mir eingegeben haben. Hier hoffe Ich verstanden zu werden, allein bey weniger unterrichteten Personnen und besonders im Auslande können sie leicht zu Mißdeutungen, zu nachtheiligen Vermuthungen über Meine Staatsdiener, ja selbst über die Lage des Staats Anlaß geben, und das muß man schlechterdings zu vermeiden suchen. Friedrich Wilhelm.

Druck von B. G. Teubner in Leipzig.

DD 370 K8 Bd.2

Küntzel, Georg
Die politischen Testamente der Hohenzollern nebst ergänzenden Aktenstücken

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY